



Société anonyme au capital de 981 475 408,75 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

DEUXIÈME AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2025

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2025
sous le numéro D-25-0088.
2nd amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} août 2025
sous le numéro D-25-0088-A02.



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 1^{er} août 2025 sous le numéro D-25-0088-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE	6
3.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	38
4.	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	41
5.	ÉTATS FINANCIERS	64
6.	ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES	159
7.	RESPONSABLE DU DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	161
8.	TABLE DE CONCORDANCE	163

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1.1 Stratégie et évolutions récentes

Actualisation des pages 12 à 14 du document d'enregistrement universel 2025

Sur le plan réglementaire, les autorités politiques continuent de s'adapter à la nouvelle donne géopolitique et économique mondiale.

- Dans un contexte géopolitique dégradé depuis l'invasion de l'Ukraine, l'UE a poursuivi le développement des réflexions autour de son autonomie stratégique avec, en janvier 2025, la publication de sa boussole pour la compétitivité qui porte une ambition pour relever les trois défis de l'économie européenne que sont le retard d'innovation, la décarbonation et la réduction des dépendances. Cette ambition s'incarne également dans le Clean Industrial Deal de février 2025, qui vise la réduction du prix de l'énergie et l'accélération de la décarbonation et s'inscrit dans la suite d'autres annonces autour des investissements d'infrastructures (Next Generation EU), énergétiques (REPowerEU) et de défense (European Defense Industrial Strategy). Sur ce dernier point, la Commission européenne a dévoilé sa nouvelle stratégie pour renforcer l'industrie de défense de l'Union européenne d'ici à 2030 et assurer la sécurité du continent sur le long terme en publiant le 19 mars 2025 le « White Paper for European Defence » (et son corolaire, le Defence Readiness Omnibus de juin 2025), quinze jours après la présentation du plan d'investissement « ReArm EU ». En France en particulier, l'ancien Gouvernement a réussi à porter ses projets d'autonomie stratégique et d'investissement productif en encourageant la réindustrialisation verte et innovante et le renforcement de l'attractivité économique de la place de Paris. La politique de tarifs douaniers unilatéraux déclenchée par la nouvelle administration américaine à la fin du premier trimestre 2025 est venue renforcer la pression sur l'économie européenne et confirmer l'urgence des réflexions relatives à l'attractivité de ses marchés et à la compétitivité de ses acteurs.
- L'environnement économique, toujours marqué par des taux d'intérêt élevés, continue de préoccuper les autorités réglementaires dans un contexte de resserrement budgétaire. Dans ce cadre, les banques européennes ont déjà fait face à de nouvelles mesures pesant sur leur rentabilité (prélèvements fiscaux exceptionnels par certains pays membres, durcissement des exigences de réserves de la BCE). En France, les débats parlementaires ont abouti à des propositions législatives consuméristes et à des engagements des banques dont les impacts restent, pour l'heure, maîtrisés (e.g. tarification bancaire, mesures de soutien à l'économie et au marché immobilier). À la suite des résultats des élections législatives anticipées, certaines mesures ont fait l'objet de nouveaux débats (e.g. fiscalité des opérations de marché ou de l'épargne, frais bancaires). Des mesures fiscales portant sur les grandes entreprises, proposées par la coalition de gauche, ou sur les rachats d'actions, proposées par le parti présidentiel, ont été votées par l'Assemblée nationale... Les grandes banques françaises sont ainsi touchées à double titre par le budget du gouvernement Bayrou, avec notamment la surtaxe d'impôt sur les sociétés et la taxe sur les rachats d'actions. En outre, la loi de finances pour 2025 renforce le mécanisme « anti-arbitrage » de dividendes prévu par l'article 119 bis A du Code général des impôts en consacrant, à l'article 119 bis, alinéa 2 du même Code, la notion de « bénéficiaire effectif » visant à l'application d'une retenue à la source, par principe, sur les revenus distribués par une société française à des non-résidents.

Une redéfinition des priorités politiques est donc à l'œuvre, alors que la volonté affichée par l'administration Trump d'utiliser l'arme des frais de douane pour limiter le déficit commercial américain pourrait impacter de manière significative la compétitivité des entreprises françaises et européennes.

- Au niveau européen, les priorités demeurent autour de l'investissement et du renforcement de la compétitivité économique, avec en matière financière le projet d'Union de l'épargne et de l'investissement (Savings and Investment Union, anciennement CMU). La Commission a d'ailleurs publié sa communication tenant lieu de feuille de route sur le sujet le 19 mars 2025.
- Les élections législatives en France provoquées par la dissolution de l'Assemblée nationale ont majoritairement porté au pouvoir des députés de partis opposés au parti présidentiel, sans donner la majorité à aucun d'entre eux, ce qui a ouvert la voie à des blocages politiques empêchant le vote des textes. Le Premier ministre François Bayrou, lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale le 14 janvier 2025, a notamment réaffirmé la stratégie pluriannuelle de rétablissement des comptes, avec le maintien de l'objectif de retour à 3% du déficit en 2029. Il a cependant révisé les prévisions de croissance pour 2025 en les ramenant de 1% à 0,9%, avec un déficit public envisagé à 5,4% pour 2025. Dans ses récentes propositions visant à réaliser 43 milliards d'euros d'économies et à ramener le déficit à 4,6% du PIB en 2026, présentées le 15 juillet, François Bayrou a notamment évoqué : (i) la possibilité de taxer davantage les grandes entreprises au moyen d'une « contribution de solidarité », définie conjointement avec le Parlement, (ii) la suppression de certaines niches sociales et fiscales dont bénéficient les grandes entreprises et (iii) une simplification des normes et procédures en vigueur afin d'améliorer le quotidien des entreprises.

- En matière d'écologie, François Bayrou a appelé à poursuivre et amplifier les actions déjà entreprises, notamment : (i) finaliser la Stratégie nationale bas carbone, (ii) préserver la biodiversité, et (iii) produire de l'énergie décarbonée, par le nucléaire et la géothermie.
- La pause réglementaire imposée par le renouvellement des institutions européennes à l'issue des élections de mai 2024 s'est achevée en 2025, avec la reprise en main des dossiers législatifs non conclus sous la précédente législature, dont la question du fonds de garantie des dépôts uniques (appelé EDIS). La transformation digitale et l'innovation autour des services financiers restent une priorité réglementaire.
 - Les travaux législatifs sur l'open finance se poursuivent sur la revue de la directive sur les services de paiement (DSP3 – RSP), le partage des données financières (Financial Data Access) et la proposition européenne autour d'une monnaie numérique de banque centrale (digital euro), dont la mise en œuvre est rendue plus probable par les questions de souveraineté à l'égard des systèmes cartes américains. De même, les discussions continuent sur l'application de l'identité numérique (e-IDAS) pour plus de fluidité dans les différents processus bancaires dans lesquels les banques doivent toujours être considérées comme des intermédiaires de très grande confiance pour les consommateurs.
 - L'accord européen de décembre 2023 pour réglementer les usages abusifs de l'IA en est désormais au stade de la rédaction de très nombreux actes délégués ou lignes directrices sur lesquelles les institutions travaillent à la Commission européenne, notamment afin que les capacités d'innovation de l'industrie ne subissent pas trop le contrecoup du renforcement des contrôles sur les cas d'usage considérés à haut risque, dont certains aspects de la décision de crédit et de la gestion du risque. Les adaptations requises seront conduites dans des délais rapprochés, tout en suivant attentivement les développements relatifs au Pacte de l'UE qui concerne les IA génératives, en poursuivant le dialogue avec les autorités européennes.
- L'impératif de simplification du cadre réglementaire en matière de durabilité s'est imposé comme un objectif majeur de la nouvelle Commission d'Ursula Von der Leyen et s'est incarné dans plusieurs initiatives en 2025, dont le 1er paquet dit "Omnibus" publié le 26 février 2025, en même temps que l'annonce des contours du Clean Industrial Deal. Entre autres, le champ d'application des obligations de publication des entreprises sur la durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive) devrait être drastiquement réduit et l'application de la directive sur le devoir de vigilance européen CS3D est reportée à 2028, en plus de diverses autres mesures de simplification. Les risques ESG font depuis 2024 partie intégrante du cadre législatif prudentiel européen et les banques européennes devront dès 2026 mettre en place des exigences renforcées de gestion des risques ESG ainsi qu'un plan de transition prudentiel dont le contenu est précisé par l'Autorité Bancaire Européenne. L'un des enjeux fondamentaux pour les banques est qu'une cohérence soit assurée entre d'une part les exigences qui leur sont spécifiques, notamment au titre de leurs obligations prudentielles, et d'autre part, le mouvement de simplification dont il résultera une plus grande complexité pour les banques dans la collecte de données.
- Dans le contexte post-Brexit et d'accroissement des besoins de financement induits par les défis auxquels fait face l'UE, plusieurs institutions, tant européennes que nationales, ont souhaité redonner un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC), au-delà des réformes déjà engagées ou finalisées (revue de MIFID 2/MiFIR, revue du cadre de la compensation via EMIR 3.0, établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises via ESAP, simplification des régimes d'accès à la cotation en Bourse avec le Listing Act). Cette volonté s'est traduite par la publication de nombreux rapports visant à définir les objectifs de la nouvelle Commission pour le développement des marchés financiers européens (rapport Donohoe sur l'avenir des marchés européens des capitaux et des marchés financiers, rapport Letta appelant à une relance de ce qu'il a rebaptisé une « Union de l'épargne et de l'investissement », rapport Noyer, rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne).

Les différentes réflexions à cet égard s'accordent sur la nécessité de (i) continuer à œuvrer pour l'harmonisation de la réglementation et des pratiques de supervision dans l'Union, (ii) intégrer de manière plus systématique les notions de compétitivité, d'attractivité et d'agilité dans l'approche législative européenne, (iii) relancer de manière volontariste le marché de la titrisation en Europe et (iv) mobiliser l'épargne européenne au profit du financement de l'économie, via des produits pan-européens d'épargne long terme, éventuellement soutenus par des incitations fiscales. Il convient de noter qu'en raison des réticences des États membres sur plusieurs de ces axes, la relance de la titrisation – longtemps considérée comme un dossier difficile du fait des stigmates de la crise de 2008 et de la nécessité de revoir le cadre prudentiel – apparaît désormais comme un dossier prioritaire. A cet égard, la Commission européenne a commencé à faire part à la fin du second trimestre 2025 de ses propositions législatives, faisant suite à sa consultation publique de fin 2024.

En parallèle, les colégislateurs essaient toujours de finaliser une stratégie d'investissement pour les investisseurs particuliers (Retail Investment Strategy, RIS), qui vise à faciliter l'accès des épargnants aux marchés des capitaux. Dans sa version initiale, cette proposition s'était attirée de vives critiques de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers, certaines de ses mesures risquant en pratique d'avoir de nombreux effets contre-productifs sur l'investissement des ménages européens et le devenir du dossier reste incertain. Le texte reste débattu entre les colégislateurs, en parallèle d'initiatives visant

à orienter davantage l'épargne des ménages européens vers l'investissement (Label "Finance Europe" cosigné entre 7 Etats membres, dont la France, consultation de la Commission sur un label au niveau des 27, consultation sur l'intégration des marchés financiers, etc.).

Le texte CRR3 conclu en 2024 et transposant les accords de Bâle est entré en vigueur dans l'UE en janvier 2025. Face au retard et aux incertitudes entourant la transposition aux États-Unis et au Royaume-Uni, la Commission a décidé d'utiliser à nouveau en juin 2025 son pouvoir de retarder d'un an la date de mise en œuvre des charges en capital sur le risque de marché, « FRTB » (Fundamental Review of the Trading Book). La suite nécessaire à donner à cette mesure transitoire sera en débat en 2026.

L'environnement économique et financier mondial est exposé à des risques géopolitiques et un niveau d'incertitudes très élevés. Aux Etats-Unis, l'administration Trump applique un programme protectionniste et isolationniste, qui se traduit par une guerre commerciale contre la Chine et des menaces de hausses tarifaires envers les autres pays. Les Etats-Unis se sont retirés des accords du climat, diminuent leur aide au développement et leur soutien aux institutions multilatérales. Les annonces successives sont contradictoires, laissant subsister un niveau d'incertitudes élevé sur le régime du commerce international, les accords de sécurité et le rôle du dollar dans le système monétaire international.

Dans ce contexte, le ralentissement de l'activité qui est attendu aux Etats-Unis et en Chine pourrait s'accroître. Un regain d'inflation aux Etats-Unis pourrait retarder les perspectives de baisse des taux d'intérêts. En Europe, la baisse de soutien américain envers l'Ukraine et les doutes sur l'ampleur de son soutien à l'OTAN rendent nécessaire un effort soutenu de réarmement. L'Europe doit augmenter ses dépenses de défense dans un contexte budgétaire déjà tendu dans de nombreux pays. En France, l'ajustement budgétaire pourrait être fragilisé par l'absence de majorité au parlement et par les incertitudes internationales qui pèsent sur la croissance. En Asie, la guerre commerciale des Etats-Unis envers la Chine et la permanence de tensions en mer de Chine, sont porteuses de tensions géopolitiques, de relocalisations de production et de risques de fractures technologiques qui affecteront aussi l'Europe.

Les défauts d'entreprises ont commencé à augmenter aux États-Unis et en Europe, tandis que les problèmes de solvabilité des pays émergents les plus fragiles demeurent. Les spreads de crédit subiront des pressions du fait des faillites d'entreprises, tandis que les spreads souverains de la zone euro pourraient pâtir du ralentissement et des incertitudes politiques. Une plus grande volatilité des marchés ne peut être exclue.

Les risques géopolitiques restent élevés. La politique étrangère des États-Unis est devenue plus erratique. Les problèmes environnementaux, tant physiques que de transition, pourraient accroître la volatilité des marchés, des perspectives d'inflation et de croissance, et peser sur des finances publiques déjà tendues.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqué de presse du 18 juin 2025 : Société Générale dévoile la composition de son Conseil Scientifique Consultatif

Le Conseil Scientifique Consultatif vise à fournir à la Direction générale des éclairages fondés sur des approches scientifiques concernant les principales tendances émergentes qui influenceront l'environnement économique et les activités du Groupe à l'avenir. Cette instance consultative combine des expertises complémentaires permettant de fournir des mises en perspective holistiques, dans une optique de long terme, sur les opportunités et les défis pour l'avenir.

Présidé par Subra Suresh, le Conseil Scientifique Consultatif est composé de huit membres aux compétences complémentaires dans les domaines de la technologie, de l'IA, du climat et de la nature, de l'économie internationale et urbaine, des comportements sociaux, des droits de l'homme et des relations internationales :

- **Subra Suresh**, professeur émérite *Vannevar Bush* au MIT, professeur à l'Université Brown
Il a été successivement doyen de la faculté d'ingénierie du Massachusetts Institute of Technology (MIT), directeur de la National Science Foundation (NSF), président de l'université Carnegie Mellon et président de la Nanyang Technological University à Singapour.
- **Gilles Duranton**, économiste et professeur en immobilier au sein de l'école de commerce de Wharton, Université de Pennsylvanie
Ses recherches portent sur l'économie urbaine et couvrent notamment l'utilisation des sols, les effets des infrastructures de transport sur la croissance urbaine et les politiques locales.
- **Christina Gravert**, professeur en économie comportementale, Université de Copenhague
Ses recherches s'appuient sur des expériences permettant de découvrir les obstacles comportementaux et psychologiques aux choix durables, et d'éclairer les politiques environnementales et climatiques fondées sur ces données probantes.
- **Yann LeCun**, professeur en intelligence artificielle (IA) et en sciences de la donnée, Université de New-York, et Directeur scientifique de l'IA de META
Expert en intelligence artificielle et en « machine learning », ses travaux portent sur leurs applications dans les domaines de la vision par ordinateur (« computer vision »), du langage naturel, de la robotique et des neurosciences.
- **Enrico Letta**, doyen de l'Ecole de politique, d'économie et d'affaires mondiales, IE University de Madrid, et spécialiste des affaires internationales et européennes
Ancien Premier ministre de la République d'Italie et ancien doyen de l'Ecole des affaires internationales de Sciences Po (Paris School of International Affairs - PSIA), il est également l'auteur du rapport « Much more than a Market » sur le marché intérieur européen publié en 2024.
- **Corinne Le Quééré**, professeur en sciences du changement climatique de la Royal Society Research, Université d'East Anglia
Elle mène des recherches sur les interactions entre le changement climatique et le cycle du carbone, sur les moteurs des émissions de CO2 et sur les effets de la variabilité climatique sur les puits de carbone.
- **Kenneth Roth**, Charles et Marie Robertson professeur invité à l'Ecole des affaires publiques et internationales, Université de Princeton
Pendant trois décennies, il a dirigé et développé Human Rights Watch, l'une des principales organisations internationales de défense des droits de l'homme dans le monde. Il vient de publier « Righting Wrongs », ses mémoires sur sa mission de promotion des droits de l'homme.
- **Beatrice Weder di Mauro**, Chaire André Hoffmann à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève, professeur invité à l'INSEAD, et Présidente du Centre for Economic Policy Research (CEPR)
Elle a été conseillère en politique économique auprès de gouvernements et d'institutions internationales pendant trois décennies. Ses recherches se concentrent sur la macroéconomie internationale, les crises financières, ainsi que sur le financement du climat et de la nature.

Slawomir Krupa, Directeur général de Société Générale, commente :

« Je suis ravi d'annoncer la composition finale de notre Conseil Scientifique Consultatif rassemblant, sous la direction de son président Subra Suresh, une équipe de huit personnalités accomplies, mondialement reconnues pour leurs expertises, leurs parcours exceptionnels et leurs visions. Nos économies et nos industries sont confrontées à des enjeux multiples, tant sur les plans technologiques, environnementaux que sociétaux. Naviguer à travers ces dynamiques complexes nécessite de prendre en compte des perspectives de long terme et de faire preuve d'anticipation. Je suis reconnaissant envers nos membres du Conseil pour leurs éclairages fondés sur la science, et j'attends avec impatience leurs futures contributions qui nous aideront à mieux appréhender les tendances émergentes et les questions stratégiques qui influenceront nos activités dans les années à venir. »

2.2 Communiqué de presse du 15 juillet 2025 : Société Générale signe un accord avec l'État camerounais en vue de la cession de Société Générale Cameroun

Société Générale a signé un accord avec l'État camerounais qui prévoit la cession totale des parts du groupe (58,08%) dans Société Générale Cameroun. L'Etat camerounais, déjà actionnaire, détiendrait ainsi 83,68% des parts de Société Générale Cameroun. Selon les engagements pris, l'État camerounais reprendrait la totalité des activités opérées par cette filiale, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de cette entité.

Cette transaction aurait un impact positif d'environ 6 points de base sur le ratio de CET1 du Groupe à la date de finalisation attendue d'ici la fin de l'année 2025¹.

Ce projet de cession est soumis aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

¹ Données non auditées.

2.3 Communiqué de presse du 31 juillet 2025 : résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025

Actualisation des pages 28 à 41 du document d'enregistrement universel 2025

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE 3,1 MD EUR AU S1-25, +71% VS. S1-24

REHAUSSEMENT DES CIBLES FINANCIÈRES 2025

PREMIER RACHAT D'ACTIONS ADDITIONNEL À HAUTEUR DE 1 MD EUR

INTRODUCTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 0,61² EURO PAR ACTION

- **Revenus du Groupe à 13,9 Md EUR au S1-25, en hausse de +8,6%** par rapport au S1-24 hors cessions d'actifs, au-dessus de la cible annuelle d'une hausse >+3%
- **Coûts en baisse de -2,6% au S1-25 vs. S1-24**, hors cessions d'actifs, en avance sur la cible annuelle 2025 d'une baisse de plus de -1%
- **Coefficient d'exploitation à 64,4% au S1-25**, sous la cible annuelle 2025 initiale <66%
- **Qualité des actifs toujours solide avec un coût du risque faible à 24 pb au S1-25**, en-deçà de la cible annuelle 2025 de 25 à 30 pb
- **Résultat net part du Groupe de 3,1 Md EUR au S1-25 en hausse de +71% vs. S1-24, rentabilité (ROTE) de 10,3%**, au-dessus de la cible annuelle initiale >8% pour 2025
- **À l'image du S1-25, performance très solide au T2-25, coefficient d'exploitation de 63,8%** (vs. 68,4% au T2-24), **résultat net part du Groupe de 1,5 Md EUR** (+31% vs. T2-24) **et un ROTE de 9,7%**
- **Relèvement des cibles financières pour 2025** sur la base de revenus et de coûts meilleurs que les cibles annuelles initiales :
 - **Coefficient d'exploitation désormais attendu inférieur à 65%** en 2025
 - **Cible de rentabilité (ROTE) en hausse à ~9%** en 2025
- **Première distribution de capital excédentaire sous la forme d'un rachat d'actions additionnel de 1 Md EUR** (~25 pb de ratio CET1), lancé dès le 4 août 2025
- **Ratio CET1 à 13,5% à fin T2-25 après déduction du rachat d'actions additionnel de 1 Md EUR**, environ 330 pb au-dessus de l'exigence réglementaire
- **Le Conseil d'administration a validé un amendement de la politique de distribution en introduisant à partir de 2025 un acompte sur dividende payé au quatrième trimestre de chaque année. Au titre du premier semestre 2025, un acompte sur dividende de 0,61² euro par action sera payé le 9 octobre 2025**

Slawomir Krupa, Directeur général du Groupe, a commenté :

« Nous publions à nouveau ce trimestre de très bons résultats avec une performance commerciale et financière solide dans tous nos métiers. Croissance des revenus, réduction des coûts, amélioration du coefficient d'exploitation et de la rentabilité : nous sommes en avance sur toutes nos cibles annuelles au premier semestre et ainsi en mesure de les revoir à la hausse pour l'année 2025. Notre ratio de capital élevé, largement au-dessus de notre cible, nous permet également de réaliser une distribution additionnelle aux actionnaires sous la forme d'un rachat d'actions et de mettre en place un acompte sur dividende au titre du premier semestre 2025. Je tiens à remercier vivement l'ensemble des équipes pour leur mobilisation au service de nos clients et de notre Banque. Nous restons pleinement concentrés sur l'exécution minutieuse et méthodique de notre feuille de route 2026 pour continuer de délivrer une croissance durable et rentable au bénéfice de toutes nos parties prenantes. »

² Sur une provision totale envisagée pour distribution de 1,77 euro par action à fin S1-25, basée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe du S1-25 retraité des éléments non monétaires (y compris PMAS) et après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI, pro forma incluant les résultats du S1-25 et l'acompte sur dividende ; la politique de distribution prévoit une répartition équilibrée entre dividende en numéraire et rachat d'actions

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation		S1-25	S1-24	Variation	
Produit net bancaire	6 791	6 685	+1,6%	+7,8%*	13 874	13 330	+4,1%	+8,8%*
Frais de gestion	(4 331)	(4 570)	-5,2%	-0,1%*	(8 935)	(9 550)	-6,4%	-2,6%*
Résultat brut d'exploitation	2 460	2 115	+16,4%	+25,3%*	4 939	3 780	+30,7%	+37,8%*
Coût net du risque	(355)	(387)	-8,2%	+0,7%*	(699)	(787)	-11,1%	-4,9%*
Résultat d'exploitation	2 105	1 728	+21,8%	+30,6%*	4 240	2 993	+41,7%	+48,8%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	(8)	n/s	n/s	277	(88)	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(477)	(379)	+25,8%	+37,7%*	(967)	(653)	+48,1%	+58,3%*
Résultat net	1 702	1 348	+26,3%	+34,6%*	3 557	2 265	+57,1%	+64,4%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	249	235	+5,8%	+11,5%*	496	472	+5,0%	+11,3%*
Résultat net part du Groupe	1 453	1 113	+30,6%	+39,6%*	3 061	1 793	+70,8%	+78,1%*
ROE	8,6%	6,5%			9,1%	5,1%		
ROTE	9,7%	7,4%			10,3%	5,8%		
Coefficient d'exploitation	63,8%	68,4%			64,4%	71,6%		

Le renvoi * dans ce document correspond à des données à périmètre et change constants

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 30 juillet 2025, a examiné les résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2025 du Groupe Société Générale.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 6,8 milliards d'euros, en hausse de +1,6% vs. T2-24 et +7,1% hors cessions d'actifs.

Les revenus de la **Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances** progressent de +6,5% vs. T2-24 (+10,7% hors cessions d'actifs). Ils s'établissent à 2,3 milliards d'euros au T2-25. La marge nette d'intérêt est en forte croissance au T2-25 de +14,8% vs. T2-24 et en progression de +2,4% en retraçant les cessions et l'impact des couvertures à court terme comptabilisées au T2-24 (environ -150 millions d'euros). Les actifs sous gestion de la **Banque Privée** (hors cessions des activités de banque privée en Suisse et au Royaume-Uni) et **les encours d'assurance vie** progressent de +6% et +5% au T2-25 vs. T2-24 respectivement. Enfin, **BoursoBank** continue son fort développement commercial avec ~424 000 nouveaux clients sur le trimestre et a atteint 8 millions de clients en juillet 2025, en avance sur son objectif initial 2026 communiqué lors du *Capital Markets Day* de septembre 2023.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs maintient un niveau de revenus élevé de 2,6 milliards d'euros au T2-25, en hausse de +0,7% par rapport au T2-24 du fait de la poursuite d'une dynamique soutenue des métiers de taux, crédit, changes et des activités de Financement et Conseil. Les **activités de Marché** affichent au T2-25 une base de revenus en hausse de +0,8% par rapport à un niveau déjà très élevé au T2-24. Les métiers actions maintiennent un niveau de revenus très haut, en légère baisse de -2,9% au T2-25, par rapport à un niveau historiquement élevé au T2-24 du fait notamment d'une bonne dynamique commerciale sur les produits dérivés. Les métiers de Taux, Crédit et Change progressent quant à eux de 7,3%, tirés par une activité soutenue sur les produits de flux et de financement. Les **activités de Services Titres** affichent quant à eux une légère baisse de -3,1% des revenus du fait de l'impact de la baisse des taux d'intérêt. De leur côté, les métiers de **Global Banking & Advisory** ont bénéficié d'une performance solide sur les activités de financement d'acquisitions, financement de fonds et de financement de projet ainsi que d'une bonne dynamique en matière d'origination et de distribution de crédit. Enfin, malgré une activité commerciale robuste auprès des clients entreprises et institutionnels, les activités de **Global Transaction & Payment Services** affichent des revenus en baisse de -4,7% par rapport au T2-24, en raison également de la baisse des taux d'intérêts.

S'agissant des activités de **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International**, les revenus sont en baisse de -5,6% vs. T2-24 du fait principalement d'un effet périmètre d'environ -260 millions d'euros au T2-25. Ils sont en hausse de +7,3% hors cessions d'actifs. La **Banque de détail à l'international** publie des revenus en repli de -12,1% vs. T2-24 à 0,9 milliard d'euros du fait de l'effet de périmètre lié aux cessions finalisées en Afrique (principalement Maroc et Madagascar). Ils sont en hausse de +2,7% à périmètre et change constants. Les revenus des activités de **Mobilité et Services financiers** sont en hausse de +0,4% vs. T2-24 et en hausse de +11,7%, hors cession de SGEF. Les revenus d'Ayvens progressent de +10,6% vs. T2-24, avec notamment une amélioration des marges. Les activités de Crédit à la consommation affichent des revenus en hausse de +12,6%, grâce notamment à une marge nette d'intérêt plus élevée.

Les revenus du **Hors Pôles** ressortent quant à eux à -160 millions d'euros au T2-25.

Sur le semestre, le produit net bancaire du Groupe est en hausse de +4,1% vs. S1-24 et de +8,6%, hors cessions d'actifs.

Frais de gestion

Au T2-25, les frais de gestion s'élèvent à 4 331 millions d'euros, en baisse de -5,2% vs. T2-24 et de -0,6% hors cessions d'actifs.

La baisse modérée des frais de gestion au T2-25 hors cessions d'actifs résulte principalement de la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'environ 100 millions d'euros³ liée au lancement en juin 2025 d'un Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. En effet, retraités de cet élément non récurrent et des cessions d'actifs, les frais de gestion sont en baisse de -2,8% vs. T2-24, confirmant la forte maîtrise des coûts au niveau du Groupe. Au T2-25, les charges de transformation baissent de -93 millions d'euros vs. T2-24.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,8% au T2-25, en baisse par rapport au T2-24 (68,4%) et inférieur à la cible initiale de <66% pour 2025.

Sur le semestre, les frais de gestion sont en baisse significative de -2,6% vs. S1-24 (hors cessions d'actifs) et le coefficient d'exploitation s'établit à 64,4% (vs. 71,6% au S1-24), également en avance par rapport à la cible initiale 2025 <66%.

Les revenus et coûts au S1-25 étant meilleurs que les cibles initiales, la cible de coefficient d'exploitation est désormais attendue <65% sur 2025.

Coût du risque

Le coût du risque demeure bas sur le trimestre à 25 points de base, soit 355 millions d'euros et reste en bas de la fourchette cible 2025 fixée entre 25 et 30 points de base. Il se décompose en une provision sur encours douteux de 390 millions d'euros (environ 27 points de base) et une reprise de provisions sur encours sains de 35 millions d'euros.

Le Groupe dispose à fin juin d'un stock de provisions sur encours sains de 3 011 millions d'euros, en baisse de -3,8% par rapport au 31 mars 2025, du fait notamment des cessions d'actifs et des taux de change.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,77%^{4,5} au 30 juin 2025 en baisse par rapport à son niveau de fin mars 2025 (2,82%). Le taux de couverture net des encours douteux du Groupe est de ~81%⁶ au 30 juin 2025 (après prise en compte des garanties et des collatéraux).

Gains nets sur autres actifs

Le Groupe a comptabilisé au T2-25 un gain net de 75 millions d'euros principalement lié aux impacts comptables issus de la vente de Société Générale Burkina Faso finalisée en juin 2025.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 1 453 millions d'euros sur le trimestre correspondant à une rentabilité sur actif net tangible (ROTE) de 9,7%.

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 3 061 millions d'euros, soit une rentabilité sur actifs net tangibles (ROTE) de 10,3%, supérieure à la cible initiale fixée pour l'année 2025 >8%.

Au regard des performances du premier semestre, le Groupe vise à présent une rentabilité sur actif net tangible d'environ 9% en 2025.

Distribution aux actionnaires

Le Conseil d'administration a validé un amendement de la politique de distribution en introduisant à partir de 2025 un acompte sur dividende payé au quatrième trimestre de chaque année. Sur la base des comptes du premier semestre 2025, le Conseil d'administration a ainsi décidé le versement d'un acompte sur dividende de 0,61 euro par action qui sera détaché le 7 octobre 2025 et mis en paiement le 9 octobre 2025.

En complément, au titre de la première application d'une option possible de la nouvelle politique de distribution du Groupe annoncée le 6 février 2025⁷, une distribution de capital excédentaire sera effectuée sous la forme d'un rachat d'actions additionnel de 1 milliard d'euros. Les autorisations, dont celle de la BCE, ont été obtenues⁸ pour lancer ce programme, qui débutera le 4 août 2025.

³ Élément non monétaire sans impact sur le ratio CET1, et donc sans impact sur le résultat net distribuable

⁴ Ratio calculé selon la méthodologie de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 16 juillet 2019

⁵ Ratio qui exclut les encours des sociétés en cours de cession en application de la norme IFRS 5

⁶ Ratio des provisions en étape 3 sur la valeur comptable brute des créances douteuses après prise en compte des garanties et collatéraux

⁷ 6 février 2025 - T4 2024 Résultats financiers – Présentation – Page 6

⁸ Cf. Descriptif du programme de rachat d'actions du 17 mai 2024 relatif à la 22^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2024 dont l'autorisation d'achat par la société de ses propres actions est valable jusqu'au 22 novembre 2025

2. ESG : PRÉPARER L'AVENIR

Le Groupe a présenté au cours de ce trimestre la composition de son Conseil Scientifique Consultatif. Cette instance a pour mission d'éclairer la Direction générale sur l'ESG, avec des approches scientifiques sur les grandes tendances émergentes qui influenceront l'environnement économique et les activités du Groupe à l'avenir. Composé de 8 membres experts aux compétences complémentaires, le Conseil apportera des mises en perspective holistiques afin d'identifier les opportunités et les défis sur le long terme (pour plus de détails : [Société Générale dévoile la composition de son Conseil Scientifique Consultatif - Société Générale](#)).

En parallèle, Société Générale continue de développer ses actions en faveur de la transition énergétique ainsi que des solutions de financement innovantes pour accompagner ses clients :

- Durant la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), Société Générale a rappelé son action en faveur de la protection des écosystèmes marins et son rôle clé dans la transition vers une économie maritime plus durable. Il a notamment fait figure de conseiller exclusif d'Eurazeo pour le fonds de dette « Maritime Upgrade » ([Eurazeo et Société Générale unissent leurs forces pour soutenir la transition durable du secteur maritime - Wholesale Banking](#)).
- A travers sa filiale REED, Société Générale a investi dans Voltekko Tech, une plateforme spécialisée dans les data centers à haute efficacité énergétique. Neuf investissements, principalement dans le domaine de l'énergie, ont été réalisés depuis l'acquisition de REED.

Enfin, Société Générale a reçu ce trimestre le prix de meilleure banque en faveur de l'ESG de la part d'Euromoney « The World's Best Bank for ESG » ainsi qu'une excellente note de la part de Sustainalytics, à 15.4 – en amélioration par rapport à la note de la dernière revue de l'agence, ce qui la positionne parmi les meilleures banques du monde (top 12%).

3. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 juin 2025, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 13,5%, soit environ 330 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. De même, le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 148% à fin juin 2025 (149% en moyenne sur le trimestre) et le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau de 117% à fin juin 2025.

Les ratios de capital et de liquidité s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires.

	30/06/2025	31/12/2024	Exigences
CET1 ⁽¹⁾	13,5%	13,3%	10,22%
Tier 1 ratio ⁽¹⁾	15,8%	16,1%	12,14%
Total Capital ⁽¹⁾	18,4%	18,9%	14,71%
Ratio de levier ⁽¹⁾	4,4%	4,3%	3,60%
TLAC (%RWA) ⁽¹⁾	29,9%	29,7%	22,33%
TLAC (%leverage) ⁽¹⁾	8,3%	8,0%	6,75%
MREL (%RWA) ⁽¹⁾	33,4%	34,2%	27,44%
MREL (%leverage) ⁽¹⁾	9,2%	9,2%	6,13%
LCR fin de période	148%	162%	>100%
LCR moyen de la période	149%	150%	>100%
NSFR	117%	117%	>100%

En Md EUR	30/06/2025	31/12/2024
Total bilan consolidé	1 551	1 574
Capitaux propres part du Groupe	68	70
Encours pondérés des risques (RWA)	388	390
dont au titre du risque de crédit	314	327
Total bilan financé	923	952
Encours de crédit clientèle	456	463
Dépôts clientèle	594	614

Au 30 juin 2025, la maison mère a émis 13,5 milliards d'euros de dette à moyen et long terme au titre de son programme de financement 2025, dont 4,5 milliards d'euros de pré-financement levés fin 2024. Les filiales ont, quant à elles, émis un montant de 1,8 milliard d'euros. Au total, le Groupe a émis 15,3 milliards d'euros de dette à moyen et long terme depuis le début de l'année.

Au 30 juin 2025, le programme de financement 2025 de la maison mère est réalisé à hauteur d'environ 80% pour les émissions vanilles.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings – *Issuer default rating* « A- », perspectives stables, notation dette senior préférée « A », notation court terme « F1 », (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court terme « P-1 », (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court terme « A-1 ».

⁹ Dont phasage Bâle IV

4. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation	S1-25	S1-24	Variation
Produit net bancaire	2 269	2 131	+6,5%	4 568	4 146	+10,2%
<i>Dont revenus nets d'intérêts</i>	1 036	902	+14,8%	2 097	1 729	+21,3%
<i>Dont revenus nets de commissions</i>	1 013	1 027	-1,4%	2 069	2 045	+1,1%
Frais de gestion	(1 477)	(1 649)	-10,4%	(3 043)	(3 377)	-9,9%
Résultat brut d'exploitation	791	482	+64,3%	1 525	770	+98,2%
Coût net du risque	(146)	(173)	-15,4%	(317)	(420)	-24,5%
Résultat d'exploitation	645	309	x 2,1	1 208	350	x 3,5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	8	x 2,6	27	8	x 3,3
Résultat net part du Groupe	488	240	x 2,0	909	271	x 3,4
RONE	11,2%	5,7%		10,4%	3,3%	
Coefficient d'exploitation	65,1%	77,4%		66,6%	81,4%	

Activité commerciale

Réseau SG, Banque Privée et Assurances

Les encours moyens de dépôts du Réseau SG s'élèvent à 227 milliards d'euros au T2-25, en recul de -3% par rapport au T2-24, et de -1% vs. T1-25.

Les encours moyens de crédits du réseau SG sont en recul de -2% par rapport au T2-24 à 194 milliards d'euros, et stables en excluant les remboursements de prêts garantis par l'Etat (PGE). La production de prêts à l'habitat est quant à elle en forte hausse de +175% vs. T2-24.

Le ratio crédits sur dépôts moyens s'établit à 85,5% au T2-25 en recul de -1 point de pourcentage par rapport au T2-24.

Les activités de **Banque Privée** voient leurs actifs sous gestion¹⁰ progresser de +6% vs. T2-24 à 132 milliards d'euros au T2-25. La collecte nette s'établit à 2,3 milliards d'euros au T2-25, le rythme de collecte d'actifs (collecte nette annualisée divisée par les actifs sous gestion) s'établissant à +6% au S1-25. Le produit net bancaire s'établit à 308 millions d'euros sur le trimestre et à 669 millions d'euros sur le semestre.

Les activités **d'Assurance**, qui incluent les activités en France et à l'international, affichent de très bonnes performances commerciales. Les encours d'assurance vie épargne sont en hausse de +5% vs. T2-24 pour atteindre 150 milliards d'euros au T2-25. La part d'unités de compte reste élevée à 40%. La collecte brute de l'activité d'assurance vie épargne s'établit à 4,8 milliards d'euros au T2-25.

BoursoBank

BoursoBank a atteint les 7,9 millions de clients au T2-25, le seuil de 8 millions de clients ayant quant à lui été atteint en juillet 2025. La banque enregistre au T2-25 une croissance de son nombre de clients de +22% vs. T2-24, portant la croissance du nombre de clients à +1,4 million sur un an, grâce à une conquête encore élevée ce trimestre (~424 000 nouveaux clients au T2-25) et un taux d'attrition très bas, inférieur à 4%.

BoursoBank confirme à nouveau sa position de leader en France comme en atteste le prix de meilleure banque digitale en France décerné par Euromoney¹¹.

Les encours moyens d'épargne, y compris les dépôts et l'épargne financière ont atteint 69,8 milliards d'euros au T2-25, les encours moyens de dépôts affichent une forte progression de +16% vs. T2-24. Les encours moyens d'assurance vie augmentent de +7% vs. T2-24 (la part des unités de compte s'établissant à 48%) et la collecte brute est en hausse de +12% vs. T2-24. Le courtage enregistre de son côté une forte hausse des ordres de bourse de +33% vs. T2-24.

Les encours moyens de crédits progressent de +10% par rapport au T2-24 à 16,7 milliards d'euros au T2-25.

¹⁰ Excluant les cessions d'actifs (la Suisse et le Royaume-Uni)

¹¹ Best Digital Bank en France, Awards for Excellence, Euromoney juillet 2025

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus ressortent à 2 269 millions d'euros (incluant provision PEL/CEL) en hausse de +6,5% par rapport au T2-24 et de +10,7% en excluant les actifs cédés. La marge nette d'intérêt croît de +14,8% vs. T2-24 et de +2,4% en excluant les actifs cédés et l'impact des couvertures à court terme au T2-24. Les commissions sont en recul de -1,4% par rapport au T2-24 et en hausse de +1,4% en excluant les actifs cédés.

Sur le semestre, les revenus atteignent 4 568 millions d'euros (incluant provision PEL/CEL) en hausse de +10,2% par rapport au S1-24 et de +13,6% en excluant les actifs cédés. La marge nette d'intérêt progresse de +21,3% vs. S1-24. Elle est en hausse de +0,6% en excluant les actifs cédés et l'impact des couvertures à court terme au S1-24. Les commissions sont en hausse de +1,1% vs. S1-24 et de +3,7% en excluant les actifs cédés.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'établissent à 1 477 millions d'euros, en recul de -10,4% par rapport au T2-24 et de -5,7% en excluant les actifs cédés. Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,1% au T2-25, en amélioration de 12,3 points de pourcentage par rapport au T2-24.

Sur le semestre, les frais de gestion ressortent à 3 043 millions d'euros, en baisse de -9,9% par rapport au S1-24 et de -6,2% en excluant les actifs cédés. Le coefficient d'exploitation est de 66,6% en amélioration de 14,8 points de pourcentage par rapport au S1-24.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'établit à 146 millions d'euros, soit 25 points de base en recul par rapport au T2-24 et au T1-25 (29 points de base dans les deux cas).

Sur le semestre, le coût du risque s'établit à 317 millions d'euros, soit 27 points de base.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 488 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à un niveau de 11,2% au T2-25.

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 909 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à 10,4% sur S1-25.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation		S1-25	S1-24	Variation	
Produit net bancaire	2 647	2 628	+0,7%	+2,4%*	5 542	5 259	+5,4%	+5,5%*
Frais de gestion	(1 630)	(1 647)	-1,0%	+0,2%*	(3 385)	(3 404)	-0,5%	-0,4%*
Résultat brut d'exploitation	1 017	981	+3,6%	+6,1%*	2 157	1 856	+16,2%	+16,4%*
Coût net du risque	(81)	(21)	x 3,8	x 3,8*	(136)	(1)	x 91,4	x 91,4*
Résultat d'exploitation	936	960	-2,5%	-0,1%*	2 021	1 854	+9,0%	+9,2%*
Résultat net part du Groupe	750	776	-3,4%	-1,1%*	1 606	1 473	+9,0%	+9,2%*
RONE	16,8%	19,0%			17,7%	18,2%		
Coefficient d'exploitation	61,6%	62,7%			61,1%	64,7%		

Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs publie des résultats solides sur le trimestre avec des revenus à 2 647 millions d'euros qui restent à un niveau élevé, en légère hausse (+0,7%) par rapport au T2-24.

Sur le semestre, les revenus sont en progression de +5,4% par rapport au S1-24 (5 542 millions d'euros contre 5 259 millions d'euros).

Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs maintiennent un niveau élevé de revenus de 1 753 millions d'euros, stables (+0,4%) sur le trimestre par rapport au T2-24. Sur le semestre, ils s'élèvent à 3 674 millions d'euros en hausse de +5,2% vs. S1-24.

Les Activités de Marché sont en légère hausse (+0,8%) sur le trimestre avec des revenus de 1 577 millions d'euros. Sur le semestre, ils s'inscrivent à 3 336 millions d'euros, en hausse de +5,9% par rapport au S1-24.

Les activités Actions sont résilientes sur le trimestre à -2,9% par rapport à un niveau élevé au T2-24. Les revenus s'établissent à 962 millions d'euros sur le trimestre, tirés par une dynamique commerciale favorable sur les dérivés. Sur le semestre, ils s'inscrivent à 2 023 millions d'euros, en hausse de +8,7% par rapport au S1-24.

Les activités Taux, Crédit et Change progressent fortement sur le trimestre avec des revenus en hausse de +7,3% vs. T2-24 à 615 millions d'euros, portés par une performance solide dans les activités de flux et de financement. La dynamique commerciale est restée soutenue sur le trimestre malgré un environnement macroéconomique incertain. Sur le semestre, les revenus sont en hausse de +1,9% à 1 313 millions d'euros par rapport au S1-24.

Les revenus du Métier Titres, sont quant à eux en baisse de -3,1% par rapport au T2-24 à 176 millions d'euros du fait de la baisse des taux. Hors effet lié aux participations, les revenus baissent de -2,4%. Sur le semestre, les revenus sont en recul de -1,0% et en baisse de -1,3% hors effet lié aux participations. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 5 222 milliards d'euros et 638 milliards d'euros.

Les revenus des Activités de Financement et Conseil s'élèvent à 895 millions d'euros sur le trimestre, en légère augmentation (+1,3%) par rapport au T2-24. Sur le semestre, ils s'inscrivent à 1 868 millions d'euros, en progression de +5,7% par rapport au S1-24.

Le métier **Global Banking & Advisory** affiche un niveau de revenus élevé sur le trimestre, en hausse de +3,6% par rapport au T2-24, portés notamment par une activité solide en financement d'acquisition, financement de fonds et en financement de projet. Sur le semestre, les revenus sont en hausse de +7,1% par rapport au S1-24.

Le métier **Global Transaction & Payment Services** affiche une bonne performance commerciale sur le trimestre notamment auprès des clients entreprises et institutionnels, même si les revenus sont en baisse de -4,7% sur le trimestre du fait de l'effet de la baisse des taux. Sur le semestre, les revenus sont en hausse de +1,6% par rapport au S1-24.

Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à 1 630 millions d'euros sur le trimestre, en baisse de -1,0% par rapport au T2-24. Le coefficient d'exploitation s'établit à 61,6% au T2-25.

Sur le semestre, les frais de gestion sont en baisse de -0,5% par rapport au S1-24 et le coefficient d'exploitation atteint 61,1%, vs 64,7% au S1-24.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque ressort à 81 millions d'euros, soit 19 points de base contre 5 points de base au T2-24.

Sur le semestre, le coût du risque s'élève à 136 millions d'euros, soit 16 points de base contre 0 point de base au S1-24.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe est en baisse de -3,4% par rapport au T2-24 à **750 millions d'euros**. Sur le semestre, il est en hausse de +9,0% à 1 606 millions d'euros.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une **rentabilité normative de 16,8% sur le trimestre et de 17,7% sur le semestre**.

6. MOBILITÉ, BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS À L'INTERNATIONAL

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation		S1-25	S1-24	Variation	
Produit net bancaire	2 036	2 157	-5,6%	+7,2%*	4 036	4 318	-6,5%	+4,1%*
Frais de gestion	(1 059)	(1 261)	-16,0%	-4,2%*	(2 240)	(2 611)	-14,2%	-4,5%*
Résultat brut d'exploitation	977	896	+8,9%	+22,9%*	1 796	1 707	+5,3%	+17,4%*
Coût net du risque	(126)	(189)	-33,1%	-18,4%*	(250)	(370)	-32,4%	-21,2%*
Résultat d'exploitation	850	708	+20,1%	+32,9%*	1 546	1 336	+15,7%	+27,5%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(0)	n/s	n/s	0	4	-92,7%	-92,7%*
Participations ne donnant pas le contrôle	246	211	+16,5%	+23,5%*	458	406	+12,6%	+20,6%*
Résultat net part du Groupe	404	321	+25,7%	+41,3%*	722	599	+20,5%	+33,7%*
RONE	15,3%	11,4%			13,2%	10,7%		
Coefficient d'exploitation	52,0%	58,4%			55,5%	60,5%		

Activité commerciale

Banque de détail à l'international

La **Banque de détail à l'international** affiche une bonne dynamique commerciale au T2-25 essentiellement portée par les encours de crédits, en hausse de +4,3%* vs. T2-24 à 61 milliards d'euros. Les encours de dépôts quant à eux se stabilisent* vs. T2-24 à 75 milliards d'euros.

L'**Europe** affiche toujours une forte progression des encours de crédits de 7,0%* vs. T2-24 à 46 milliards d'euros au T2-25. Les dépôts sont stables* ce trimestre avec 56 milliards d'euros au T2-25.

En **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer**, les encours de crédits sont en recul de -3,1%* vs. T2-24 à 15 milliards d'euros. Les encours de dépôts progressent de +1,9%* vs. T2-24 à 19 milliards d'euros au T2-25, notamment portés par les dépôts à vue de la clientèle de particuliers et entreprises.

Mobilité et Services financiers

Les métiers **Mobilité et Services financiers** affichent dans l'ensemble une activité commerciale plutôt stable.

Ayvens maintient un niveau d'actifs productifs à environ 53 milliards d'euros à fin juin 2025, quasi-stable par rapport à fin juin 2024.

Les encours du **Crédit à la consommation** s'élèvent à 23 milliards d'euros, toujours en recul de -2,8% vs. T2-24.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, le pôle **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International** délivre une bonne performance avec 2 036 millions d'euros au T2-25, en hausse de 7,2%* vs. T2-24.

Sur le semestre, les revenus progressent de +4,1%* vs. S1-24 à 4 036 millions d'euros.

Les revenus de la **Banque de détail à l'international** augmentent de +2,7%* vs. T2-24, à 920 millions d'euros au T2-25, et de +2,3%* sur le semestre vs. S1-24 à 1 833 millions d'euros au S1-25.

En **Europe**, les revenus s'élèvent à 528 millions d'euros au T2-25, en forte croissance de +6,1%* vs. T2-24, portée par le niveau élevé des marges nettes d'intérêts dans les deux pays (+7,3%* vs. T2-24).

Dans l'ensemble, les revenus en **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer** sont en léger recul de -1,5%* vs. T2-24 à 392 millions d'euros au T2-25, comparé à un niveau T2-24 élevé. La marge nette d'intérêt est en hausse de +2,8%* vs. T2-24.

Le pôle **Mobilité et Services financiers** affichent des revenus en forte hausse dans les deux métiers, +11,1%* au global vs. T2-24 à 1 116 millions d'euros au T2-25. Sur le semestre, la hausse est de +5,7%* vs. S1-24 à 2 203 millions d'euros.

La nette amélioration des revenus d'**Ayvens** de +10,6% vs. T2-24 (868 millions d'euros au T2-25) s'explique comme attendu par un impact moindre que l'an dernier des ajustements sur dépréciations et des éléments non récurrents¹² (-3% vs. T2-24 ajusté de ces deux éléments). Les marges sont en hausse à 550 points de base au T2-25, vs. 539 points de base au T2-24, hors éléments non récurrents. Les dépréciations sont en baisse vs. T2-24 et les résultats moyens par unité réalisés sur les ventes secondaires de véhicules d'occasion poursuivent leur normalisation très progressive (1 234 euros¹³ au T2-25 vs. 1 480 euros² au T2-24). En vision sociale, Ayvens présente un coefficient d'exploitation de 57,6%¹⁴ au T2-25, en ligne avec la cible de 2025 (57%-59% sur l'année).

Les revenus des activités de **Crédit à la consommation** augmentent de +12,6% vs. T2-24 à 247 millions d'euros au T2-25. Cette forte croissance reflète à la fois une amélioration de la marge sur la nouvelle production et un impact positif de réévaluation d'actif.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion baissent de -4,2%* vs. T2-24, à 1 059 millions d'euros au T2-25 (dont 29 millions d'euros de charge de transformation). Le coefficient d'exploitation s'améliore au T2-25 à 52,0% vs. 58,4% au T2-24. Sur le semestre, les coûts de 2 240 millions d'euros sont en baisse de -4,5%* vs. S1-24 et le coefficient d'exploitation ressort à 55,5% vs. 60,5% au S1-24.

La **Banque de détail à l'international** enregistre une baisse des coûts de -5,2%* vs. T2-24 à 482 millions d'euros, et ce dans un contexte local toujours inflationniste.

Les coûts du pôle **Mobilité et Services financiers** atteignent 577 millions d'euros au T2-25, en baisse de -3,3%* vs. T2-24, Ayvens bénéficiant des premières synergies de coûts liées l'intégration de Leaseplan.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'établit à 126 millions d'euros, soit 35 points de base, en net recul par rapport au T2-24 (45 points de base).

Sur le semestre, le coût du risque est de 33 points de base vs. 44 points de base au S1-24.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe ressort à 404 millions d'euros, en hausse de +41,3%* par rapport au T2-24. La rentabilité normative s'améliore à 15,3% au T2-25 vs. 11,4% au T2-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 18,4% et de 13,1% dans la Mobilité et Services financiers au T2-25.

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe ressort à 722 millions d'euros, en hausse de +33,7%* par rapport au S1-24. La rentabilité normative s'améliore à 13,2% au S1-25 vs. 10,7% au S1-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 16,3% et de 11,1% dans la Mobilité et Services financiers au S1-25.

¹² Principalement l'hyperinflation en Turquie

¹³ Hors impacts des dépréciations

¹⁴ Comme communiqué par Ayvens dans ses résultats du T2-25, hors résultats des ventes de véhicules d'occasion et éléments non récurrents

7. HORS PÔLES

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation		S1-25	S1-24	Variation	
Produit net bancaire	(160)	(231)	+30,8%	+30,8%*	(273)	(394)	+30,8%	+30,8%*
Frais de gestion	(164)	(13)	x 12,3	x 4,3*	(267)	(158)	+68,3%	+45,3%*
Résultat brut d'exploitation	(324)	(245)	-32,5%	-20,2%*	(539)	(552)	+2,4%	+6,6%*
Coût net du risque	(2)	(4)	-55,7%	-55,7%*	4	5	+16,7%	16,7%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	57	(15)	n/s	n/s	250	(99)	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	83	67	-23,0%	-12,2%*	143	157	+8,7%	+12,3%*
Résultat net part du Groupe	(188)	(225)	+16,1%	+22,5%*	(176)	(551)	+68,0%	+69,1%*

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, **le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -160 millions d'euros**, contre -231 millions d'euros au T2-24.

Sur le semestre, **le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -273 millions d'euros**, contre -394 millions d'euros au S1-24.

Frais de gestion

Sur le trimestre, **les frais de gestion s'élèvent à -164 millions d'euros**, contre -13 millions d'euros au T2-24. Ils comprennent environ 100 millions d'euros de charges liées au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié lancé en juin 2025.

Sur le semestre, **les frais de gestion s'élèvent à -267 millions d'euros**, contre -158 millions d'euros au S1-24.

Gains nets sur autres actifs

Sur le trimestre, **le Groupe a comptabilisé en Hors Pôles un montant de 57 millions d'euros en gains nets sur autres actifs** notamment liés à la finalisation de la cession de Société Générale Burkina Faso en juin 2025.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, **le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -188 millions d'euros**, contre -225 millions d'euros au T2-24.

Sur le semestre, **le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -176 millions d'euros**, contre -551 millions d'euros au S1-24.

8. CALENDRIER FINANCIER 2025

Calendrier de communication financière 2025 et 2026

7 octobre 2025	Détachement de l'acompte sur dividende
9 octobre 2025	Païement de l'acompte sur dividende
30 octobre 2025	Résultats du troisième trimestre et des neuf mois de l'année 2025
6 février 2026	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2025
30 avril 2026	Résultats du premier trimestre de l'année 2026

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale.

Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (disponible sur <https://investors.societegenerale.com/fr>).

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

9. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation	S1-25	S1-24	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	488	240	x 2,0	909	271	x 3,4
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	750	776	-3,4%	1 606	1 473	+9,0%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	404	321	+25,7%	722	599	+20,5%
Total Métier	1 642	1 322	+24,2%	3 238	2 313	+40,0%
Hors Pôles	(188)	(225)	+16,1%	(176)	(551)	+68,0%
Groupe	1 453	1 113	+30,6%	3 061	1 793	+70,8%

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En M EUR	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24
Frais de gestion - Total éléments exceptionnels et charges de transformation	(131)	(127)	(205)	(479)
Charges de transformation	(30)	(124)	(104)	(476)
<i>Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances</i>	(10)	(45)	(33)	(127)
<i>Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	9	(29)	(3)	(183)
<i>Dont Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International</i>	(29)	(50)	(68)	(119)
<i>Dont Hors pôles</i>	0	0	0	(47)
Eléments exceptionnels	(101)	(3)	(101)	(3)
<i>Plan Mondial d'Actionnariat Salarié</i>	(101)	(3)	(101)	(3)
Autres éléments exceptionnels - Total	75	(8)	277	(88)
Gains ou pertes sur autres actifs	75	(8)	277	(88)

BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	30/06/2025	31/12/2024
Caisse et banques centrales	148 782	201 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	566 690	526 048
Instruments dérivés de couverture	7 769	9 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	103 297	96 024
Titres au coût amorti	49 240	32 655
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	81 711	84 051
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	446 154	454 622
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(330)	(292)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	494	615
Actifs d'impôts	4 198	4 687
Autres actifs	73 477	70 903
Actifs non courants destinés à être cédés	4 018	26 426
Participations dans les entreprises mises en équivalence	442	398
Immobilisations corporelles et incorporelles	60 465	61 409
Ecarts d'acquisition	5 084	5 086
Total	1 551 491	1 573 545

En M EUR	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales	10 957	11 364
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406 704	396 614
Instruments dérivés de couverture	13 628	15 750
Dettes représentées par un titre	156 922	162 200
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	100 588	99 744
Dettes envers la clientèle	518 397	531 675
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 129)	(5 277)
Passifs d'impôts	2 261	2 237
Autres passifs	94 155	90 786
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 526	17 079
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	156 370	150 691
Provisions	3 916	4 085
Dettes subordonnées	12 735	17 009
Total dettes	1 474 030	1 493 957
Capitaux propres	-	-
Capitaux propres part du Groupe	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	20 657	21 281
Autres instruments de capitaux propres	8 762	9 873
Réserves consolidées	36 741	33 863
Résultat de l'exercice	3 061	4 200
Sous-total	69 221	69 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(928)	1 039
Sous-total capitaux propres part du Groupe	68 293	70 256
Participations ne donnant pas le contrôle	9 168	9 332
Total capitaux propres	77 461	79 588
Total	1 551 491	1 573 545

10. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 – Les éléments financiers présentés au titre du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2025 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2025 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les procédures d'examen limité par les commissaires aux comptes sont en cours sur les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2025.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 38 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges générales d'exploitation » telles que présentées dans la note 5 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024. Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le Coefficient d'exploitation est défini en page 38 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale.

4 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 39 et 748 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T2-25	T2-24	S1-25	S1-24
Banque de Détail en France, Banque Privée et Assurances	Coût net du risque	146	173	317	420
	Encours bruts de crédits	230 025	236 044	231 781	237 219
	Coût du risque en pb	25	29	27	35
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	81	21	136	1
	Encours bruts de crédits	171 860	164 829	172 321	163 643
	Coût du risque en pb	19	5	16	0
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Coût net du risque	126	189	250	370
	Encours bruts de crédits	144 329	166 967	151 727	167 429
	Coût du risque en pb	35	45	33	44
Gestion propre	Coût net du risque	2	4	(4)	(5)
	Encours bruts de crédits	26 404	24 583	25 998	23 974
	Coût du risque en pb	3	6	(3)	(5)
Groupe Société Générale	Coût net du risque	355	387	699	787
	Encours bruts de crédits	572 618	592 422	581 827	592 265
	Coût du risque en pb	25	26	24	27

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

5 - ROE, ROTE, RONE

Les notions de ROE (*Return on Equity*) et de ROTE (*Return on Tangible Equity*) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en pages 39 et 40 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (*Return on Normative Equity*) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 40 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale. Depuis les résultats du T1-25, avec retraitement des données historiques, la rentabilité normative est déterminée selon une allocation de capital de 13%. Les capitaux propres alloués au T1-25 incluent les impacts réglementaires liés à Bâle IV applicables depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission ». Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24
Capitaux propres part du Groupe	68 293	66 829	68 293	66 829
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(8 386)	(9 747)	(8 386)	(9 747)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	23	(19)	23	(19)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	512	705	512	705
Provision pour distribution ⁽²⁾	(2 375)	(718)	(2 375)	(718)
Fonds propres ROE fin de période	58 067	57 050	58 067	57 050
Fonds propres ROE moyens	58 579	56 797	58 743	56 660
Écarts d'acquisition moyens ⁽³⁾	(4 174)	(4 073)	(4 182)	(4 040)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 787)	(2 937)	(2 811)	(2 947)
Fonds propres ROTE moyens	51 618	49 787	51 749	49 673
Résultat net part du Groupe	1 453	1 113	3 061	1 793
Intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission	(200)	(190)	(387)	(356)
Résultat net Part du Groupe corrigé	1 253	923	2 674	1 437
ROTE	9,7%	7,4%	10,3%	5,8%

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T2-25	T2-24	Variation	S1-25	S1-24	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	17 412	16 690	+4,3%	17 549	16 605	+5,7%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	17 894	16 313	+9,7%	18 109	16 162	+12,0%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	10 535	11 247	-6,3%	10 955	11 250	-2,6%
Total Métier	45 841	41 180	+11,3%	46 613	40 955	+13,8%
Hors Pôles	12 738	12 544	+1,5%	12 130	12 644	-4,1%
Groupe	58 579	56 797	+3,1%	58 743	56 660	+3,7%

¹⁵ Intérêts nets d'impôt

¹⁶ La provision est calculée sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, retraité des éléments non monétaires et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI, et y compris le rachat additionnel d'1 milliard d'euros au T2-25 et au S1-25

¹⁷ Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

6 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 41 du Document d'enregistrement universel 2025 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	S1-25	T1-25	2024
Capitaux propres part du Groupe	68 293	70 556	70 256
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(8 386)	(10 153)	(10 526)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	23	(60)	(25)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités de trading	(46)	(44)	8
Actif Net Comptable	59 884	60 299	59 713
Ecart d'acquisition ⁽²⁾	(4 173)	(4 175)	(4 207)
Immobilisations incorporelles	(2 776)	(2 798)	(2 871)
Actif Net Tangible	52 935	53 326	52 635
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA⁽³⁾	776 296	783 671	796 498
Actif Net par Action	77,1	76,9	75,0
Actif Net Tangible par Action	68,2	68,0	66,1

7 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. pages 40 et 41 du Document d'enregistrement universel 2025 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE.

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	S1-25	T1-25	2024
Actions existantes	800 317	800 317	801 915
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	2 175	2 586	4 402
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	12 653	7 646	2 344
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA⁽⁴⁾	785 488	790 085	795 169
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	3 061	1 608	4 200
Intérêts sur TSS et TSDI (en M EUR)	(387)	(188)	(720)
Résultat net part du Groupe corrigé (en M EUR)	2 674	1 420	3 481
BNPA (en EUR)	3,40	1,80	4,38

8 - Ratios de solvabilité et ratio de levier

Les capitaux propres, les encours pondérés des risques et l'exposition de levier sont déterminés conformément aux règles CRR3/CRD6 applicables, qui transposent le texte de finalisation de Bâle III, aussi appelé Bâle IV, en ce y compris les modalités prévues par la réglementation pour le calcul des ratios phasés et non-phasés. Les ratios de solvabilité et le ratio de levier sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire.

¹⁸ Intérêts nets d'impôt

¹⁹ Hors d'écart d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

²⁰ Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

²¹ Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

9 - Bilan financé, ratio crédits sur dépôts

Le bilan financé est basé sur les états financiers du Groupe. Il est obtenu en deux étapes :

- Une première étape visant à reclassifier les postes des états financiers selon des natures permettant une lecture plus économique du bilan. Principaux retraitements :

Assurances : regroupement des montants comptables relevant des assurances dans un poste unique à l'actif et au passif.

Crédits à la clientèle : incluent les encours de crédit avec les clients (nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat) ; excluent les actifs financiers reclassés en prêts et créances en application d'IFRS 9 (ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine).

Wholesale funding : inclut les passifs interbancaires et les dettes représentées par un titre. Les opérations de financement ont été réparties en ressources à moyen-long terme et ressources à court-terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an.

Reclassement de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme).

Déduction des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché.

- Une seconde étape visant à exclure les actifs et passifs des filiales d'assurance et à compenser les opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, les opérations de dérivés, les comptes de régularisation et les dépôts en banques centrales.

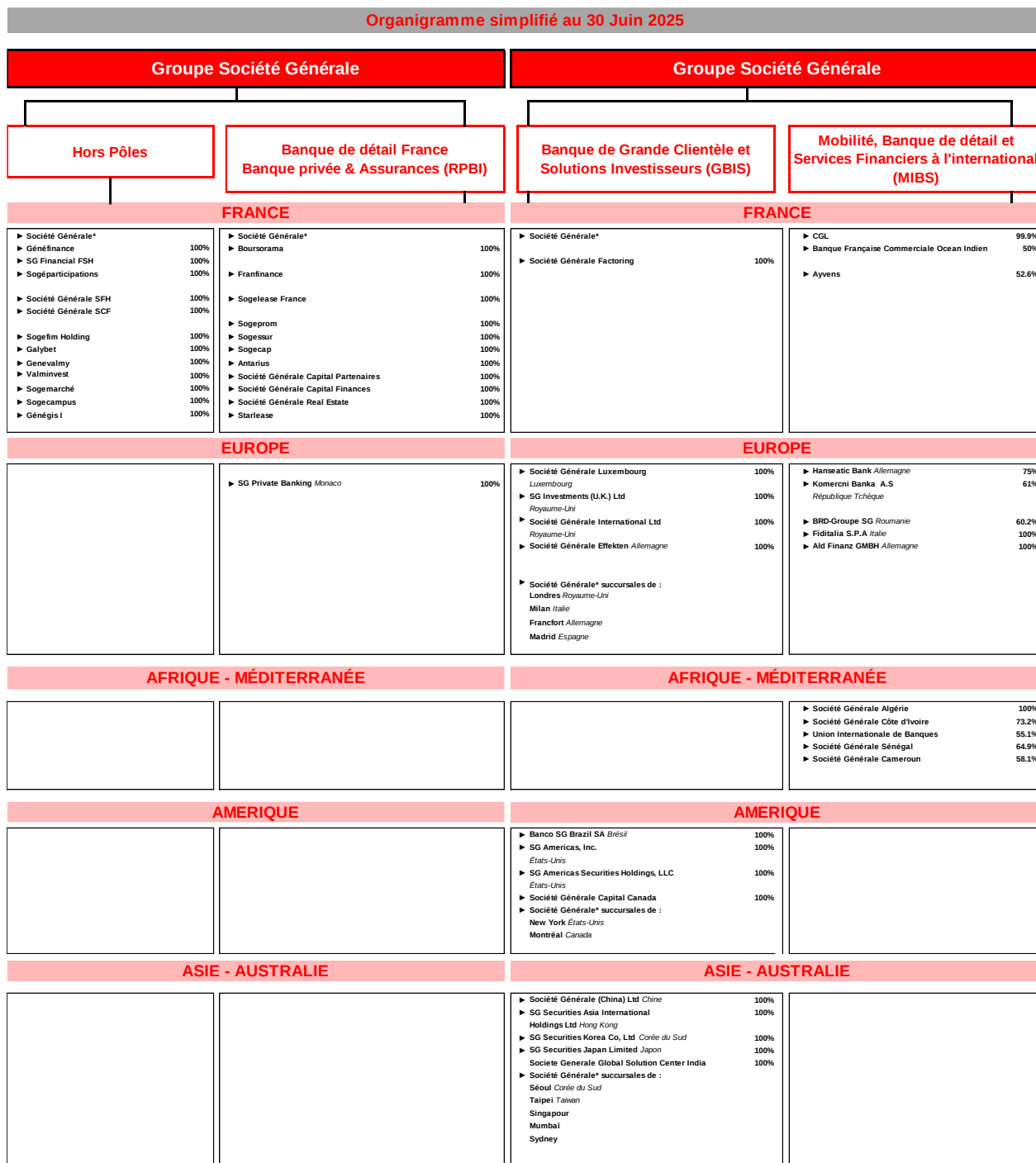
Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle tels que présentés dans le bilan financé.

NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

2.4 Présentation des activités de Société Générale

Actualisation des pages 26 et 27 du document d'enregistrement universel 2025



* Société mère

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité

2.5 Nouveaux produits ou services importants lancés

2.5.1 Communiqué de presse du 16 juin 2025 : Tikehau Capital, Société Générale Assurances, CNP Assurances et le groupe CARAC s'associent pour lancer un fonds de capital-investissement au service de la défense et de la sécurité européenne, accessible en assurance-vie et en épargne-retraite

Tikehau Capital, groupe de gestion d'actifs alternatifs, en partenariat avec Société Générale Assurances, CNP Assurances et le groupe CARAC, trois assureurs de premier plan, annoncent le lancement d'un fonds de capital-investissement innovant consacré aux secteurs stratégiques de la défense, de la cybersécurité et de la sécurité européenne. Ce fonds, structuré principalement autour de stratégies de capital-investissement gérées par Tikehau Capital²², sera accessible en unités de compte au sein des contrats d'assurance-vie et d'épargne-retraite des trois partenaires dès septembre 2025.

Initié par Tikehau Capital, ce fonds Article 8 bénéficie d'un engagement initial de 150 millions d'euros, investi à parts égales par les trois assureurs partenaires. Cette contribution en capital témoigne de leur volonté commune de soutenir le renforcement des capacités industrielles et technologiques françaises et européennes, dans un contexte marqué par des enjeux croissants, d'autonomie stratégique en matière de défense et de sécurité. Elle vise à soutenir l'émergence de futurs leaders européens, tout en favorisant la création d'emplois et la dynamique économique en France et en Europe. Les secteurs stratégiques de l'aéronautique et de la cybersécurité, essentiels à notre défense, feront l'objet d'une attention particulière en raison de la taille et de la dynamique de croissance de leurs marchés. De nombreuses entreprises à fort potentiel dans ces domaines se distinguent également par la dualité de leurs activités, à la fois civiles et militaires — un facteur qui renforce leur résilience et favorise la fertilisation croisée entre industries de défense et industrie civile.

Un produit d'investissement inédit adapté aux enjeux de souveraineté

Nommé Tikehau Défense et Sécurité²³ (TDS), ce nouveau fonds constituera le premier véhicule d'actifs non cotés éligible en unités de compte entièrement consacré aux thématiques de défense et de sécurité.

Dans une première phase, les trois assureurs partenaires du lancement bénéficieront d'une exclusivité d'un an, jusqu'en septembre 2026, pour référencer et commercialiser le fonds au sein de leurs contrats. À l'issue de cette période, Tikehau Défense et Sécurité pourra être proposé à d'autres assureurs et sera également accessible à tout investisseur professionnel²⁴.

Tikehau Défense et Sécurité sera disponible pour les assurés particuliers, leur permettant ainsi de diversifier leur épargne en investissant dans des secteurs stratégiques de l'économie européenne, tout en ciblant une performance attractive.

Une expertise d'exception désormais accessible aux épargnants

Ce fonds pourra investir en primaire, en secondaire, ou en co-investissement dans des entreprises européennes des secteurs ciblés, et de manière plus minoritaire en dette privée. Il s'appuiera sur l'expertise reconnue de Tikehau Capital²⁵ en capital-investissement et en dette privée, et bénéficiera du savoir-faire de son gestionnaire principal sur les thématiques de l'aéronautique, de la défense et de la cybersécurité – une approche différenciante sur le marché. Depuis 2021, une équipe dédiée de 30 professionnels de l'investissement au sein de Tikehau Capital a constitué un portefeuille diversifié de plus de 30 entreprises européennes opérant dans ces secteurs stratégiques. Jusqu'alors réservées aux investisseurs institutionnels, ces stratégies seront désormais accessibles à un public élargi grâce à la structure innovante du fonds. Le véhicule sera structuré sous la forme d'un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) conforme à la nouvelle réglementation ELTIF 2.0, et adoptera un format « evergreen », avec une durée de vie de 99 ans et des fenêtres de souscription ou de rachat disponibles tous les 15 jours.

En rendant ces investissements accessibles à l'épargne individuelle, Tikehau Capital, Société Générale Assurances, CNP Assurances et le groupe CARAC entendent contribuer activement, avec le soutien du Ministère des Armées et de la Direction Générale de l'Armement, à l'effort de financement de ces filières critiques, tout en répondant à une demande croissante pour des produits d'épargne orientés vers l'économie réelle et les priorités stratégiques de long terme.

²² Via sa principale société de gestion : Tikehau Investment Management.

²³ Fonds géré par Tikehau Investment Management (TIM), principale filiale de gestion d'actifs du groupe Tikehau Capital.

²⁴ Accessible seulement aux investisseurs professionnels, au sens des articles L. 533-16 et D. 533-11 du CMF, ou tout autre investisseur appartenant à une catégorie équivalente en vertu d'autres lois applicables.

²⁵ Via sa principale société de gestion : Tikehau Investment Management.

« Avec quatre unités de comptes d'actifs privés lancées en 5 ans, Tikehau Capital est devenu un acteur de référence dans la démocratisation du non coté via l'assurance-vie en France, avec plus de 1,5 milliard d'euros collectés à ce jour. Fort de cette expérience, et dans un contexte géopolitique en pleine évolution, nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin en proposant un fonds majoritairement investi en private equity. Celui-ci permettra aux assurés de participer à l'effort d'investissement national dans des secteurs stratégiques. » déclare Henri Marcoux, directeur général adjoint de Tikehau Capital.

« Partenaire et actionnaire depuis 2011 de Tikehau Capital, il nous a paru naturel de nous associer au lancement de ce fonds dédié à la défense et à la sécurité. Il nous permet ainsi de renforcer nos propres investissements dans des entreprises accompagnant la souveraineté et l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe. Dans une configuration parfaite d'alignement d'intérêts, nous sommes également très fiers de le proposer à nos adhérents, et, par l'intermédiaire de notre filiale Selencia dédiée au canal des CGP spécialisés dans le conseil en gestion de patrimoine, à nos clients. », souligne Michel Andignac, Directeur Général du groupe CARAC.

« Nous nous réjouissons de ce nouveau partenariat avec Tikehau Capital : il offre aux épargnants une opportunité unique de diversification grâce à un accès à des actifs réservés habituellement aux investisseurs institutionnels et il leur permet de participer au financement d'entreprises européennes des secteurs de la défense et de la sécurité. Dès septembre, cette solution d'investissement innovante viendra enrichir l'offre d'actifs réels de Société Générale Assurances. Le lancement de ce support témoigne, en outre, de la mobilisation du groupe Société Générale en soutien aux besoins de ces secteurs stratégiques. » ajoute Philippe Perret, Directeur général de Société Générale Assurances.

« CNP Assurances s'appuie sur l'expertise de Tikehau Capital pour proposer à ses clients et partenaires un accès à une classe d'actifs spécifique pour diversifier son épargne et rechercher la performance en investissant dans des unités de comptes essentiellement constituées de private equity. Ce fonds Article 8 leur permet également participer au développement du tissu industriel de la défense et de la sécurité européenne en soutenant les entreprises du secteur. » précise François Guilgot, directeur de la BU Wealth Management Europe de CNP Assurances.

2.6 Analyse du bilan consolidé

Actualisation des pages 47 à 50 du document d'enregistrement universel 2025

ACTIF

En M EUR	30/06/2025	31/12/2024
Caisse et banques centrales	148 782	201 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	566 690	526 048
Instruments dérivés de couverture	7 769	9 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	103 297	96 024
Titres au coût amorti	49 240	32 655
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	81 711	84 051
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	446 154	454 622
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(330)	(292)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	494	615
Actifs d'impôts	4 198	4 687
Autres actifs	73 477	70 903
Actifs non courants destinés à être cédés	4 018	26 426
Participations dans les entreprises mises en équivalence	442	398
Immobilisations corporelles et incorporelles	60 465	61 409
Ecarts d'acquisition	5 084	5 086
Total	1 551 491	1 573 545

PASSIF

En M EUR	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales	10 957	11 364
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406 704	396 614
Instruments dérivés de couverture	13 628	15 750
Dettes représentées par un titre	156 922	162 200
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	100 588	99 744
Dettes envers la clientèle	518 397	531 675
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 129)	(5 277)
Passifs d'impôts	2 261	2 237
Autres passifs	94 155	90 786
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 526	17 079
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	156 370	150 691
Provisions	3 916	4 085
Dettes subordonnées	12 735	17 009
Total dettes	1 474 030	1 493 957
Capitaux propres	-	-
Capitaux propres part du Groupe	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	20 657	21 281
Autres instruments de capitaux propres	8 762	9 873
Réserves consolidées	36 741	33 863
Résultat de l'exercice	3 061	4 200
Sous-total	69 221	69 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(928)	1 039
Sous-total capitaux propres part du Groupe	68 293	70 256
Participations ne donnant pas le contrôle	9 168	9 332
Total capitaux propres	77 461	79 588
Total	1 551 491	1 573 545

Au 30 juin 2025, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 551,5 milliards d'euros, en baisse de 22,1 milliards d'euros (-1,4%) par rapport à celui au 31 décembre 2024 (1 573,5 milliards d'euros).

2.5.1 Principales évolutions du périmètre de consolidation

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2025 par rapport au périmètre du 31 décembre 2024 sont les suivantes, par ordre chronologique :

CESSION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A.

Le 31 janvier 2025, le groupe Société Générale a finalisé la cession de Société Générale Private Banking (Suisse) S.A. à l'Union Bancaire Privée (UBP).

Cette cession a entraîné une baisse de 3,2 milliards d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 2,3 milliards d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 3,0 milliards d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 2,9 milliards d'euros de Dettes envers la clientèle).

CESSION DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

Le 28 février 2025, le groupe Société Générale a finalisé la cession des activités de financement d'équipements professionnels opérées par Société Générale Equipement Finance (SGEF) au Groupe BPCE.

Cette cession a entraîné une baisse de 15,0 milliards d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 14,2 milliards d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 6,1 milliards d'euros des Dettes liées aux actifs non

courants destinés à être cédés (dont 3,5 milliards d'euros de Dettes envers les établissements de crédits et assimilés et 2,2 milliards d'euros de Dettes envers la clientèle).

CESSION DE SG KLEINWORT HAMBROS BANK LIMITED

Le 31 mars 2025, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Kleinwort Hambros Bank Limited à l'Union Bancaire Privée (UBP).

Cette cession a entraîné une baisse de 5,6 milliards d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 2,9 milliards d'euros d'Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et 2,0 milliards d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 5,3 milliards d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 5,2 milliards d'euros de Dettes envers la clientèle).

CESSION DE SG BURKINA FASO

Le 27 juin 2025, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Burkina Faso à Vista Group.

Cette cession a entraîné une baisse de 0,9 milliard d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 0,5 milliard d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 0,8 milliard d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 0,4 milliard d'euros de Dettes envers la clientèle).

2.5.2 Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Le poste caisse et banques centrales a diminué de 52,9 milliards (-26,2%) à l'actif et a diminué de 0,4 milliards d'euros (-3,6%) au passif par rapport au 31 décembre 2024. La diminution à l'actif est principalement due à la réduction des prêts au jour le jour à la Banque de France (50,7 milliards d'euros), liée à la consommation de liquidités par les métiers. La baisse de trésorerie auprès de la Réserve fédérale américaine (-6,7 milliards d'euros) est compensée par la hausse des liquidités placées auprès de la Banque centrale du Japon (+7,2 milliards d'euros), où le groupe SG place ses excédents de liquidité.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 40,6 milliards d'euros (+7,7%) par rapport au 31 décembre 2024. L'augmentation fait notamment suite à la levée de contraintes liées aux exigences du LCR et à une dynamique commerciale permettant une reprise des activités de marchés. Ceci a amené une hausse des portefeuilles actions de +15,3 milliards d'euros. Le portefeuille de titres obligataires et des titres reçus en pension livrée ont augmenté respectivement de +15 milliards d'euros et de +6,2 milliards d'euros.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 10,1 milliards d'euros (+2,5%) par rapport au 31 décembre 2024. En effet, une hausse des titres donnés en pension livrée, pour +10,7 milliards d'euros, en réponse au besoin de financement des activités de marchés, et une hausse des produits dérivés sur actions et indices pour +3,9 milliards d'euros ont été observées. Cela est partiellement compensé par la baisse des dettes sur titres empruntées pour -4,9 milliards d'euros.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres augmentent de 7,3 milliards d'euros (+7,6%) par rapport au 31 décembre 2024, principalement sur les obligations et autres titres de dettes, lié à un effet volume favorable, en lien avec la volatilité des marchés.

Les titres au coût amorti augmentent de 16,6 milliards d'euros (+50,8%) principalement en raison de la hausse des investissements sur les titres obligataires américains, italien et français.

Les dettes représentées par un titre diminuent de 5,3 milliards d'euros (-3,3%), principalement expliqué par la baisse des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables (effet net des nouvelles émissions et des arrivées à échéance), et le remboursement d'obligations sécurisées sur le premier semestre.

Les prêts sur les établissements de crédit diminuent de 2,3 milliards d'euros (-2,8%) par rapport au 31 décembre 2024, principalement en raison de la baisse des comptes ordinaires et des prêts pour 6,5 milliards d'euros, compensée par une hausse des titres reçus en pension livrée de +4,2 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle, enregistrés au coût amorti, baissent de 8,5 milliards d'euros (1,9%) par rapport au 31 décembre 2024, principalement expliqué par l'évolution de taux de change US dollar contre euros avec un impact de -6,5 milliards d'euros, compensé par une hausse des prêts immobiliers de +2,5 milliards d'euros suite à l'offre commerciale attractive lancée au premier trimestre.

Les dettes envers la clientèle diminuent de 13,3 milliards d'euros (-2,5%) par rapport au 31 décembre 2024 principalement lié à une baisse des dépôts à terme pour -14,1 milliards d'euros portée par la baisse des taux d'intérêts accordés sur l'activité de

banque de grande clientèle. Les hausses des titres donnés en pension livrée de +2,8 milliards d'euros et des livrets réglementés de +2,8 milliards d'euros sont compensées par la baisse des autres dépôts à vue pour -5.4 milliards.

Les autres actifs augmentent de 2,6 milliards d'euros (+3,6%) et les autres passifs augmentent de 3,4 milliards d'euros (+3,7%) par rapport au 31 décembre 2024 principalement en raison des comptes de règlement sur opérations sur titres.

Les actifs non courants destinés à être cédés ont diminué de 22,4 milliards d'euros (-84,8%) et les dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ont diminué de 13,6 milliards d'euros (79,4%) en raison des ventes des entités SGEF, de Société Générale Private Banking (Suisse) S.A., et SG Kleinwort Hambros Bank Limited.

Les passifs de contrats d'assurance augmentent de 5,7 milliards d'euros (+3,8%) par rapport au 31 décembre 2024, en lien avec l'augmentation de la valorisation des actifs financiers sous-jacents aux contrats d'assurance à participation directe (assurance vie et épargne).

Les dettes subordonnées baissent de 4,3 milliards d'euros (-25,1%), principalement dû à l'arrivée à maturité de titres subordonnés pour -2,8 milliards d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 68,3 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 70,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- Résultat part du Groupe du 1er semestre 2025 : +3,0 milliards d'euros ;
- Distribution de dividendes : -0,8 milliard d'euros ;
- Rémunération, émissions et remboursements des TSS : -1,5 milliards d'euros ;
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : -2,0 milliards d'euros.
- Programme de rachat d'actions à des fins d'annulation : -0,9 milliard d'euros

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (9,2 milliards d'euros), les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 77,5 milliards d'euros au 30 juin 2025.

2.5.3 Propriétés immobilières et équipements

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du groupe Société Générale s'élève au 30 juin 2025 à 83,1 milliards d'euros. Elle comprend la valeur des terrains et constructions pour 5,1 milliards d'euros, des droits d'utilisation pour 3,6 milliards d'euros, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 68,7 milliards d'euros, des immeubles de placement pour 0,7 milliard d'euros (principalement liés à aux activités d'assurance) et des autres immobilisations corporelles pour 5,1 milliards d'euros.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation, des immeubles de placement du Groupe et des droits d'utilisation de la Société Générale s'élève à 57,1 milliards d'euros, soit seulement 3,7% du total de bilan consolidé au 30 juin 2025.

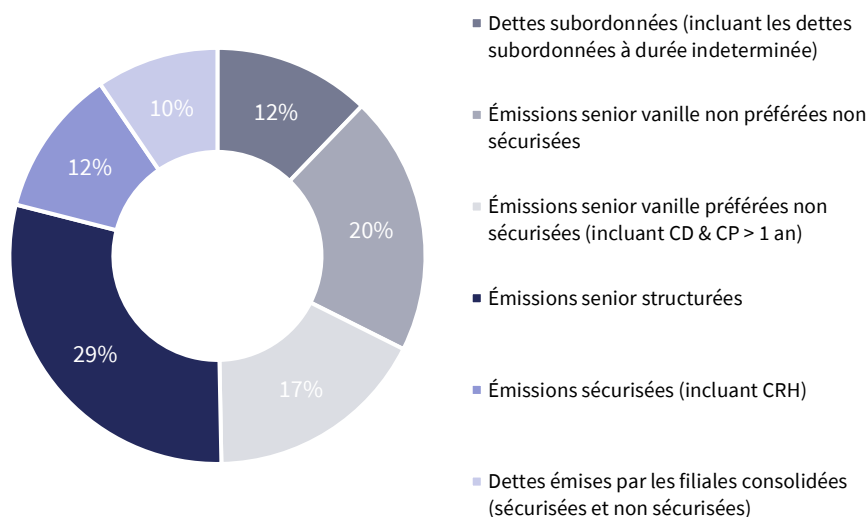
De fait, par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

2.7 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe

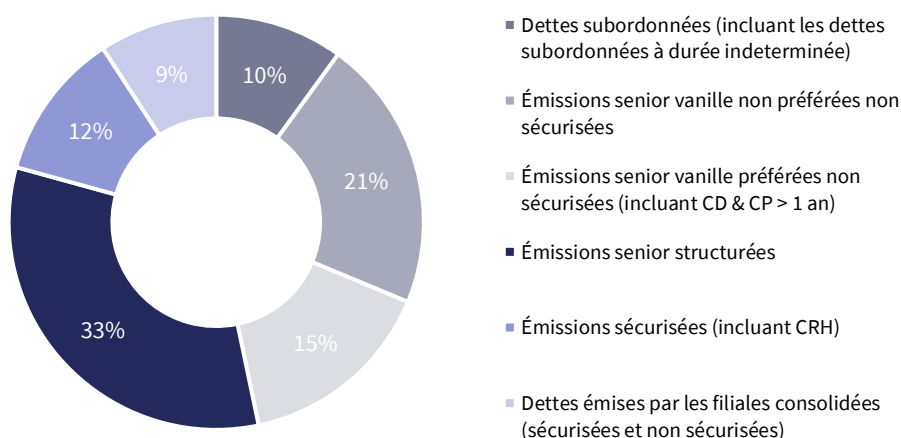
Le tableau ci-dessous remplace la version publiée le 12 mars 2025 dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 en page 52 :

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITALAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024 : 221,3 MD EUR



Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 52 et 53 du document d'enregistrement universel 2025

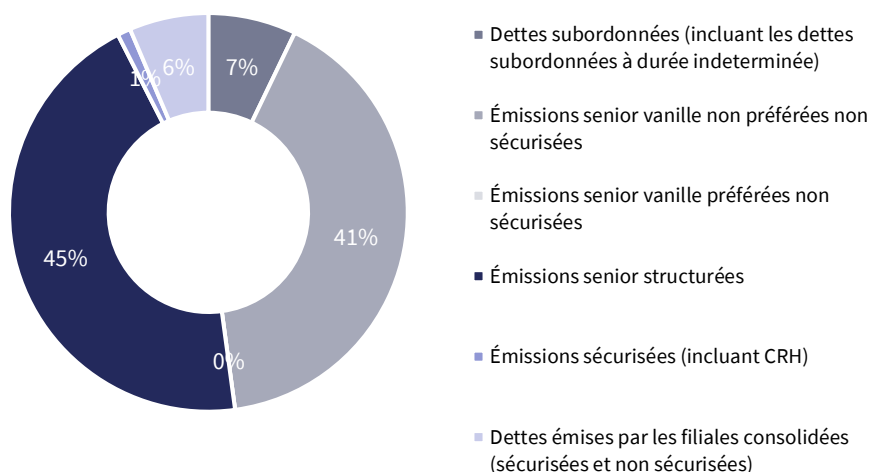
ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITALAUX AU 30 JUIN 2025 : 207,4 MD EUR*



* L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 259,0 milliards d'euros au 30 juin 2025, dont :

- 13,9 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 63,4 milliards d'euros au titre des émissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100 000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

RÉALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT 2025 : 28,0 MD EUR AU 30 JUIN 2025



Au 30 juin 2025, la liquidité levée au titre du programme d'émissions long terme 2025 du Groupe s'élevait à 28 milliards d'euros en dette sécurisée, senior, subordonnée et super subordonnée à durée indéterminée. Au niveau de la maison mère, 26,2 milliards d'euros avaient été levés au 30 juin 2025.

Au niveau de la maison mère, les sources de refinancement au titre du programme d'émissions long terme 2025 se répartissent entre 1 milliard d'euros d'émissions super subordonnées à durée indéterminée Additional Tier 1, 1 milliard d'euros d'émissions subordonnées Tier 2, 11,4 milliards d'euros d'émissions senior non préférées non sécurisées, 12,5 milliards d'euros d'émissions senior structurées, et 0,3 milliard d'euros d'émissions sécurisées. Au niveau des filiales, 1,8 milliard d'euros a été levé au 30 juin 2025.

2.8 Principaux investissements et cessions effectués

Métier	Description des investissements
Année 2024	
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Création avec AllianceBernstein de la coentreprise Bernstein, leader mondial de la recherche actions et du cash actions
Hors Pôles	Acquisition d'une participation majoritaire (75%) dans Reed Management SAS, une société de gestion alternative dans la transition énergétique et investissement dans le fonds inaugural
Année 2023	
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Acquisition de LP Group B.V. holding de LeasePlan Corporation N.V. un des leaders mondiaux de la location longue durée.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Prise de participation minoritaire dans EIT InnoEnergy, société d'investissements, principal moteur d'innovation européen dans le domaine de l'énergie durable.
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	Prise de participation majoritaire dans PayXpert, Fintech spécialisée dans les services de paiements.
Année 2022	
	Aucune acquisition finalisée en 2022.
Année 2021	
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Acquisition de Fleetpool, leader des solutions de location de flotte de moins d'un an en Allemagne.
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Acquisition de la filiale spécialisée dans la LLD de Banco Sabadell (Bansabadell Renting) et mise en place d'un accord exclusif de distribution en marque blanche avec Banco Sabadell.
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Prise de participation de 17% par ALD dans la start-up Skipr, spécialiste du Mobility as a Service.
Métier	Description des cessions
Année 2025	
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la participation de 52,6% détenue dans Société Générale Burkina Faso au Groupe Vista
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la totalité de la participation dans Societe Generale Equipment Finance (SGEF) au groupe BPCE, à l'exception des activités en République tchèque et en Slovaquie
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	Cession de la totalité de la participation dans SG Kleinwort Hambros au groupe suisse spécialisé en gestion de fortune et d'actifs, Union Bancaire Privée (UBP)
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	Cession de la totalité de la participation dans Societe Generale Private Banking Suisse au groupe suisse spécialisé en gestion de fortune et d'actifs, Union Bancaire Privée (UBP)
Année 2024	
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession au groupe Saham des titres détenus par Société Générale dans Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la totalité de la participation du groupe Société Générale dans BFV – Société Générale (Madagascar), Société Générale Tchad et Banco Société Générale Moçambique
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession par Komerční Banka à la ville de Prague de la société VN 42, détentrice du siège social de Komerční Banka
Hors Pôles	Cession de la participation SG dans la société Systra (2%), à la suite de la sortie des actionnaires majoritaires
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	Cession à Ageras de la totalité de la participation de Société Générale dans Shine
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la totalité de la participation du Groupe dans LeasePlan Russia
Année 2023	
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de trois filiales ALD (Irlande, Norvège et Portugal) et de trois filiales LeasePlan Corporation N.V. (République Tchèque, Finlande et Luxembourg) dans le cadre de l'acquisition de LP Group B.V.
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la participation de SG dans Société Générale Congo.
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la totalité de la participation du Groupe dans ALD Automotive en Russie.
Année 2022	
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession de la totalité de la participation du groupe Société Générale dans Rosbank et de la participation de Sogecap (81%) dans deux JV co-détenues avec Rosbank (Société Générale Strakhovanie LLC et Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC).

Métier	Description des investissements
Hors Pôles	Ouverture du capital (5%) de Treezor à Master Card en complément d'un partenariat industriel.
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	Cession d'une participation minoritaire dans l'agence allemande d'évaluation de crédit Schufa.

2.9 Acquisitions et cessions en cours

Société Générale prévoit la cession totale de ses parts dans ses filiales locales africaines : Société Générale Cameroun, Société Générale de Banques en Guinée Équatoriale, Société Générale Bénin, Société Générale Guinée et Société Générale Mauritanie actuellement détenues respectivement à 58,08%, 57,2%, 93,43%, 57,93% et 100% par le groupe Société Générale.

La réalisation de chacune de ces opérations, qui pourrait intervenir en 2025, est soumise à l'approbation des instances de gouvernance des entités, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

2.10 Déclaration relative aux événements post-clôture

Actualisation de la page 57 du document d'enregistrement universel 2025

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 30 avril 2025 sous le numéro D-25-0088-A01 et que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 1^{er} août 2025 sous le numéro D-25-0088-A02 auprès de l'AMF.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 20 mai 2025

L'Assemblée générale des actionnaires de Société Générale s'est tenue le 20 mai 2025 au CNIT Forest, 2, Place de la Défense, 92092 Puteaux, sous la présidence de M. Lorenzo Bini Smaghi.

Le quorum s'est établi à 64,34 % (contre 55,61 % en 2024) :

- 687 actionnaires ont participé en assistant personnellement à l'Assemblée générale au lieu où elle s'est tenue le 20 mai 2025 ;
- 1 057 actionnaires étaient représentés à l'Assemblée générale par une personne autre que le Président ;
- 13 140 actionnaires ont voté par Internet ;
- 2 400 actionnaires ont voté par correspondance ;
- 8 767 actionnaires, dont 2 500 par Internet, représentant 1,07 % du capital, ont donné pouvoir au Président ;
- Au total, 26 051 actionnaires étaient présents ou représentés et ont participé au vote.

Le point inscrit à l'ordre jour, sans vote, a été l'occasion de présenter et de débattre avec les actionnaires de la stratégie climatique et de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

Par ailleurs, 9 actionnaires ont transmis 56 questions écrites avant l'Assemblée. Les réponses ont été rendues publiques avant l'Assemblée générale sur le site institutionnel.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées, notamment :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ;
- Le dividende par action a été fixé à 1,09 euro. Il sera détaché le 26 mai 2025 et sera mis en paiement à compter du 28 mai 2025 ;
- Le renouvellement de deux administrateurs indépendants pour 4 ans : M. William Connelly et M. Henri Poupert-Lafarge ;
- La nomination de deux administrateurs indépendants pour 4 ans : M. Olivier Klein et Mme Ingrid-Helen Arnold ;
- Le renouvellement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires pour 4 ans : M. Sébastien Wetter ;
- La politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs ;
- Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 aux Dirigeants mandataires sociaux ;
- L'autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'acheter des actions ordinaires de la Société a été renouvelée pour 18 mois dans la limite de 10 % du capital ;
- L'autorisation d'augmentation de capital, permettant l'émission d'actions en faveur des salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, a été renouvelée pour 26 mois ; et
- Les modifications statutaires pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la loi dite « Attractivité » (n°2024-537 du 13 juin 2024).

Le résultat détaillé des votes est disponible ce jour sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Assemblée générale ».

3.2 Conseil d'administration

À la suite des renouvellements et nominations d'administrateurs, le Conseil d'administration est composé de 15 administrateurs, dont (i) 2 administrateurs réélus par les salariés en mars 2024 et (ii) 1 administrateur représentant les salariés actionnaires nommé par l'Assemblée générale et d'un censeur.

En conséquence, le Conseil d'administration est composé ainsi :

- M. Lorenzo Bini Smaghi, Président et administrateur ;
- M. Slawomir Krupa, administrateur ;
- Mme Ingrid-Helen Arnold, administratrice ;
- M. William Connelly, administrateur ;
- M. Jérôme Contamine, administrateur ;
- Mme Béatrice Cossa-Dumurgier, administratrice (démission le 28 mai 2025, cf paragraphe « Procédure de cooptation d'une administratrice ») ;
- Mme Diane Côté, administratrice ;
- Mme Ulrika Ekman, administratrice ;
- Mme France Houssaye, administratrice élue par les salariés ;
- M. Olivier Klein, administrateur ;
- Mme Annette Messemer, administratrice ;
- M. Henri Poupert-Lafarge, administrateur ;

- M. Johan Praud, administrateur élu par les salariés ;
- M. Benoît de Ruffray, administrateur ;
- M. Sébastien Wetter, administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- M. Jean-Bernard Levy (censeur).

Le Conseil d'administration est composé de 41,7 % de femmes (5/12) et de 91,7 % d'administrateurs indépendants (11/12) si l'on exclut des calculs les trois administrateurs représentant les salariés conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 225-23 du Code de commerce, à l'alinéa 2 de l'article L. 225-27 du Code de commerce ainsi qu'au code AFEP-MEDEF.

Afin de satisfaire une évolution législative à venir, à l'horizon mi-2026, en application de laquelle le calcul de la parité au conseil d'administration devra désormais inclure l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le Conseil d'administration a d'ores et déjà décidé en vue de l'Assemblée générale du 27 mai 2026 que les actionnaires seront invités à remplacer un administrateur dont le mandat arrivera à échéance par une administratrice. Le Conseil d'administration tenu après l'Assemblée générale a décidé, qu'à compter du 20 mai 2025, les comités du conseil sont composés comme suit :

Comité d'audit et de contrôle interne : M. Jérôme Contamine (Président), Mme Diane Côté, Mme Ulrika Ekman, M. Olivier Klein et M. Sébastien Wetter ;

Comité des risques : M. William Connelly (Président), Mme Ingrid-Helen Arnold, Mme Béatrice Cossa Dumurgier (démission le 28 mai 2025, cf paragraphe « Procédure de cooptation d'une administratrice »), Mme Diane Côté, Mme Ulrika Ekman, M. Olivier Klein et Mme Annette Messemer ;

Comité des rémunérations : Mme Annette Messemer (Présidente), M. Jérôme Contamine, M. Benoît de Ruffray et Mme France Houssaye ;

Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise : M. Henri Poupart-Lafarge (Président), M. William Connelly, Mme Diane Côté et M. Benoît de Ruffray.

Biographies

M. William Connelly, ancien élève de l'Université Georgetown de Washington (États-Unis). Il a commencé sa carrière en 1980 à la Chase Manhattan Bank, où il a travaillé pendant dix ans, puis chez Baring Brothers de 1990 à 1995. Il a ensuite occupé divers postes de direction au sein d'ING Group de 1995 jusqu'à ce qu'il devienne le membre du directoire d'ING Bank, responsable des activités de Grande Clientèle (Wholesale) de 2011 à 2016. Il a également été Directeur d'ING Real Estate de 2009 à 2015. Audelà de son mandat d'administrateur indépendant de Société Générale depuis 2017, il est actuellement Président du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group et Président du Conseil d'administration d'Aegon jusqu'au second semestre 2025. Il a également été administrateur indépendant de Singular Bank de février 2019 à avril 2023. Dans sa séance du 10 avril 2025, le Conseil d'administration de Société Générale a procédé au choix de William Connelly pour sa Présidence à partir de l'Assemblée Générale du 27 mai 2026 et ainsi succéder à Lorenzo Bini Smaghi, Président depuis 2015 qui arrivera au terme de son troisième mandat.

M. Henri Poupart-Lafarge, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées et diplômé du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il commence sa carrière en 1992 à la Banque Mondiale à Washington, avant de rejoindre le ministère de l'Économie et des Finances en 1994. M. Henri Poupart-Lafarge a rejoint Alstom en 1998, en tant que responsable des Relations Investisseurs et chargé du contrôle de gestion. Il prend en 2000 la Direction financière du Secteur Transmission & Distribution, cédé en 2004. Directeur financier du groupe Alstom de 2004 à 2010, il occupera le poste de Président du Secteur Grid d'Alstom de 2010 à 2011 puis de Président du Secteur Transport d'Alstom du 4 juillet 2011 jusqu'à sa nomination en tant que Président-Directeur général. Il est Président-Directeur général d'Alstom depuis le 1er février 2016, poste qu'il a occupé jusqu'en juin 2024. Depuis cette date, il est Directeur général et administrateur d'Alstom.

M. Olivier Klein, diplômé d'une Licence en Sciences Économiques de l'Université Panthéon-Sorbonne en 1978, diplômé de l'École Nationale de Statistiques et de l'Administration Économique (ENSAE) en 1980 et du cycle d'études supérieures en finances d'HEC en 1985. Il débute sa carrière à la BFCE en 1985, et a exercé les fonctions de Directeur du département de conseil en gestion de risque de change et de risque de taux puis de Directeur de la Banque d'Affaires de la BFCE, enfin de Directeur régional de sa banque corporate. Il a rejoint le groupe Caisse d'Épargne en 1998 et a été Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest de 2000 à 2007 puis de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes de 2007 à 2009. En janvier 2010, il est nommé Directeur général en charge de la banque commerciale et de l'assurance du groupe BPCE jusqu'en septembre 2012. Il est désigné Directeur général du groupe BRED d'octobre 2012 à mai 2023. Il a été Membre du Conseil de surveillance de BPCE et de son Comité des risques entre 2019 et mai 2023. Il occupe actuellement les fonctions de Directeur général de Lazard Frères Banque SA et Associé-Gérant depuis septembre 2023. Depuis 1986, Il est enseignant à HEC en macroéconomie financière et politique monétaire. Il est administrateur de Rexécode depuis 2018.

Mme Ingrid-Helen Arnold, diplômée d'un Master en économie de l'Université de Sciences appliquées Ludwigshafen (Allemagne) en 1997. Elle débute sa carrière chez SAP SE en 1996 où elle a exercé différentes responsabilités liées à

l'innovation et à la transformation numérique. En 2014, elle est nommée Directrice de l'information et des processus opérationnels et membre adjoint du Comité exécutif du groupe SAP. De 2016 à avril 2021, elle occupe la Présidence de la division de SAP Business Data Network à Palo Alto (États-Unis) et SAP SE Walldorf (Allemagne). En 2021, elle rejoint le groupe Südzucker en tant que Directrice du Digital et informatique et membre du Comité exécutif du même groupe. Elle occupe la fonction de Directrice générale de KAKO GmbH depuis juin 2024. Elle a occupé le poste de membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit du groupe Heineken de 2019 à 2023. Elle est actuellement membre du Conseil de surveillance du groupe TUI depuis 2020.

M. Sébastien Wetter, titulaire d'une maîtrise de physique fondamentale et diplômé de l'École de Management de Lyon (EM Lyon), il a commencé sa carrière chez Société Générale en 1997 à la Direction de la Stratégie et du Marketing de la banque de détail. À partir de 2002, au sein du département de Conseil en Organisation du Groupe, il a conduit différentes missions sur le périmètre de la Banque de Financement et d'Investissement et a contribué au lancement de la démarche Innovation participative dans l'ensemble du Groupe. Il rejoint fin 2005 le département des activités de marché sur les matières premières comme Chief Operating Officer sur un périmètre mondial puis, à partir de 2008, comme Responsable du développement commercial. De 2010 à 2014, il est Secrétaire général de l'Inspection générale et de l'Audit du Groupe. En 2014, il rejoint la Direction Commerciale de la Banque de Financement et d'Investissement où il occupe différents postes : Responsable du marketing pour la grande clientèle française et internationale, puis à partir de 2016, Global Chief Operating Officer des équipes commerciales couvrant les Institutions Financières. De 2020 à décembre 2022, il a géré, en tant que banquier, la relation de Société Générale avec des institutions financière internationale. Il est membre du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) depuis mai 2024.

Les déclarations réglementaires sur l'absence de conflit d'intérêts et l'absence de condamnation mentionnées en page 140 du Document d'enregistrement universel déposé par Société Générale le 12 mars 2025 à l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.25-0088, relatives notamment aux trois administrateurs dont les mandats sont renouvelés demeurent valables et les deux nouveaux administrateurs nommés à compter de l'Assemblée générale du 20 mai 2025 ont procédé à ces déclarations.

Procédure de cooptation d'une administratrice

Le Conseil d'administration, le 28 mai 2025, a pris acte de la démission de Mme Béatrice Cossa-Dumurgier de ses fonctions d'administratrice de Société Générale, incompatibles avec ses nouvelles responsabilités professionnelles.

Cette démission a été notifiée à Société Générale avec effet immédiat.

En conséquence, en application de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de Commerce, une procédure de cooptation d'une administratrice a été lancée sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

3.3 Direction générale

Société Générale annonce le 11 juillet la nomination de Cécile Bartenieff au poste de Directrice de la Mobilité, de la Banque de Détail et des Services Financiers à l'International, à compter du 1er septembre 2025. Cécile Bartenieff a plus de 25 années d'expérience au sein du groupe Société Générale et occupe depuis 2022 le poste de Directrice générale de Société Générale Asie-Pacifique.

Elle remplace Delphine Garcin-Meunier qui quitte l'entreprise pour se consacrer à de nouveaux projets en dehors du Groupe. Cécile Bartenieff sera rattachée à Pierre Palmieri, Directeur général délégué, et sera membre du Comité exécutif du Groupe. Dans le cadre de ses fonctions, elle supervisera les activités de mobilité et leasing automobile (Ayvens), les banques de détail en République tchèque, en Roumanie et dans plusieurs pays d'Afrique, ainsi que les services de financements spécialisés.

Biographie

Cécile Bartenieff a démarré sa carrière en 1990 dans le conseil chez Accenture, puis a évolué vers les métiers bancaires au sein de BRED Banque Populaire. Elle a rejoint la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale en 2000. Elle y a exercé diverses fonctions managériales au sein de la Direction Financière et de la Direction des Opérations, avant d'être nommée Responsable des Opérations en 2014, puis Chief Operating Officer de la Banque de Grande Clientèle & Solutions Investisseurs en 2017. Depuis 2022, elle est Directrice générale de Société Générale Asie-Pacifique. Cécile Bartenieff est diplômée de l'ESSEC.

4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

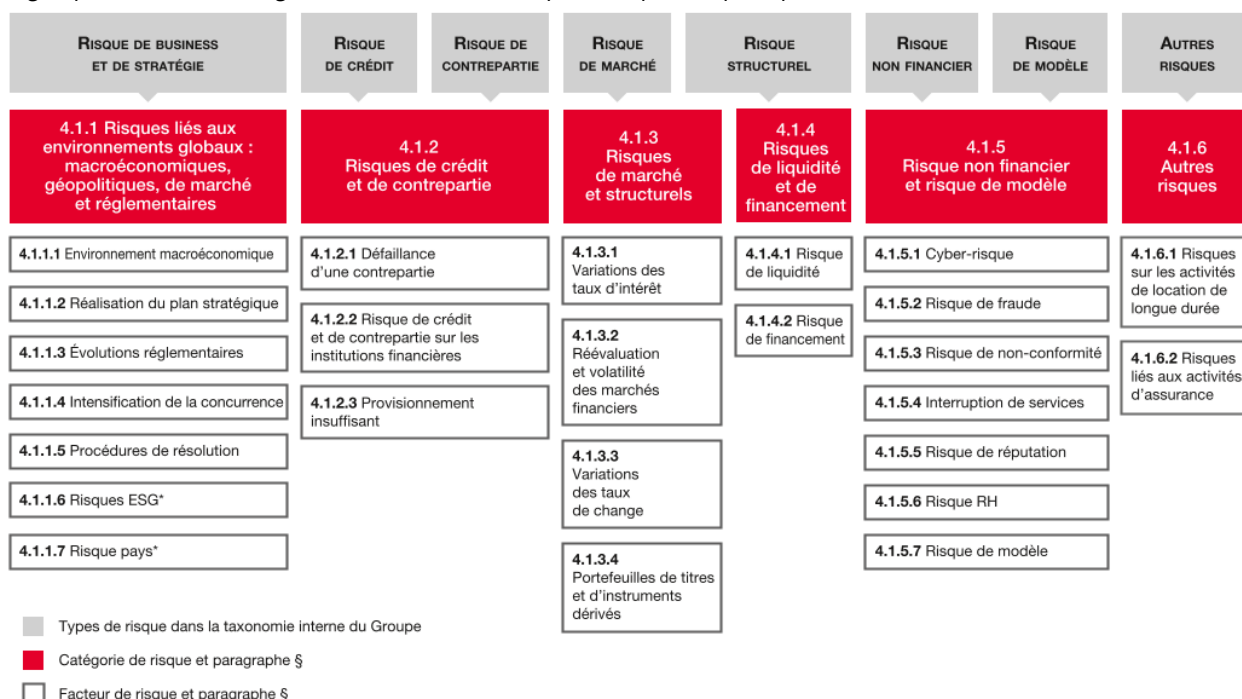
4.1 Facteurs de risques par catégorie

Actualisation des pages 165 à 177 du document d'enregistrement universel 2025

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Dans le cadre du pilotage interne de ses risques, Société Générale a mis à jour sa typologie de risques. Pour les besoins de ce chapitre, ces différents types de risques ont été regroupés en six principales catégories (4.1.1 à 4.1.6), conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, selon les principaux facteurs de risques qui pourraient, d'après les estimations du Groupe, impacter les types de risques. Pour chaque catégorie, les facteurs de risque sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie.

Le schéma ci-dessous permet d'illustrer la façon dont les types de risques identifiés dans la typologie de risques ont été regroupés dans les six catégories et les facteurs de risque les impactant principalement.



* Ce facteur de risque est identifié comme étant la cause première qui pourrait déclencher ou aggraver une ou plusieurs catégories de risque.

Note de lecture : Le schéma illustre comment les types de risques identifiés dans la typologie de risques du Groupe ont été regroupés dans les six catégories et quels facteurs de risque les impactent principalement.

4.1.1 RISQUES LIÉS AUX ENVIRONNEMENTS GLOBAUX : MACROÉCONOMIQUES, GÉOPOLITIQUES, DE MARCHÉ ET RÉGLEMENTAIRE

4.1.1.1 Le contexte économique, social et financier international, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 41 % de son activité en France (en terme de produit net bancaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024), 36 % en Europe, 9 % en zone Amériques et 14 % dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales et d'une volatilité des cours des matières premières (notamment le pétrole et le gaz naturel). D'autres facteurs pourraient entraîner de telles dégradations tels que la

variabilité des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou la déflation, des dégradations de notation, des restructurations ou des défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore des événements géopolitiques (comme la menace, la réalisation et l'escalade d'événements défavorables associés aux guerres, au terrorisme et à toutes tensions entre États et acteurs politiques qui affectent le cours des relations internationales) ou des risques de cybercriminalité. Le développement rapide de l'Intelligence Artificielle est porteur de risques de fraude et d'obsolescence de diverses technologies. Les projets d'assouplissement de la régulation financière aux États-Unis et au Royaume-Uni pourraient entraîner une perte de compétitivité du secteur financier de la zone euro. Par ailleurs, une crise sanitaire ou l'apparition de nouvelles pandémies de type Covid-19 ne peuvent être exclues, ainsi que des événements imprévus ou catastrophes naturelles. L'environnement économique et financier est exposé à des risques géopolitiques et à un niveau d'incertitudes historiquement très élevé.

Aux États-Unis, l'administration Trump applique un programme protectionniste et isolationniste, qui se traduit par une guerre commerciale contre la Chine et des hausses tarifaires envers les autres pays. Les États-Unis se retirent des accords du climat, diminuent l'aide au développement et leur soutien aux institutions multilatérales. Les annonces successives sont contradictoires, laissant subsister un niveau d'incertitudes très élevé sur le régime du commerce international, les accords de sécurité et le rôle du dollar dans le système monétaire international.

En Europe, la baisse du soutien américain envers l'Ukraine et les doutes sur l'ampleur de son soutien à l'OTAN rendent nécessaire un effort soutenu de réarmement. L'Europe pourrait être contrainte d'augmenter ses dépenses de défense dans un contexte budgétaire déjà tendu dans de nombreux pays. En France, l'ajustement budgétaire est fragilisé à la fois par l'absence de majorité au Parlement et par les incertitudes internationales qui pèsent sur la croissance.

En Asie, la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, ainsi que la permanence de tensions entre la Chine et Taiwan et en mer de Chine, sont porteuses de tensions géopolitiques, de relocalisations de production et de risques de fractures technologiques qui affecteront aussi l'Europe.

Au Moyen Orient, les tensions entre Israël et l'Iran resteront une source d'incertitude avec des conséquences potentielles notamment sur les prix du pétrole en cas de blocage du détroit d'Ormuz.

En 2025, l'inflation mondiale poursuit son ralentissement mais continue à être dans l'ensemble au-dessus du seuil de 2% souhaité par les banquiers centraux. L'ampleur de la hausse des tarifs douaniers américains et la possibilité de mesures de rétorsion ont élevé le niveau des incertitudes, ce qui réduit la vitesse à laquelle les banques centrales pourront assouplir leur politique monétaire. La Fed et dans une moindre mesure la BCE ont ralenti leurs cycles de baisses des taux, sans donner d'indications sur le niveau qui pourrait être atteint en fin de cycle. La Fed restera très attentive aux conséquences inflationnistes du programme du Président Trump. Les banques centrales opèrent par ailleurs une réduction progressive de la taille de leur bilan qui peut impacter la liquidité bancaire.

L'ensemble de ces risques et incertitudes pourrait générer une plus forte volatilité sur les marchés financiers et causer une baisse du cours de divers actifs entraînant potentiellement des défauts de paiement, avec des conséquences difficiles à anticiper pour le Groupe.

À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent.

À la suite de la fusion ALD/LeasePlan en 2023 ayant donné naissance à Ayvens, le secteur automobile représente dorénavant pour le Groupe une exposition importante. Il est aujourd'hui l'objet de transformations stratégiques majeures, à la fois environnementales (part grandissante des véhicules électriques), technologiques, et concurrentielles (arrivée des constructeurs asiatiques en Europe sur les véhicules électriques) dont les conséquences peuvent générer des risques importants sur les résultats du Groupe et la valeur de ses actifs.

Les résultats et la situation financière du Groupe sont ainsi exposés aux conditions économiques, financières, politiques et géopolitiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

4.1.1.2 La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité et ses résultats

Lors du *Capital Markets Day* du 18 septembre 2023, le Groupe a présenté son plan stratégique :

- être une banque robuste : simplifier le portefeuille d'activités, assurer une allocation et une utilisation du capital performantes, améliorer l'efficacité opérationnelle et maintenir une gestion des risques aux meilleurs standards ;
- promouvoir les activités performantes et durables : exceller dans ce que nous choisissons de faire, être un leader de la RSE, renforcer la culture de la performance et de la responsabilité.

Ce plan stratégique se traduit par les objectifs financiers suivants :

- un ratio CET 1 robuste à 13 % en 2026 après mise en œuvre de Bâle IV ;
- une croissance annuelle des revenus attendue entre 0 % et 2 % en moyenne sur 2022-2026 ;
- une efficacité opérationnelle accrue avec un coefficient d'exploitation inférieur à 60 % en 2026 et l'atteinte d'une rentabilité ROTE comprise entre 9 % et 10 % en 2026 ;

- un taux de distribution du résultat net publié²⁶ de 50 %, applicable dès 2024.

En outre, le Groupe a indiqué des objectifs financiers pour l'année 2025 en cohérence avec les cibles à l'horizon 2026. Certains de ses objectifs ont été revus à la hausse dans le cadre de la publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025 :

- un ratio CET1 solide supérieur à 13 % tout au long de 2025 post Bâle IV ;
- une croissance des revenus attendue supérieure ou égale à 3 % en 2025 par rapport à 2024 (hors cession d'actifs) ;
- une baisse des frais de gestion supérieure à -1 % par rapport à 2024 (hors cession d'actifs) ;
- une amélioration de l'efficacité opérationnelle avec un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % en 2025 (vs. <66% précédemment) et une rentabilité ROTE en hausse et égale à environ 9 % en 2025 (vs. >8% précédemment) ;
- un portefeuille d'actifs sain avec un coût du risque maîtrisé compris entre 25 et 30 points de base sur l'année 2025.

Par ailleurs, Société Générale a placé la responsabilité sociale et environnementale (RSE) au cœur de sa stratégie, non seulement pour soutenir la résilience du cadre de gestion des risques du Groupe mais aussi afin de contribuer à la transition écologique et au développement des territoires. À ce titre, le Groupe a pris de nouveaux engagements durant le *Capital Markets Day* du 18 septembre 2023, notamment :

- la réduction de 80 % de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz d'ici à 2030 *versus* 2019 ; avec une étape intermédiaire de -50 % d'ici à 2025 ;
- le lancement d'un fonds d'investissement pour la transition d'un milliard d'euros, pour accélérer le développement de solutions de transition énergétique et des projets fondés sur la nature et à impact, contribuant aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies.

En ligne avec sa stratégie, le Groupe est pleinement engagé dans la poursuite des initiatives stratégiques notamment déjà lancées :

- le projet « Vision 2025 » du Groupe consiste en une revue du maillage d'agences issues de la fusion du Crédit du Nord et de Société Générale. L'année 2024 confirme une exécution maîtrisée en termes de déploiement du nouveau modèle relationnel et opérationnel. Le déploiement du programme se poursuit en 2025 en ligne avec le plan initial, et a été finalisé à fin juin 2025 ;
- les activités de *Mobilité et Services financiers* s'appuient sur la création de Ayvens, à la suite de la fusion d'ALD et de LeasePlan pour devenir un leader mondial de l'écosystème de la mobilité. 2024 a constitué une période de transition avec la mise en œuvre d'intégrations graduelles. En 2025, la nouvelle entité effectue la transition vers le modèle opérationnel cible avec notamment la mise en place et la stabilisation des processus informatiques et opérationnels. Si le plan d'intégration n'était pas exécuté comme prévu ou selon le calendrier prévu, cela pourrait avoir des effets défavorables sur Ayvens et le Groupe, notamment en engendrant des coûts additionnels ou en réduisant les synergies attendues à partir de 2025.

La création de la co-entreprise Bernstein avec AllianceBernstein dans les activités de *cash equity* et recherche actions a été finalisée le 2 avril 2024 et l'impact en capital a été de -6 points de base de ratio CET1 au 2^{ème} trimestre 2024. Cette transaction est pleinement alignée avec les priorités stratégiques de la franchise Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs du Groupe.

Le Groupe a annoncé des cessions d'activités en 2024 et 2025 dans le cadre de l'exécution de sa feuille de route stratégique visant à façonner un modèle simplifié, plus synergétique et performant, tout en renforçant le capital du Groupe.

La conclusion d'accords définitifs sur ces opérations stratégiques dépend de nombreuses parties prenantes et reste, de ce fait, soumise aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes. Plus globalement, toute difficulté majeure rencontrée dans la mise en œuvre des principaux leviers d'exécution du plan stratégique, notamment dans la simplification des portefeuilles d'activités, l'allocation et l'utilisation performantes du capital, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la gestion des risques aux meilleurs standards, serait potentiellement susceptible de peser sur le cours de Société Générale.

De plus, le Groupe a annoncé le 5 avril 2024 un projet de réorganisation au sein du siège en France afin de simplifier son fonctionnement et améliorer structurellement son efficacité opérationnelle. La consultation avec les instances représentatives du personnel s'est tenue au deuxième trimestre 2024 et la mise en œuvre de ces évolutions d'organisation s'est traduite par environ 900 suppressions de postes au siège sans départs contraints (soit environ 5% des effectifs du siège). Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif d'efficacité opérationnelle du Groupe avec des économies brutes attendues de 1,7 milliard d'euros d'ici 2026 vs. 2022.

Le non-respect de ces engagements, et de ceux que le Groupe serait amené à prendre dans le futur, pourrait entraîner des risques juridiques et de réputation. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces engagements pourrait avoir un impact sur le modèle

²⁶ Après déduction des intérêts sur les titres super subordonnés et les titres subordonnés à durée indéterminée, retraité des éléments non-monnaïres n'affectant pas le ratio de capital CET 1.

d'affaires du Groupe. Enfin, la non prise d'engagements spécifiques, notamment en cas d'évolution des pratiques de marché, pourrait également générer un risque de réputation et de stratégie.

4.1.1.3 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe, et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. Cela concerne les réglementations française, européenne, américaine, mais aussi d'autres réglementations locales, compte tenu entre autres des activités transfrontalières du Groupe. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect éventuel de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image et de la réputation du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou, dans des cas extrêmes, le retrait de ses agréments.

Parmi les réglementations qui sont susceptibles d'avoir une influence significative sur le Groupe :

- plusieurs évolutions réglementaires sont encore susceptibles d'altérer sensiblement le cadre des Activités de Marché :

(i) le renforcement des contraintes liées à la mise en œuvre des nouvelles exigences de transparence et de protection des investisseurs : revue de MiFID II/MiFIR dont les textes finaux ont été publiés dans le Journal Officiel de l'UE en mars 2024 et les textes d'application sont en cours de finalisation ; la Directive sur la distribution d'assurances (IDD), le règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF), (ii) la mise en œuvre de la revue fondamentale du *book of trading* (FRTB) prévue au premier trimestre 2027, qui risque d'augmenter significativement les exigences appliquées aux banques européennes, (iii) d'éventuelles relocalisations du clearing pourraient être demandées, et ce en dépit de la décision de la Commission européenne de prolonger jusqu'au 30 juin 2028 l'équivalence accordée aux contreparties centrales britanniques, (iv) la revue du règlement européen (UE) n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (règlement Benchmark ou BMR) définissant un cadre réglementaire concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement, notamment par le règlement (UE) 2025/914 du 7 mai 2025 ; (v) la revue des règlements relatifs aux Abus de Marché ((UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014) et Prospectus ((UE) 2017/1129 du 14 juin 2017), dans le cadre du *Listing Act*, entré en vigueur le 4 décembre 2024, étant précisé que de nombreuses dispositions font l'objet d'une d'application différée (15, 18 ou 24 mois suivant cette entrée en vigueur) ; (vi) l'adoption de nouvelles obligations dans le cadre de la revue du règlement EMIR (EMIR 3.0) ; en particulier, l'obligation de compte actif dans une chambre de compensation de l'Union européenne, les contraintes informatives des fournisseurs de services de compensation envers leurs clients, le régime d'autorisation des modèles de marge initiale, la simplification des conditions pour bénéficier des exemptions de compensation et de marges bilatérales pour les transactions de produits dérivés OTC intra-groupe, les nouvelles exigences pour les entités soumises à l'obligation de déclaration (*reporting*) de mettre en place des procédures et dispositifs appropriés pour garantir la qualité des données qu'elles déclarent ; et (vii) la proposition de règlement-livraison à T+1 publiée par la Commission européenne le 12 février 2025 et qui vise une modification ciblée du règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR) pour ramener de deux à un jour le délai de règlement des transactions sur valeurs mobilières dans l'UE ;

- plusieurs initiatives pour ce qui concerne la banque de détail et la banque à distance : (i) la proposition de directive en matière de protection des investisseurs de détail publiée le 24 mai 2023 (RIS pour *Retail Investment Strategy*) par la Commission européenne visant à prioriser les intérêts des investisseurs de détail et à renforcer leur confiance dans l'Union des marchés de capitaux de l'UE, notamment les mesures visant à encadrer les rétrocessions de commissions dans le cas de transactions non conseillées, et à instaurer un test de *value for money* pour les produits d'investissement ; (ii) la directive (UE) 2023/2225 du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs qui vise à renforcer les règles en matière d'évaluation de la solvabilité des consommateurs ; (iii) la directive (UE) 2023/2673 du 22 novembre 2023 modifiant la directive 2011/83/UE en ce qui concerne les contrats de services financiers conclus à distance qui vise à répondre aux évolutions induites par la numérisation du secteur sur le marché des services financiers ; (iv) la proposition de révision du règlement sur les produits d'investissement de détail (*PRIIPs*) adoptée par la Commission européenne le 23 mai 2023 visant la modernisation du document d'informations clés ; et (v) le paquet législatif Omnibus II publié le 26 février 2025 proposant une simplification substantielle des programmes d'investissement de l'UE (Invest EU). Ces propositions s'inscrivent dans le programme de travail publié le 11 février 2025.

- diverses évolutions en matière de finance numérique et de paiements : la proposition de règlement pour l'accès aux données financières (*Financial Data Access* ou FIDA) qui, en lien avec la proposition de directive sur les services de paiement (DSP3), ainsi que la proposition de règlement sur les services de paiement (RSP), visent à (i) lutter contre le risque de fraude et améliorer le choix des clients et la confiance dans les paiements, (ii) améliorer le fonctionnement du secteur bancaire ouvert (*Open Banking*) et du secteur financier ouvert (*Open Finance*), (iii) accroître l'harmonisation de la mise en œuvre et de l'exécution des paiements et la réglementation de la monnaie électronique et (iv) améliorer l'accès aux systèmes de paiement et aux comptes bancaires pour les prestataires de services de paiement (PSP) non bancaires ; (v) le règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs (Markets in Crypto Assets, ou MiCA) qui vise à apporter clarté et sécurité juridiques aux émetteurs et fournisseurs de crypto-actifs et à stimuler l'innovation tout en préservant la stabilité financière et en protégeant les investisseurs contre les risques. Il est applicable depuis le 30 décembre 2024, à l'exception

des dispositions sur les « stablecoins » qui sont entrées en application le 30 juin 2024 ; (vi) l'adoption du règlement (UE) 2023/886 du 13 mars 2024 rendant les paiements instantanés en euros pleinement disponibles dans l'UE et dans les pays de l'EEE, et qui est entré en vigueur le 9 janvier 2025. Ce règlement prévoit notamment l'exclusion du filtrage des virements instantanés en euros contre les listes de sanctions européennes afin de limiter le nombre de rejets, ainsi que la mise en place de vérifications après l'entrée en vigueur de toute nouvelle mesure restrictive financière au moins une fois par jour civil ; (vii) le règlement (UE) 2024/1183 du 11 avril 2024 (dit « eIDAS 2 ») entré en vigueur le 20 mai 2024 qui établit un cadre européen relatif à une identité numérique (*European Digital Identity Framework*) et qui impose aux États membres de l'UE de fournir aux personnes physiques et morales un portefeuille européen d'identité numérique (*European Digital Identity Wallet – EUDIW*) permettant de s'identifier en toute sécurité via un appareil mobile pour accéder aux services publics et privés dans toute l'Europe, tout en gardant le contrôle de leurs propres données ; et (viii) la proposition de la Commission du 28 juin 2023 d'un règlement établissant l'euro numérique, accompagnant les initiatives prises par la BCE en la matière ;

- le renforcement des exigences en matière de protection des données, de sécurité des réseaux et des systèmes d'information ainsi qu'un élargissement à venir des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec l'adoption par le Conseil, le 28 novembre 2022, du paquet de directive et de règlement européens sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) qui est d'application depuis le 17 janvier 2025. À cela s'ajoute la transposition de la directive NIS 2 (*Network and Information Security Directive*, publiée au journal officiel de l'UE du 27 décembre 2022), qui élargit le périmètre d'application de la directive NIS initiale ;
- la mise en place des dispositifs réglementaires européens relatifs au devoir de vigilance issus de la proposition de la directive dite « CS3D » (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*, qui a été adoptée le 24 mai 2024 par le Conseil) ainsi qu'à la finance durable y compris (i) le règlement sur les obligations vertes européennes, avec (ii) l'accroissement des obligations de *reportings* non financiers, issues notamment de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), et (iii) le renforcement de l'inclusion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la gestion des risques et à la prise en compte de ces risques dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process – SREP*) ainsi que les mesures issues du Paquet Omnibus publié le 26 février 2025 qui vise la simplification des dispositions de la CSRD sur le reporting de durabilité et de CS3D sur le devoir de vigilance. Ce paquet comprend également une proposition de directive dite « suspensive » (« *Stop-the-clock* »), reportant l'application de certaines exigences. Celle-ci est adoptée le 14 avril 2025 ;
- de nouvelles obligations issues de la proposition de réforme de la réglementation bancaire du Comité de Bâle (texte de finalisation de Bâle 3 aussi appelé Bâle 4). Le règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (CRR3), entré en vigueur le 9 juillet 2024 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2025, constitue avec la directive (UE) 2024/1619 du 31 mai 2024 (CRD6) les textes de la mise en œuvre de la réforme en Europe ;
- la proposition de la Commission européenne publiée le 18 avril 2023 visant à renforcer le cadre de gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI). Cette proposition qui a été adoptée en avril 2024 par le Parlement européen en session plénière, pourrait aboutir à une utilisation plus large des fonds de garantie et de résolution et augmenter ainsi la probabilité d'avoir à renflouer ces fonds dans le futur ;
- depuis 2023, les orientations *Interest Rate Risk in the Banking Book* (IRRBB) publiées par l'Autorité Bancaire Européenne en octobre 2022 s'appliquent :
 - pour la partie IRRBB depuis le 30 juin 2023,
 - pour la partie *Credit Spread Risk arising from non-trading Book Activities* (CSRBB) à partir du 31 décembre 2023, exigeant des établissements de calculer et encadrer l'impact d'une variation de *Credit Spread* sur la valeur et les revenus de la banque,
 - pour les *supervisory outlier tests* (SOTs) qui intègrent une mesure et un encadrement de la sensibilité du *Net Interest Income* en valeur et en revenus, et deviennent exigibles trimestriellement à compter du 30 juin 2024 – exigence déjà intégrée par le Groupe depuis 2023 ;
 - pour la production de nouveaux rapports détaillés relatifs notamment aux risques IRRBB et CSRBB, produits et envoyés au régulateur (ITS et STE) depuis le 31 décembre 2023 ;
- de nouvelles obligations issues des règlements européens adoptés en juin 2024 visant à harmoniser et renforcer les règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'UE, qui entreront en vigueur à compter de juillet 2027, ainsi qu'à instaurer une nouvelle agence européenne dédiée à la lutte contre le blanchiment;

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays où il opère pouvant avoir un impact sur son activité dans le pays considéré mais également en dehors de ce pays. Par exemple, les règles fiscales américaines pourraient avoir des implications pour les transactions initiées en dehors des États-Unis. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de certaines évolutions ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

4.1.2 RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre des risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 314 milliards d'euros au 30 Juin 2025.

4.1.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de crédit, de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. [RISQ/CRE/PIL/PSR]

Du fait de ses activités de financement ou de ses activités de marché, le Groupe est exposé de manière importante aux risques de crédit et de contrepartie. Malgré la politique de mise en place de sûretés, de garanties ou d'opérations de couverture et d'assurances sur les opérations de crédit, le défaut d'une ou plusieurs contreparties pourrait avoir pour le Groupe un effet défavorable sur son coût du risque, ses résultats et sa situation financière. Le risque de perte peut notamment survenir si le Groupe devait rencontrer des difficultés pour exercer les sûretés affectées à ses expositions ou si la valeur de ces sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut.

Afin de limiter le risque d'une concentration trop importante sur une ou quelques contreparties, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de suivi visant à limiter le risque de concentration individuelle. De plus, une vigilance spécifique et des dispositifs de suivi sont mis en œuvre par le Groupe afin d'encadrer et limiter les effets d'une concentration de son portefeuille de crédits sur un même secteur économique ou sur une même région du monde. Malgré ces mesures, le Groupe pourrait subir une perte financière accentuée par des effets d'interdépendances entre les contreparties.

Bien qu'un encadrement spécifique ait été mis en place, le risque de crédit pourrait aussi être accentué dans le cadre d'opérations de crédit à effet de levier.

À titre d'information, au 31 décembre 2024, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 1 020 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 33 % sur les souverains, 30 % sur les entreprises, 20 % sur la clientèle de détail et 5 % sur les établissements de crédit et assimilés. Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 305 milliards d'euros.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin décembre 2024, la valeur exposée aux risques (EAD) est de 119 milliards d'euros, principalement sur les entreprises (39 %) et les établissements de crédit et assimilés (43 %), et dans une moindre mesure les souverains (14 %). Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de contrepartie sont de 19 milliards d'euros.

Au 30 juin 2025, les principaux secteurs auxquels le Groupe est exposé sur son portefeuille Entreprises sont les activités financières (à hauteur de 6,7 % de l'EAD totale Groupe), les services collectifs (3 %), l'immobilier (2,7 %), les industries manufacturières (2,5 %), les télécoms, media et technologies (2,4 %) ainsi que l'agriculture et l'agroalimentaire (1,9 %).

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays auxquels le Groupe est exposé au 30 Juin 2025 sont la France (pour 43% de l'EAD totale Groupe), les États-Unis (pour 15% de l'EAD), le Royaume-Uni (pour 4% de l'EAD), l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe) et la République tchèque (pour 6% de l'EAD totale Groupe).

Pour plus de détails sur les risques de crédit et de contrepartie, voir les sections 4.5.5 / Informations quantitatives et 4.6 / Risque de contrepartie du Document d'enregistrement universel 2025.

4.1.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe

Les institutions financières et autres acteurs de marché (banques commerciales ou d'investissement, assureurs-crédits, fonds communs de placement, fonds alternatifs, clients institutionnels, chambres de compensation, prestataires de services d'investissement, etc.) constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux ou les marchés interbancaires. Les établissements et acteurs financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation ou de financement. Par ailleurs, on observe une part importante d'acteurs peu ou non réglementés (fonds alternatifs par exemple). La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne. Bien que les expositions du Groupe au risque de contrepartie avec les institutions financières soient généralement couvertes par des appels de marge, la défaillance d'une ou plusieurs institutions financières aurait un effet défavorable sur l'activité du Groupe. L'évolution des marchés financiers, une volatilité importante des paramètres de marché ou la crise de l'immobilier commercial, pourraient par ailleurs fragiliser, voire provoquer le défaut de certains acteurs financiers en accroissant notamment le risque de liquidité et le coût de financement. La crise-des banques américaines et celle de Crédit Suisse en 2023 ont mis en avant la rapidité avec laquelle peut se développer une crise de liquidité avec des acteurs jugés fragiles par les marchés, et par conséquent victimes d'une grave et rapide perte de confiance de leurs investisseurs, contreparties ou déposants.

Le développement récent des activités de *Private Credit*, devenues une activité importante dans le financement de l'économie mais ne bénéficiant cependant pas d'un encadrement réglementaire de même nature que les activités bancaires, pourrait accentuer la fragilisation du système financier en cas de crise sévère, y compris en raison des interconnexions avec le secteur

de l'assurance, des fonds de pensions et des fonds de *Private Equity*. La structuration et sécurisation des financements du groupe face au Private Market permet d'atténuer ce risque.

En outre, certains acteurs financiers pourraient connaître des difficultés opérationnelles ou juridiques lors du déboucement ou du règlement/livraison de certaines transactions financières. Ces risques font l'objet de suivis et d'encadrements spécifiques (cf. risque de contrepartie).

Par ailleurs, le Groupe est également exposé aux risques liés aux chambres de compensation et plus particulièrement au défaut d'un ou plusieurs de leurs membres. Ces expositions sont significatives et s'expliquent notamment par l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions, en particulier pour ce qui concerne la compensation pour compte des clients du Groupe. Le défaut de l'un des membres d'une chambre de compensation²⁷ pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe. Ces risques font également l'objet d'un suivi et d'encadrements spécifiques (cf. risque de contrepartie).

Le Groupe est également exposé sur les actifs détenus en garantie des prêts ou produits dérivés, avec le risque qu'en cas de défaut de la contrepartie, certains de ces actifs ne puissent pas être cédés ou que leur prix de cession ne permette pas de couvrir l'intégralité de l'exposition en risque de contrepartie. Ces actifs font l'objet d'un suivi périodique et d'un encadrement spécifique.

4.1.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation, fondée notamment sur des approches multi-scénarios, s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas, la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques (prêts aux clients individuels) ou des outils d'aide à la décision (prêts aux clients entreprises de la Banque de détail France de moins de 1 million d'euros d'exposition) reposant sur l'analyse des historiques de pertes et de recouvrement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macroéconomiques régulièrement mis à jour.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement. Bien que la gouvernance IFRS9 du Groupe soit construite pour permettre la mise à jour proactive de la vision prospective prise en compte dans le provisionnement et ainsi adapter rapidement le niveau de provisions aux risques anticipés, une aggravation de l'environnement géopolitique et macroéconomique pourrait néanmoins entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2025, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 3 milliards d'euros sur les actifs sains et à 6,4 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut au coût amorti (Étape 3 en IFRS 9) représentent 14,2 milliards d'euros, dont 67 % sur la France, 9 % sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 9 % sur la zone Europe de l'ouest (hors France). Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 2,77 % et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 44%. À titre d'information, le coût du risque s'établit à 24 points de base à la fin du premier semestre 2025, à comparer à un coût du risque de 27 points de base sur le premier semestre 2024.

²⁷ Le Groupe est également exposé au risque de défaut d'une chambre de compensation, qui serait un événement majeur/systémique, considéré comme moins probable.

4.1.3 RISQUES DE MARCHE ET STRUCTURELS

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Cf

4.1.3.3 Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe

La politique d'insensibilisation du ratio CET1 aux variations du cours des devises contre l'euro peut amener le Groupe à conserver des positions résiduelles de change longues en devise contre euro. Ainsi, en cas d'appréciation de l'euro contre les devises, les fonds propres consolidés du Groupe seront impactés négativement.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euro, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion pour les éléments libellés dans d'autres devises, lors de la préparation de ses états financiers consolidés. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière négative la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

Voir le chapitre 4.8 / Risque structurel – taux et change du Document d'enregistrement universel 2025.

4.1.5 RISQUES NON FINANCIERS (DONT RISQUES OPERATIONNELS) ET DE MODELES

Au 30 juin 2025, les actifs pondérés par les risques au titre des risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 63,1 milliards d'euros, soit 16 % des RWA totaux du Groupe. Ces encours pondérés portent principalement sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (à hauteur de 39 % du total du risque opérationnel).

Entre 2020 et 2024, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risques, qui représentent 94 % du montant total des pertes opérationnelles du Groupe constatées sur la période : les fraudes (principalement fraudes externes) et autres activités criminelles (35 %), les erreurs d'exécution (21 %), les litiges avec les autorités (8 %), les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle (12%) et les litiges commerciaux (18 %). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, représentant en moyenne 6 % des pertes du Groupe entre 2020 et 2024.

Voir le chapitre 4.10.2 / méthodologie et éléments de Mesure du Document d'enregistrement universel 2025 pour plus d'informations sur la répartition des pertes opérationnelles.

4.1.5.1 Une violation des systèmes d'information, notamment en cas de cyberattaque pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et porter atteinte à la réputation du Groupe

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités, cette importance étant renforcée par la généralisation de la banque à distance et la digitalisation des processus. Toute violation de ses systèmes ou des systèmes de ses partenaires externes pourrait perturber matériellement l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une attrition de la clientèle, des litiges avec des contreparties ou des clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement à court terme et finalement entacher la réputation du Groupe. Des difficultés chez certaines de ses contreparties pourraient également engendrer indirectement des risques de crédit et/ou de réputation pour le Groupe. La situation générée par le conflit en Ukraine (mentionné à la section 4.1.1.1 « Le contexte économique, social et financier international, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats ») augmente le risque de cyberattaque pour le Groupe et pour ses partenaires externes.

Pour faire face à ces risques le Groupe a mis en place des dispositifs de protection, de détection, de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés en cas de nécessité. Néanmoins, chaque année, le Groupe est la cible de nombreuses cyberattaques sur ses systèmes ou *via* ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Par ailleurs, le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, notamment des campagnes d'hameçonnage (*phishing*) conçues par « **intelligence artificielle** » pouvant atteindre des niveaux plus élevés de persuasion, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgations de données confidentielles ou de données clients, pouvant notamment constituer des violations du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa réputation auprès de ses clients.

4.1.5.2 Le Groupe est exposé au risque de fraude, qui pourrait entraîner des pertes et constituer une atteinte à sa réputation

Le risque de fraude est défini comme le non-respect intentionnel de lois, règlements ou procédures existants, qui engendre dans la plupart des cas un préjudice pour la Banque ou ses clients, et apporte au fraudeur ou à ses proches un avantage matériel ou moral, direct ou indirect.

Le risque intrinsèque de fraude augmente dans un contexte de crise (pression financière chez nos clients, tiers ou chez nos collaborateurs) et dans un environnement de travail à distance qui peut limiter la capacité de surveillance et d'échanges par ou avec le responsable ou d'autres collaborateurs qui contribuent à la prévention ou à la détection du risque de fraude. Bien que les moyens de sécurité et contre-mesures développées sur la place et au sein du Groupe s'adaptent en permanence afin de contrer les fraudes, le risque pourrait se matérialiser et se traduire principalement par des fraudes externes liées aux activités de crédit de la Banque et aux moyens de paiements (monétique, virements et chèques) mis à disposition des clients. Les schémas de fraudes évoluent rapidement en volume ou dans leur schéma d'exécution. La fraude interne se réalise au travers de détournements de fonds et octrois de facilités indues et peut être réalisée avec ou sans collusion externe. Enfin, des opérations non autorisées sur activités de marché (*rogue trading*), avec ou sans contournement de contrôles pourraient impacter les résultats et avoir un impact négatif très significatif sur la réputation du Groupe.

4.1.5.4 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe ou une défaillance des systèmes d'information pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et porter atteinte à sa réputation

Tout dysfonctionnement, toute panne, toute interruption de service des systèmes de communication et d'information du Groupe ou des systèmes de ses partenaires externes, même bref et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement à court terme et finalement entacher la réputation du Groupe. Bien que le Groupe soit doté d'une gouvernance et de procédures de prévention, de détection et de traitement de tels incidents, qui évoluent, notamment pour prendre en compte les exigences de la directive DORA (*Digital Operational Resilience Act*), le Groupe reste exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marché) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché.

Dans un contexte de digitalisation croissante, l'interconnexion entre les multiples institutions financières, agents et chambres de compensation, entreprises de marché et prestataires de services, dont les services de cloud externe, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est également sujet aux réformes réglementaires diverses ainsi qu'à des projets stratégiques internes d'envergure pouvant entraîner des perturbations opérationnelles et avoir un impact sur les activités du Groupe, la comptabilisation des opérations et leur traitement fiscal ou prudentiel et sur le résultat du Groupe en cas de mauvaise gestion de projet et d'appréhension des risques opérationnels. (Cf. « 4.1.1.2 / La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité et ses résultats »).

4.1.5.5 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière

Une organisation bénéficie d'une bonne réputation lorsque ses activités et services sont conformes ou de qualité supérieure aux attentes de ses parties prenantes tant externes (clients, investisseurs, actionnaires, régulateurs, superviseurs, fournisseurs, leaders d'opinion de type ONG, etc.) qu'internes (collaborateurs).

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou une perte de confiance de la part de ses parties prenantes susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière. C'est un facteur aggravant des autres risques. À l'instar de la situation de crise bancaire du début d'année 2023, une atteinte matérielle à la réputation du Groupe pourrait aussi avoir pour conséquence une difficulté accrue à lever des capitaux et à se refinancer.

Ainsi, le non-respect par la Banque des réglementations qui la concernent et de ses engagements, notamment en matière de RSE pourrait être préjudiciable à la bonne réputation du Groupe.

Le non-respect des différents règlements et Codes internes²⁸ qui visent à ancrer les valeurs du Groupe en termes d'éthique et de responsabilité, pourrait également avoir un impact sur l'image du Groupe.

De plus amples informations sur le risque de réputation sont disponibles dans le chapitre 5 / Responsabilité Sociétale d'entreprise, 4.11 / Conformité et 4.10 / Risque opérationnel du Document d'enregistrement universel 2025.

4.1.6 AUTRES RISQUES

4.1.6.1 Risque sur les activités de location de longue durée

Dans le cadre de ses activités de location automobile de longue durée, le Groupe est exposé à une perte potentielle lors d'un exercice financier causé par (i) la revente des véhicules liés aux contrats de location terminés au cours de la période, lorsque leur prix de revente est inférieur à leur valeur nette comptable et (ii) les dépréciations additionnelles enregistrées durant la période de location, si la valeur résiduelle estimée devient inférieure à la valeur résiduelle contractuelle. Le résultat des ventes futures et les pertes estimées sont impactés par des facteurs externes comme les conditions macroéconomiques, les politiques gouvernementales, les réglementations fiscales et environnementales, les préférences des consommateurs, les prix des nouveaux véhicules, etc.

Concernant la mobilité, le marché des véhicules d'occasion a poursuivi sa normalisation entamée en 2023, restant toutefois à des niveaux plus élevés que ceux de la période « pré-COVID ». Cette situation reflète la demande toujours très soutenue pour les véhicules thermiques, alors que la faiblesse du marché pour les véhicules électriques d'occasion se poursuit. Le Groupe, qui dispose d'une flotte financée de 2,6 millions de véhicules au 30 juin 2025, a enregistré un résultat sur la vente de véhicules d'occasion de 1 232 euros par véhicule vendu au premier semestre 2025, avant impact des réductions des coûts de dépréciation et de l'allocation du prix d'acquisition de LeasePlan²⁹. Le résultat de la vente de véhicules d'occasion hors ajustement des amortissements³⁰ s'est inscrit à 374,2 millions d'euros au premier semestre 2025.

Ayvens conduit un suivi spécifique des valeurs résiduelles des véhicules électriques, dont la revente future sur le marché des véhicules électriques d'occasion pourrait impliquer des incertitudes liées au niveau de la demande, des prix, ou de l'évolution technologique rapide.

4.1.6.2 Risque liés aux activités d'assurance

Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance-vie du métier « Assurance » du Groupe

En 2024, les activités d'assurance du Groupe représentaient un produit net bancaire de 0,7 milliard d'euros, soit 2,5% du produit net bancaire consolidé du Groupe. L'activité du Pôle Assurances du Groupe est principalement concentrée sur l'assurance-vie. Au 31 décembre 2024, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 146 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro (à hauteur de 60%) et contrats en unités de compte (à hauteur de 40%).

Dans ce contexte, des stratégies de couverture visant à limiter l'exposition au risque de taux sont mises en œuvre. Elles incluent notamment l'utilisation d'instruments dérivés tels que les contrats de type Cap, permettant de se prémunir contre une hausse des taux d'intérêt, ainsi que des swaptions, utilisées pour se couvrir contre une baisse des taux. En outre, des contrats de type Collar permettent de se prémunir contre une baisse des marchés actions. Ces instruments contribuent à atténuer l'impact potentiel des variations défavorables de taux sur la valorisation des actifs et la rentabilité de l'activité.

Néanmoins, le métier Assurance du Groupe est fortement exposé au risque de taux du fait de la proportion obligataire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euro, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduirait l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui pourrait affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle,

²⁸ « règlement intérieur », du « Code de conduite », du « Code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence », du « Code de conduite fiscale », et plus généralement des normes du Groupe.

²⁹ En application de la norme IFRS 3 *Business Combinations*.

³⁰ À compter du 31 décembre 2024, Ayvens a modifié la présentation des composantes du résultat opérationnel brut dans son compte de résultat. Les amortissements prospectifs, qui reflètent la révision des valeurs résiduelles de la flotte en circulation et qui étaient auparavant comptabilisés dans la marge des contrats de location, sont désormais comptabilisés dans la marge des ventes de véhicules d'occasion. Ce transfert s'accompagne d'une modification de l'intitulé du poste « Résultat de la vente de véhicules d'occasion » qui devient "Résultat de la vente de véhicules d'occasion et ajustement des amortissements". Ces changements de présentation n'impactent pas le Résultat Brut d'Exploitation global, ni le Résultat Net Port du Groupe"

dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité de l'activité d'assurance-vie du Groupe.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance-vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de ses filiales d'assurance afin de leur permettre de continuer à satisfaire leurs exigences réglementaires en la matière.

4.2 Ratios réglementaires

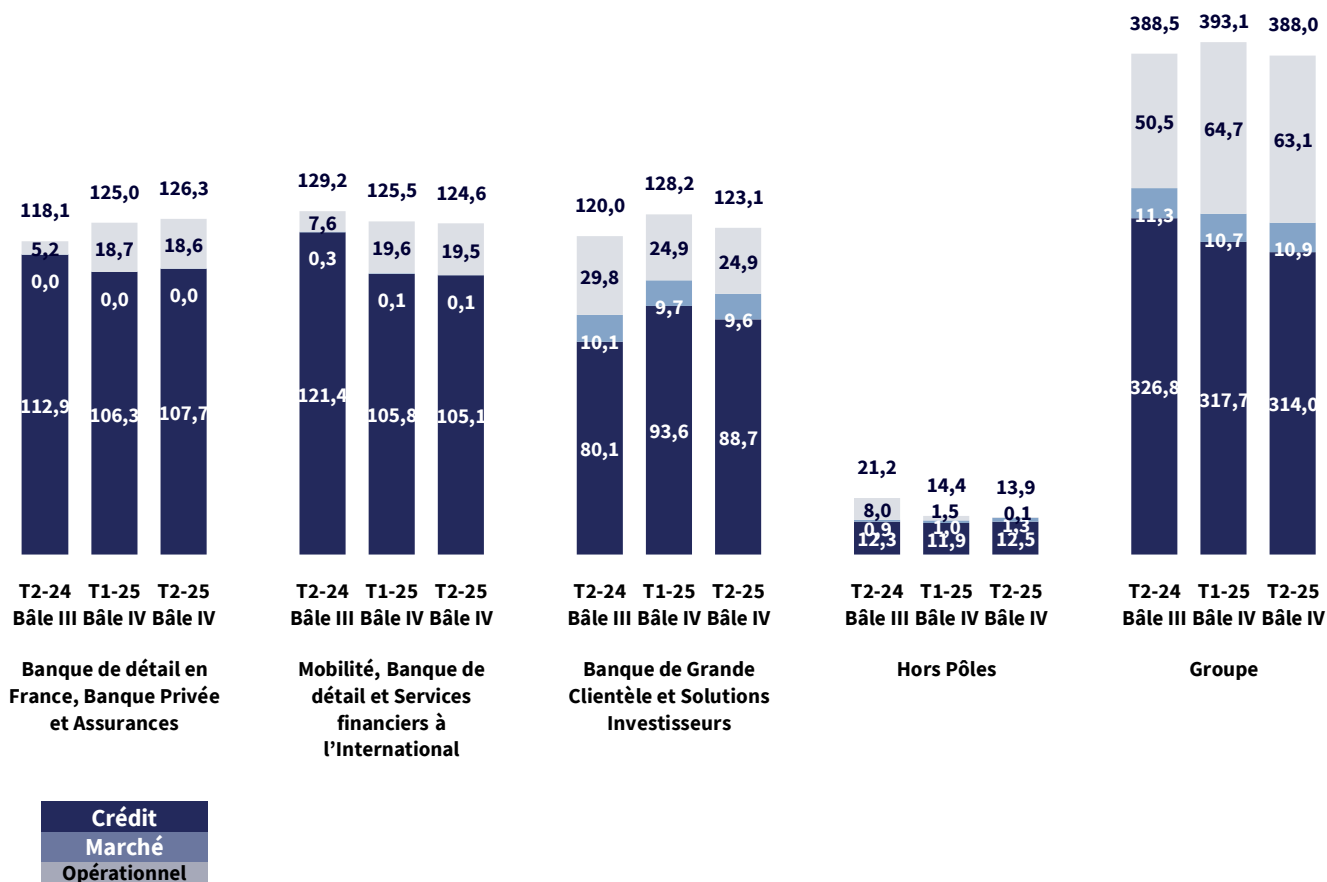
4.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 190 à 200 suivantes du document d'enregistrement universel 2025

Au cours des six premiers mois de l'année 2025, Société Générale a émis 1 milliard d'euros de Tier 2. Société Générale a par ailleurs procédé sur cette période, au remboursement dans le cadre de la clause de « capital event » d'une émission de 1,25 milliard de dollars d'AT1 (1,1 milliard d'euros équivalent) et de trois émissions Tier 2 en USD, AUD et EUR pour un montant total de c. 1 milliard d'euros équivalent. Sur cette même période Société Générale a également remboursé à date de maturité ou date de call, une émission de 1,25 milliard d'euros de Tier 2, une autre de 1,5 milliard de dollars de Tier 2 (1,4 milliard d'euros équivalent) et quatre instruments Tier 2 en EUR, JPY et AUD pour un montant total de 0,4 milliard d'euros équivalent.

4.2.2 Extrait de la présentation du 31 juillet 2025 : Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR3/CRD6, en Md EUR)

Actualisation de la page 197 du document d'enregistrement universel 2025



Encours pondérés des risquesphasés selon les règles CRR3/CRD6. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)

Actualisation de la page 198 du document d'enregistrement universel 2025

En Md EUR	30/06/2025	31/12/2024
Capitaux propres part du Groupe	68,3	70,3
Titres Super Subordonnés (TSS) ⁽¹⁾	(8,4)	(10,5)
Provision pour distribution ⁽²⁾ et coupons sur hybrides	(2,5)	(1,9)
Écarts d'acquisition et incorporels	(7,1)	(7,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	9,2	9,0
Déductions et retraitements prudentiels	(7,0)	(7,8)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	52,5	51,8
Fonds propres additionnel de catégorie 1	8,9	10,8
Fonds propres Tier 1	61,4	62,6
Fonds propres Tier 2	10,1	11,2
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	71,5	73,7
Encours pondérés	388,0	389,5
Ratio Common Equity Tier 1	13,5%	13,3%
Ratio Tier 1	15,8%	16,1%
Ratio global	18,4%	18,9%

NB: Incluant le compromis Danois pour les activités d'assurance, pro forma incluant les résultats du S1-25. Les montant prudentiels et comptables peuvent différer en fonction du traitement prudentiel appliqué aux éléments soumis à des retraitements spécifiques selon la réglementation actuelle

(1) Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, (2) Basé sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, retraité des éléments non monétaires, après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI, et y compris le rachat d'actions additionnel d'1 milliard d'euros au S1-25

Ratio de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation des pages 199 et 200 du document d'enregistrement universel 2025

En Md EUR	30/06/2025	31/12/2024
Fonds propres Tier 1	61,4	62,6
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 380	1 407
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(6)	2
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres ⁽³⁾	17	14
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	116	129
Ajustements techniques et réglementaires	(101)	(110)
Exposition levier	1 406	1 442
Ratio de levier phasé	4,37%	4,34%

(1) Pro forma incluant les résultats du S1-25, incluant les instruments AT1 en droit anglais bénéficiant d'une clause de grand père,

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement de s filiales d'assurance),

(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

4.2.3 Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel –actualisation de la page 192 du document d’enregistrement universel 2025

ACTIF au 30.06.2025 (en M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances (1)	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidatio n réglementair e	Référence
Caisse et banques centrales	148,782	(0)	106	148,888	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	566,690	(108,639)	(0)	458,051	
Instruments dérivés de couverture	7,769	(127)	-	7,642	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	103,297	(58,205)	-	45,092	
Titres au coût amorti	49,240	(4,728)	-	44,513	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	81,711	(1,249)	15	80,477	
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	229	-	-	229	1
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	446,154	(54)	(69)	446,031	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(330)	-	-	(330)	
Placements des activités d'assurance	494	(494)	-	-	
Actifs d'impôts	4,198	(96)	1	4,103	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1,752	-	(616)	1,136	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	1,532	-	470	2,002	3
Autres actifs	73,477	(218)	73	73,332	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	54	-	-	54	4
Actifs non courants destinés à être cédés	4,018	(8)	-	4,010	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	442	3,853	(119)	4,176	
Immobilisations corporelles et incorporelles	60,465	(852)	156	59,769	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	3,338	-	(14)	3,324	5
Écarts d'acquisition	5,084	(356)	-	4,728	
Total ACTIF	1,551,491	(171,172)	162	1,380,480	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

PASSIF au 30.06.2025
(en M EUR)

	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances (1)	Retraitem ents liés aux méthodes consolida tion	Bilan selon le périmètre de consolida tion réglemen taire	Référence
Banques centrales	10,957	-	-	10,957	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406,704	(3,070)	-	403,634	
Instruments dérivés de couverture	13,628	(14)	-	13,615	
Dettes représentées par un titre	156,922	2,097	-	159,019	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	100,588	(2,327)	179	98,440	
Dettes envers la clientèle	518,397	1,502	(184)	519,714	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6,130)	-	-	(6,130)	
Passifs d'impôts	2,260	(177)	2	2,085	
Autres passifs	94,154	(10,159)	165	84,160	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3,526	-	-	3,526	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	156,370	(156,370)	-	-	
Provisions	3,916	(37)	1	3,880	
Dettes subordonnées	12,735	(1,412)	-	11,323	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	11,146	0	-	11,146	5
Total dettes	1,474,030	(169,967)	162	1,304,225	
Capitaux propres part du Groupe	68,293	(187)	(0)	68,105	6
<i>Capital et réserves liées</i>	29,419	1	-	29,420	
<i>Réserves consolidées</i>	36,741	(188)	(0)	36,553	
<i>Résultat de l'exercice</i>	3,061	0	-	3,061	
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(928)	0	(0)	(928)	
Participations ne donnant pas le contrôle	9,168	(1,018)	-	8,150	7
Total capitaux propres	77,461	(1,205)	(0)	76,255	
Total PASSIF	1,551,491	(171,172)	162	1,380,480	
<i>(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.</i>					

4.2.4 Filiales exclues du périmètre prudentiel – actualisation du Tableau 3 page 194 du document d'enregistrement universel 2025

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurances	FRANCE
Sgl re	Assurances	LUXEMBOURG
Sg luci	Assurances	LUXEMBOURG
Euro insurances designated activity company	Assurances	IRLANDE
Oradea vie	Assurances	FRANCE
Sogessur	Assurances	FRANCE
Komerčni pojistovna a.s	Assurances	REPUBLIQUE TCHEQUE
Sogelife	Assurances	LUXEMBOURG
Sogecap	Assurances	FRANCE
Catalyst re international ltd.	Assurances	BERMUDES

4.3 Qualité des actifs

Actualisation de la page 217 du document d'enregistrement universel 2025

Qualité des actifs

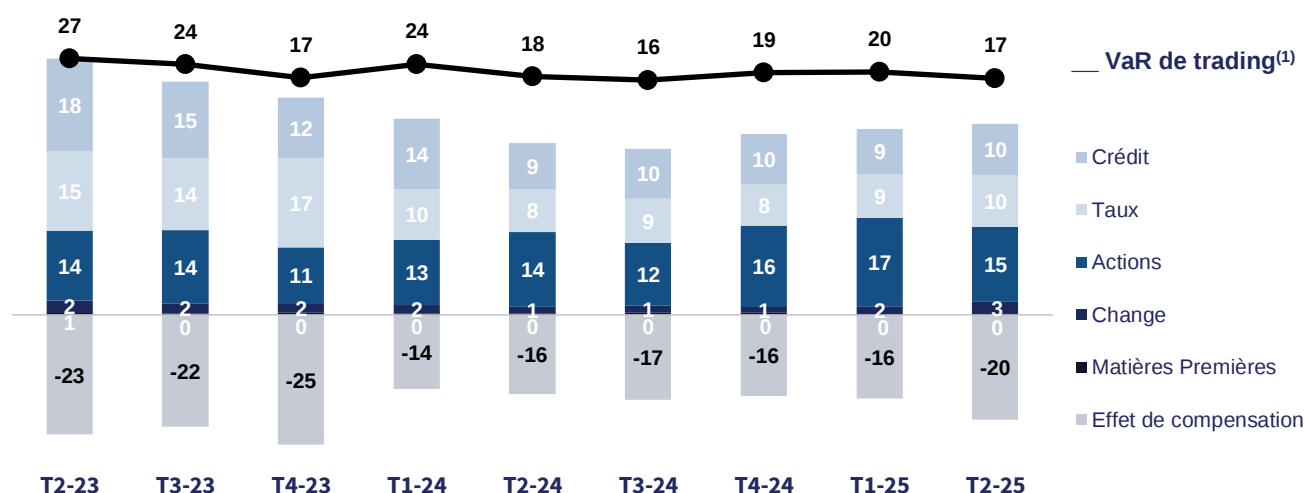
En Md EUR	30/06/2025	31/03/2025	30/06/2024
Créances brutes saines	492,5	492,0	499,9
<i>dont créances classées en étape 1 ⁽¹⁾</i>	438,2	439,0	450,1
<i>dont créances classées en étape 2</i>	41,4	39,7	36,0
Créances brutes douteuses	14,0	14,3	15,6
<i>dont créances classées en étape 3</i>	14,0	14,3	15,6
Total créances brutes ⁽²⁾	506,5	506,2	515,5
Taux brut d'encours douteux ⁽²⁾	2,77%	2,82%	3,03%
Provisions sur créances brutes saines	2,6	2,7	2,6
<i>dont provisions étape 1</i>	0,8	0,8	0,9
<i>dont provisions étape 2</i>	1,8	1,9	1,7
Provisions sur créances brutes douteuses	6,2	6,3	6,7
<i>dont provisions étape 3</i>	6,2	6,3	6,7
Total provisions	8,7	9,0	9,4
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	44%	44%	43%
Taux net de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses +Garanties+ Collatéral / Créances douteuses)	81%	82%	80%

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9, (2) Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non réparties par étape. Données historiques retraitées

4.4 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 232 et 233 du document d'enregistrement universel 2025

Évolution de la VaR de Trading⁽¹⁾ et de la VaR stressée⁽²⁾



Var stressée ⁽²⁾ à 1 jour, 99% en M EUR	T2-24	T3-24	T4-24	T1-25	T2-25
Minimum	29	27	37	21	27
Maximum	49	53	57	54	53
Moyenne	40	41	47	38	39

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

4.5 Risques structurels de taux et de change

Actualisation des pages 240 à 243 du document d'enregistrement universel 2025

. Les risques de taux d'intérêt et de change dans le banking book sont liés :

- aux activités du portefeuille bancaire (banking book), y compris aux opérations commerciales et leur couverture, mais à l'exclusion des positions liées aux engagements sociaux couvertes par le dispositif dédié. Il s'agit de l'exposition structurelle du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change ;
- aux positions en lien avec les engagements sociaux et leur couverture suivies dans le cadre de leur propre système. ▲

4.5.1 Principes Généraux et Gouvernance

4.5.1.1 Principes généraux

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Le département ALMT (Asset and Liability Management and Treasury), au sein de la Direction financière du Groupe, assure la fonction de première ligne de défense pour le Groupe, tandis que la Direction des risques intervient en seconde ligne de défense.

Le principe général de gestion des risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées est d'assurer que les mouvements de taux d'intérêt et de change ne menacent pas significativement l'assise financière du Groupe ou ses bénéfices futurs et restent dans le cadre de l'appétit au risque du Groupe au travers des différents indicateurs de risque de taux d'intérêt et de risque de change définis à cet effet.

Au sein des entités, les opérations commerciales et de gestion propre inscrites au bilan du portefeuille bancaire doivent ainsi être adossées ou couvertes en taux et en change dans toute la mesure du possible pour immuniser la valeur patrimoniale de la banque des fluctuations des taux d'intérêt et de change. En outre, des couvertures peuvent être passées pour réduire la dépendance des marges d'intérêt futures aux fluctuations des taux d'intérêt. S'agissant du risque de change, en conformité avec les dispositions réglementaires en la matière, une position de change structurelle est conservée au niveau de la centrale financière dans le but d'immuniser la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) du Groupe aux variations de change.

4.5.1.2 Gouvernance

LE COMITE ALM GROUPE, ORGANE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Comité ALM Groupe a vocation à :

- valider et veiller à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- passer en revue les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des reportings consolidés ;
- examiner et valider les mesures et ajustements proposés.

Le Comité ALM Groupe donne délégation au Comité Groupe Taux et Change présidé par la Direction financière et la Direction des risques pour la validation de certains encadrements.

LE DEPARTEMENT ALMT, AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCIERE DU GROUPE

Le Département ALMT est en charge :

- de la définition de la politique des risques structurels du Groupe et de la formalisation de l'appétit au risque ;
- de l'analyse des expositions du Groupe et de la définition des actions de couverture ;
- de la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition des principes de modélisation appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du reporting des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle du respect des limites des risques structurels

LE DEPARTEMENT DE SUIVI DES RISQUES ALM, AU SEIN DE LA DIRECTION DES RISQUES

Au sein de la Direction des risques, le Département des risques ALM assure la supervision des risques structurels et évalue le dispositif de gestion de ces risques. À ce titre, il est en charge de :

- l'identification des risques de taux et de change du Groupe ;
- la définition des indicateurs de pilotage et des scénarios globaux de stress test des différents risques structurels, ainsi que de la fixation des principales limites des entités et des *Business and Services Units* ;
- la définition du cadre normatif de mesure, de méthodes de modélisation et d'encadrement des risques structurels.

De plus, par délégation du département Risque - *Model Risk Management*, ce département assure la validation des modèles ALM dans le cadre du Comité de validation des Modèles, présidé par la Direction des risques.

Enfin, il préside le Comité de validation des normes ALM et s'assure à ce titre de la bonne interprétation du cadre réglementaire ainsi que d'une déclinaison adéquate dans l'environnement Société Générale.

LES ENTITES ET LES BU/SU SONT RESPONSABLES DE LA MAITRISE DES RISQUES STRUCTURELS

Chaque entité, chaque *Business Unit/Service Unit* (BU/SU), gère ses risques ALM, effectue la mesure régulière des risques encourus, réalise le reporting risque, élabore les propositions de couverture et leur mise en œuvre. Chaque entité, chaque BU/SU, est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

À ce titre, les entités et les BU/SU appliquent les normes définies au niveau du Groupe et développent les modèles, en s'appuyant sur les équipes centrales de modélisation de la Direction financière.

Un responsable ALM, rattaché à la Direction financière dans chaque entité, est chargé du suivi de ces risques. Il est responsable du reporting des risques ALM auprès de la Direction financière du Groupe. Toutes les entités ont un Comité ALM responsable de la mise en œuvre des modélisations validées, de la gestion des expositions aux risques de taux et de change et de la mise en place des programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité ALM Groupe et les Comités ALM des BU/SU. ▲

4.5.2 Méthodologie et Eléments de mesure

4.5.2.1 Mesure et surveillance du risque structurel de taux d'intérêt

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Les métriques réglementaires *SOT* (*Supervisory Outlier Test*) sont calculées et encadrées au niveau du Groupe en appliquant les chocs de taux tels que précisés par les RTS 2022/10 de l'EBA (y compris le plancher de taux post choc).

AUTRES INDICATEURS INTERNES/ÉCONOMIQUES

Société Générale utilise en outre plusieurs indicateurs internes pour mesurer et encadrer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les indicateurs les plus importants sont :

- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) au risque de décalage de taux. Elle est mesurée comme la variation de la valeur actuelle nette du bilan statique à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt mesurée sur deux années aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de taux. Elle tient compte de la variation générée par la production commerciale future (sur la base d'un bilan dynamique pour les indicateurs de revenus de pilotage avec la prise en compte des encours correspondant aux trajectoires estimées dans les budgets) ;
- la sensibilité de la valeur de marché (MVC : *Market Value Change*) des instruments comptabilisés en juste valeur (principalement des obligations d'État ainsi que des dérivés non documentés comme instruments de couverture d'un point de vue comptable), dans divers scénarios de variations de taux d'intérêt, est mesurée sur deux années ;
- la sensibilité de la VAN aux bases de taux d'intérêt (risque associé à la décorrélation entre différents indices de taux variable) ;
- la sensibilité de la VAN est calculée pour certains postes de bilan (notamment le portefeuille de titres du *banking book*) à un choc de *credit spread*.

Des limites sur ces indicateurs sont applicables au Groupe, aux BU/SU et aux diverses entités. L'ensemble de ces métriques est également calculé à fréquence mensuelle sur les périmètres significatifs et les encadrements sont contrôlés à la même fréquence au niveau du Groupe.

Des encadrements sont fixés pour des chocs à +/-0,1% et pour des chocs stressés (+/-1% pour la variation de valeur et +/-1% également pour la variation de revenu) sans application de plancher. Les mesures sont réalisées mensuellement (exception faite des mois de janvier et juillet pour lesquels aucun arrêté au niveau Groupe n'est réalisé). Pour les métriques de valeur, des encadrements sont fixés pour les mesures effectuées en ne tenant compte que des variations négatives. Une mesure synthétique de sensibilité de valeur – toutes devises confondues – complémentaire est encadrée pour le Groupe. Par ailleurs, une métrique stressée de valeur (application d'un choc à la hausse et à la baisse différencié par devises) est encadrée au niveau Groupe.

Pour respecter ces encadrements, les entités combinent plusieurs approches possibles :

- orientation de la politique commerciale de manière à compenser les positions en taux prises à l'actif et au passif ;
- mise en place d'opérations de swap ou – à défaut en cas d'absence d'un tel marché – utilisation d'opérations de prêt/emprunt ;
- achat/vente d'options sur le marché pour couvrir des positions optionnelles prises vis-à-vis de nos clients.

Les actifs et les passifs sont analysés sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations, ajustées des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne et les remboursements anticipés de crédits), ainsi que d'un certain nombre de conventions d'écoulement, notamment sur les postes de titres de participation et fonds propres. Le taux d'actualisation utilisé pour les métriques de pilotage de valeur inclut les spreads de liquidité pour les produits inscrits au bilan.

Au 31 décembre 2024, les principaux modèles applicables pour les calculs de mesures du risque de taux sont des modèles – dépendant du niveau des taux d'intérêt, notamment pour les dépôts – sur une partie des dépôts sans date de maturité conduisant à une durée moyenne inférieure à 5 années – l'échéancier pouvant, dans certains cas, atteindre la maturité maximale de 20 ans.

Les options automatiques du bilan sont prises en compte :

- soit *via* la formule de Bachelier ou éventuellement à partir de calculs de type Monte Carlo pour les calculs de variation de valeur ;
- soit par prise en compte des *pay-off* fonction du scénario considéré dans les calculs de variation des revenus.

Les opérations de couverture sont majoritairement documentées dans le plan comptable :

- soit en micro-couverture (adossement unitaire des opérations commerciales et des instruments de couverture) ;
- soit en macro-couverture selon la disposition IAS 39 dite *carve-out* (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires aux instruments de couverture au sein d'une centrale financière ; la macro-couverture concerne essentiellement les entités du réseau France).

Les dérivés de macro-couverture sont principalement des swaps de taux d'intérêt, afin de limiter la variation de la valeur actuelle nette et du résultat des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. Pour la documentation de la macro-couverture, l'élément couvert est une portion identifiée d'un portefeuille d'opérations commerciales faites avec la clientèle ou en interbancaire. Les conditions à respecter pour pouvoir documenter les relations de couverture sont rappelées dans la Note 3.2 des états financiers consolidés.

Le Groupe mesure et encadre par ailleurs sa variation de valeur au *Credit Spread* dans le *banking book* pour un choc à +0,1% appliqué aux éléments évalués en juste valeur ainsi qu'à tous les portefeuilles obligataires du périmètre. Un choc différencié selon la qualité de la contrepartie est à l'étude ainsi qu'une revue du périmètre.

Le Groupe mesure et encadre enfin l'écart entre la juste valeur et le coût amorti des titres à revenus fixes du *banking book*.

TABLEAU 30 : RISQUE DE TAUX D'INTERET DANS LE PORTEFEUILLE HORS NEGOCIATION (IRBBB1)

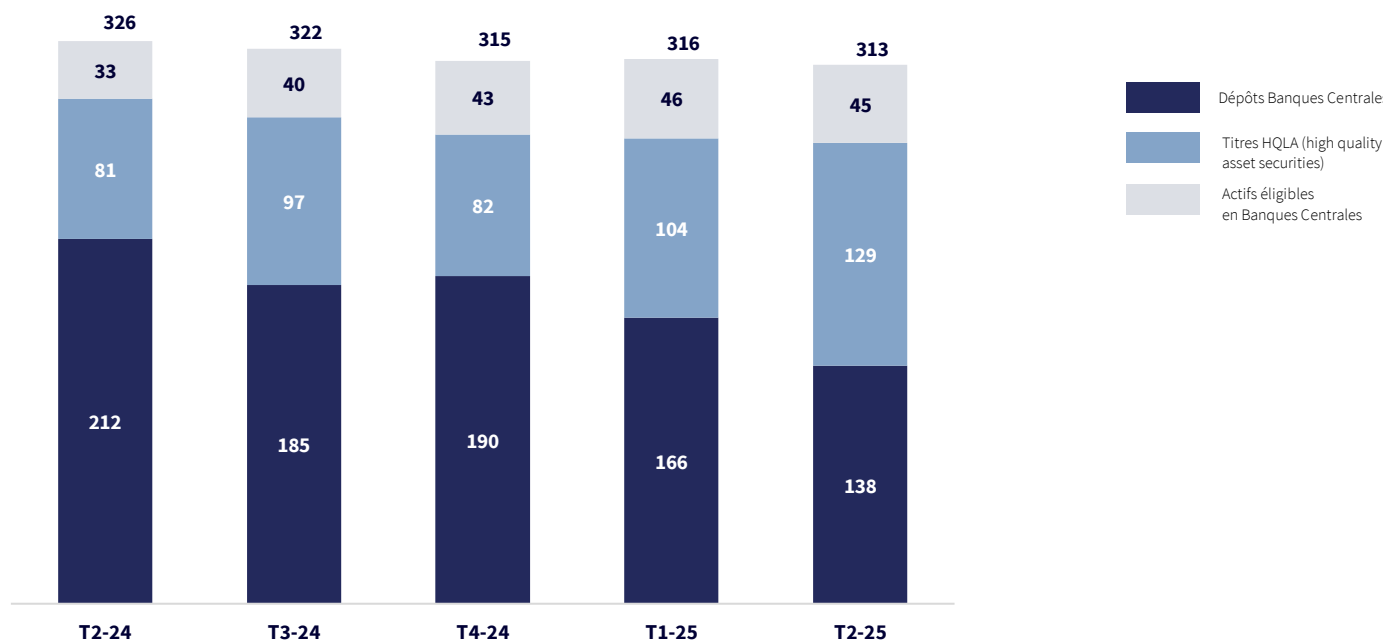
		30.06.2025	
(En M EUR)		Variations de la valeur économique du capital*	Variations de la marge nette d'intérêt
Scénarios de chocs prudentiels			
1	Choc parallèle vers le haut	(2 817)	279
2	Choc parallèle vers le bas	(1 873)	(743)
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	390	
	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	(1 602)	
4	Hausse des taux courts	(1 749)	
5	Baisse des taux courts	780	
* La Valeur Economique du Capital est une composante de la Valeur Actuelle Nette telle que définie précédemment, en considérant l'ensemble des éléments d'actif et de passif, exception faite des fonds propres principalement.			

		31.12.2024	
(En M EUR)		Variations de la valeur économique du capital*	Variations de la marge nette d'intérêt
Scénarios de chocs prudentiels			
1	Choc parallèle vers le haut	(2 533)	371
2	Choc parallèle vers le bas	(1 824)	(826)
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	501	
	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	(1 768)	
4	Hausse des taux courts	(1 745)	
5	Baisse des taux courts	831	

4.6 Risques de liquidité

Actualisation de la page 246 du document d'enregistrement universel 2025

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



Le *Liquidity Coverage Ratio* s'élève à 149% en moyenne au T2-25.

Bilan échéancé – mise à jour des pages 247 à 250 du Document d'Enregistrement Universel 2025

Les principales lignes des passifs et des actifs financiers sont présentées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

PASSIFS FINANCIERS

(En M EUR)						
		30.06.2025				
	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		10 957	-	-	-	10 957
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Notes 3.1 et 3.4	188 341	27 037	43 265	38 745	297 388
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	64 044	19 762	15 370	1 412	100 588
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	467 416	23 654	24 328	3 000	518 398
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	33 433	29 877	68 332	25 281	156 923
Dettes subordonnées	Note 3.9	7	348	2 188	10 192	12 735

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

31.12.2024						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		11 364	-	-	-	11 364
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		184 412	26 473	42 362	37 936	291 183
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	63 507	19 596	15 241	1 400	99 744
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	479 388	24 260	24 951	3 077	531 676
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	34 557	30 881	70 630	26 131	162 199
Dettes subordonnées	Note 3.9	9	465	2 922	13 613	17 009

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

ACTIFS FINANCIERS

30.06.2025						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		145 079	1 052	1 695	955	148 781
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	445 919	21 776	-	-	467 695
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	101 769	1252	-	276	103 297
Titre au coût amorti	Note 3.5	20 220	1 778	10 199	17 044	49 240
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	67 309	2 827	10 231	1 344	81 711
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	83 435	61 959	171 382	108 759	425 536
Opérations de location financement et assimilées	Note 3.5	1 985	4 137	11 452	3 045	20 619

31.12.2024						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		199 942	493	974	271	201 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	Note 3.4	406 556	22 747	-	-	429 303
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	94 559	1 191	-	274	96 024
Titre au coût amorti	Note 3.5	28 231	761	3 002	661	32 655
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	69 489	2 837	11 329	396	84 051
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	116 064	55 202	160 123	102 419	433 808
Opérations de location financement ⁽¹⁾	Note 3.5	2 021	4 182	11 569	3 042	20 814

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale la conduit à détenir des titres ou des produits dérivés dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

1. actifs évalués en juste valeur par résultat hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle) :

- positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois
- positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois
- positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an ;

2. actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

- les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de 3 mois
- les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an
- enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment) ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan la décomposition des autres actifs et passifs ainsi que les conventions y afférentes sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

(En M EUR)							
30.06.2025							
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	1071	1190	-	2 261
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-6 129	-	-	-	-	-6 129
Autres passifs	Note 4.4	-	84 128	3 084	3 839	3 104	94 155
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	-	3 526	-	-	3 526
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	4 526	11 250	44 327	96 266	156 369
Provisions	Note 8.3	3 916	-	-	-	-	3 916
Capitaux propres		77 461	-	-	-	-	77 461

31.12.2024							
(En M EUR)							
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	975	1 262	-	2 237
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-5 277	-	-	-	-	-5 277
Autres passifs	Note 4.4	-	81 117	2 974	3 702	2 993	90 786
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	17 079	-	-	17 079
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	4 314	10 619	42 427	93 331	150 691
Provisions	Note 8.3	4 085	-	-	-	-	4 085
Capitaux propres		79 588	-	-	-	-	79 588

AUTRES ACTIFS

(En M EUR)							
30.06.2025							
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-330	-	-	-	-	-330
Autres actifs	Note 4.4	-	73 477	-	-	-	73 477
Actifs d'impôts	Note 6	4 198	-	-	-	-	4 198
Assurance - participation aux bénéfices différée		-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	442	442
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	60 465	60 465
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	5 084	5 084
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	-	4 012	3	2	4 017
Actifs de contrats d'assurance		-	89	112	268	24	493

31.12.2024							
(En M EUR)							
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-292	-	-	-	-	-292
Autres actifs	Note 4.4	-	70 903	-	-	-	70 903
Actifs d'impôts	Note 6	4 687	-	-	-	-	4 687
Assurance - participation aux bénéfices différée		-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	398	398
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	61 409	61 409
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	5 086	5 086
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	4	26 390	16	17	26 427
Placements des activités d'assurances	Note 4.3	-	12	39	166	398	615

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.

2. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.

3. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la Note 3.2.2. des états financiers consolidés du Groupe.

4. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.

5. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

5. ÉTATS FINANCIERS

5.1 Etats financiers consolidés au 30 juin 2025

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 65

BILAN CONSOLIDE - ACTIF	65
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	66
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	67
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	68
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	69
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	70

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 71

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	71
NOTE 2 - CONSOLIDATION	80
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	80
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION	81
NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES	84
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	85
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	85
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	88
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	91
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR	92
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI	102
NOTE 3.6 - DETTES	104
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	106
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	107
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	124
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES	126
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	126
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITES DE LOCATION, MOBILITE ET AUTRES ACTIVITES	127
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE	128
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	139
NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	141
NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	141
NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	143
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	144
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	146
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS	146
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	148
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	149
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	149
NOTE 8.2 - PROVISIONS	152
NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	153
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	154

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

(En M EUR)		30.06.2025	31.12.2024
Caisse et banques centrales		148 782	201 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	566 690	526 048
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	7 769	9 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	103 297	96 024
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	49 240	32 655
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	81 711	84 051
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	446 154	454 622
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(330)	(292)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	494	615
Actifs d'impôts	Note 6	4 198	4 687
Autres actifs	Note 4.4	73 477	70 903
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	4 018	26 426
Participations dans les entreprises mises en équivalence		442	398
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.3	60 465	61 409
Ecart d'acquisition	Note 2.2	5 084	5 086
Total		1 551 491	1 573 545

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

(En M EUR)		30.06.2025	31.12.2024
Banques centrales		10 957	11 364
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	406 704	396 614
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	13 628	15 750
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	156 922	162 200
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	100 588	99 744
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	518 397	531 675
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(6 129)	(5 277)
Passifs d'impôts	Note 6	2 261	2 237
Autres passifs	Note 4.4	94 155	90 786
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	3 526	17 079
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	156 370	150 691
Provisions	Note 8.2	3 916	4 085
Dettes subordonnées	Note 3.9	12 735	17 009
Total dettes		1 474 030	1 493 957
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Actions ordinaires et réserves liées	Note 7.1	20 657	21 281
Autres instruments de capitaux propres		8 762	9 873
Réserves consolidées		36 741	33 863
Résultat de l'exercice		3 061	4 200
Sous-total		69 221	69 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(928)	1 039
Sous-total capitaux propres part du Groupe		68 293	70 256
Participations ne donnant pas le contrôle		9 168	9 332
Total capitaux propres		77 461	79 588
Total		1 551 491	1 573 545

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En M EUR)		1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	22 909	55 019	28 487
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(17 817)	(45 127)	(23 632)
Commissions (produits)	Note 4.1	5 161	10 817	5 177
Commissions (charges)	Note 4.1	(2 567)	(4 591)	(2 209)
Résultat net des opérations financières		4 983	10 975	5 695
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		4 818	11 149	5 848
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		175	(89)	(88)
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(10)	(85)	(65)
Produits des contrats d'assurance émis	Note 4.3	1 973	3 851	1 909
Charges des services d'assurance	Note 4.3	(1 205)	(2 058)	(1 029)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	Note 4.3	100	(40)	(32)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis	Note 4.3	(2 061)	(5 901)	(3 023)
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus	Note 4.3	1	13	4
Coût du risque de crédit des actifs financiers liés à l'activité d'assurance	Note 3.8	2	0	1
Produits des activités de location, mobilité et autres activités	Note 4.2	14 556	27 582	13 506
Charges des activités de location, mobilité et autres activités	Note 4.2	(12 161)	(23 752)	(11 524)
Produit net bancaire		13 874	26 788	13 330
Autres charges générales d'exploitation	Note 5	(8 167)	(16 821)	(8 737)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(768)	(1 651)	(813)
Résultat brut d'exploitation		4 939	8 316	3 780
Coût du risque de crédit	Note 3.8	(699)	(1 530)	(787)
Résultat d'exploitation		4 240	6 786	2 993
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		7	21	13
Gains ou pertes nets sur autres actifs		277	(77)	(88)
Résultat avant impôts		4 524	6 730	2 918
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(967)	(1 601)	(653)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 557	5 129	2 265
Participations ne donnant pas le contrôle		496	929	472
Résultat net part du Groupe		3 061	4 200	1 793
Résultat par action	Note 7.2	3,40	4,38	1,81
Résultat dilué par action	Note 7.2	3,40	4,38	1,81

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 557	5 129	2 265
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(1 579)	696	360
Ecart de conversion	(1 830)	820	433
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	<i>(1 866)</i>	<i>874</i>	<i>434</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>36</i>	<i>(54)</i>	<i>(1)</i>
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	368	172	(807)
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	<i>525</i>	<i>66</i>	<i>(911)</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>(157)</i>	<i>106</i>	<i>104</i>
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres	(190)	(252)	827
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	125	(70)	(88)
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	<i>285</i>	<i>(35)</i>	<i>(83)</i>
<i>Reclassement en résultat</i>	<i>(160)</i>	<i>(35)</i>	<i>(5)</i>
Impôts liés	(52)	26	(5)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(398)	(173)	(340)
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies	(31)	19	9
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	(507)	(254)	(468)
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	1	-	-
Impôts liés	139	62	119
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 977)	523	20
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 580	5 652	2 285
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 084</i>	<i>4 775</i>	<i>1 834</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>496</i>	<i>877</i>	<i>451</i>

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capitaux propres part du Groupe							Total capitaux propres consolidés
	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
Au 31 décembre 2023	21 186	8 924	32 891	2 493	481	65 975	10 272	76 247
Affectation en réserves consolidées	2	-	2 507	(2 493)	(16)	-	-	-
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	-	433	(366)	-	-	67	(551)	(484)
Elimination des titres auto-détenus	(249)	-	(98)	-	-	(347)	-	(347)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	27	-	-	-	-	27	-	27
Distribution au 1er semestre 2024	-	-	(719)	-	-	(719)	(600)	(1 319)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	20	-	-	20	26	46
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(222)	433	(1 163)	-	-	(952)	(1 125)	(2 077)
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	1 793	-	1 793	472	2 265
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	41	41	(21)	20
Autres variations	-	-	(28)	-	-	(28)	(15)	(43)
Sous-total	-	-	(28)	1 793	41	1 806	436	2 242
Au 30 juin 2024	20 966	9 357	34 207	1 793	506	66 829	9 583	76 412
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	(94)	516	(357)	-	-	65	-	65
Elimination des titres auto-détenus	368	-	1	-	-	369	-	369
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	41	-	-	-	-	41	1	42
Distribution au 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(18)	-	-	(18)	(718)	(736)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	315	516	(374)	-	-	457	(721)	(264)
Résultat du 2nd semestre 2024	-	-	-	2 407	-	2 407	457	2 864
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	534	534	(31)	503
Autres variations	-	-	29	-	-	29	44	73
Sous-total	-	-	29	2 407	534	2 970	470	3 440
Au 31 décembre 2024	21 281	9 873	33 863	4 200	1 039	70 256	9 332	79 588
Affectation en réserves consolidées	1	-	4 189	(4 200)	10	-	-	-
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	-	(1 111)	(381)	-	-	(1 492)	(33)	(1 525)
Elimination des titres auto-détenus	(753)	-	(59)	-	-	(812)	-	(812)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	128	-	-	-	-	128	-	128
Distribution au 1er semestre 2025	-	-	(846)	-	-	(846)	(557)	(1 403)
Effet des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 7.1)	-	-	(21)	-	-	(21)	(60)	(81)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(625)	(1 111)	(1 307)	-	-	(3 043)	(650)	(3 693)
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	3 061	-	3 061	496	3 557
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 977)	(1 977)	0	(1 977)
Autres variations	-	-	(4)	-	-	(4)	(10)	(14)
Sous-total	-	-	(4)	3 061	(1 977)	1 080	486	1 566
Au 30 juin 2025	20 657	8 762	36 741	3 061	(928)	68 293	9 168	77 461

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En M EUR)	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	3 557	5 129	2 265
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 699	10 086	5 058
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	88	(492)	172
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(7)	(21)	(13)
Variation des impôts différés	97	143	(188)
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(187)	(139)	(45)
Autres mouvements	1 994	1 700	2 538
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur	7 684	11 277	7 522
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 935	5 266	3 605
Opérations interbancaires	20 100	(19 026)	(7 707)
Opérations avec la clientèle	(10 249)	7 014	2 916
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	(44 402)	(24 116)	1 316
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	6 731	4 358	3 118
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	(24 885)	(26 504)	3 248
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	(13 644)	(10 098)	13 035
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(17 478)	(2 310)	(2 291)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 844)	(11 433)	(6 196)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(22 322)	(13 743)	(8 487)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(2 807)	(1 428)	(1 712)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(3 846)	155	(907)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(6 653)	(1 273)	(2 619)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de	(7 220)	2 236	(584)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	(49 839)	(22 878)	1 345
Caisse et banques centrales (actif)	201 680	223 048	223 048
Banques centrales (passif)	(11 364)	(9 718)	(9 718)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	44 498	39 798	39 798
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(15 695)	(11 131)	(11 131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	219 119	241 997	241 997
Caisse et banques centrales (actif)	148 782	201 680	223 220
Banques centrales (passif)	(10 957)	(11 364)	(9 522)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	44 060	44 498	43 034
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(12 603)	(15 695)	(13 390)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	169 282	219 119	243 342
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(49 837)	(22 878)	1 345

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Société Générale (y compris les succursales à l'étranger) ainsi que les entités en France et à l'étranger qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2025. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont été actualisées pour tenir compte des incertitudes relatives au contexte géopolitique et macroéconomique actuel. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2025. Les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts sur les totaux et sous-totaux figurant dans les tableaux des notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025



Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

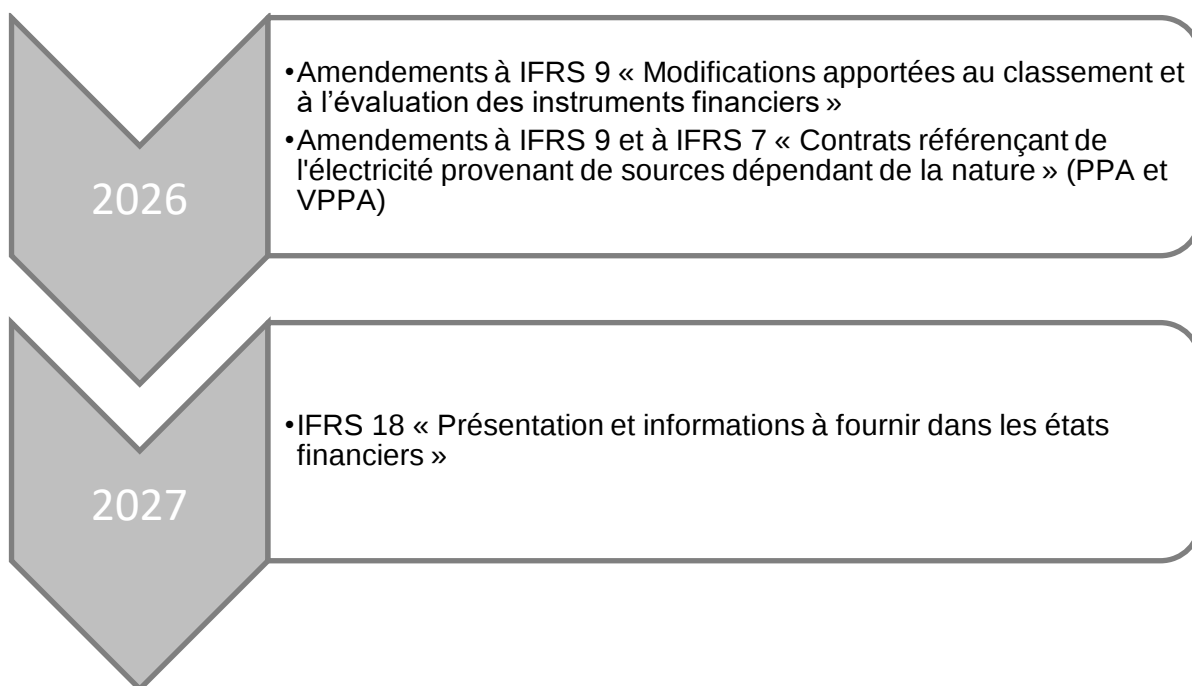
AMENDEMENTS A IAS 21 « EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ETRANGERES »

Ces amendements précisent les situations dans lesquelles une monnaie est considérée comme convertible, ainsi que les modalités d'évaluation du cours de change d'une monnaie non convertible. Ils complètent également les informations à communiquer en annexes des états financiers lorsqu'une devise n'est pas convertible.

Les dispositions de ces amendements sont déjà appliquées depuis l'année 2024 pour la préparation des états financiers du Groupe.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2025. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2025. Le calendrier prévisionnel d'application des normes les plus impactantes pour le Groupe est le suivant :



AMENDEMENTS A IFRS 9 « MODIFICATIONS APPORTEES AU CLASSEMENT ET A L'EVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS »

Adoptés par l'Union européenne le 27 mai 2025.

Ces amendements apportent des clarifications sur le classement des actifs financiers et notamment sur la manière d'apprécier la cohérence des flux contractuels d'un actif financier avec un contrat de prêt basique. Ils clarifient ainsi la classification des actifs financiers ayant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) ou similaires.

Des précisions sont également apportées pour le classement des instruments liés par contrat et des actifs financiers garantis uniquement par des sûretés réelles.

Par ailleurs, ces amendements viennent préciser les modalités de décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

De nouvelles informations sont également requises concernant les instruments de capitaux propres désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres, ainsi que les actifs et passifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, tels les instruments avec des facteurs ESG.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

AMENDEMENTS A IFRS 9 ET A IFRS 7 « CONTRATS REFERENCANT DE L'ELECTRICITE PROVENANT DE SOURCES DEPENDANT DE LA NATURE » (PPA et VPPA)

Adoptés par l'Union européenne le 30 juin 2025.

L'Union européenne a adopté des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 relatifs aux contrats référençant de l'électricité provenant de sources dépendant de la nature et dont la quantité produite se trouve soumise à un aléa de variabilité.

Les contrats concernés peuvent être dénoués :

- par livraison physique de l'électricité achetée ou vendue : *power purchase agreement* (PPA) ;
- par un règlement net en trésorerie pour la différence entre le prix fixé par le contrat et le prix du marché : *virtual power purchase agreements* (VPPA).

Ces amendements clarifient les conditions d'application de l'exemption « *own use* » permettant d'exclure du champ de la norme IFRS 9 les contrats PPA détenus par le Groupe.

Ces amendements sont en cours d'analyse mais ne devraient pas avoir d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

IFRS 18 « PRESENTATION ET INFORMATIONS A FOURNIR DANS LES ETATS FINANCIERS »

Publiée le 9 avril 2024.

Cette norme remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Elle ne modifiera pas les règles de reconnaissance des actifs, passifs, charges et produits, ni leur évaluation ; elle ne concerne que leur présentation dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes.

Les principales modifications apportées par cette nouvelle norme concernent le compte de résultat. Ce dernier devra être structuré par des sous-totaux obligatoires et articulé en trois catégories de produits et de charges : les produits et charges d'exploitation, les produits et charges d'investissement et les produits et charges de financement.

Pour les entités dont l'investissement dans des actifs ou l'octroi de financement à ses clients constitue une de ses activités principales, telles les entités des secteurs de la banque et de l'assurance, la norme prévoit une présentation adaptée des produits et charges relatifs à ces activités au sein des produits et charges d'exploitation.

La norme IFRS 18 impose par ailleurs la présentation dans les notes annexes aux états financiers des mesures de performance alternatives définies par la Direction de l'entité et utilisées dans la communication financière (justification de l'usage de ces mesures, mode de calcul, rapprochement avec les sous-totaux imposés par la norme).

La norme fournit enfin des orientations pour l'agrégation et la désagrégation des informations quantitatives dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes.

La norme IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 avec un retraitement rétrospectif des comptes comparatifs.

Les travaux de place relatifs aux modalités d'application de la norme IFRS 18 se poursuivent et alimentent l'analyse en cours, par le Groupe, des effets de cette norme sur ses états financiers.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement.

Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels tiennent compte des incertitudes relatives au contexte géopolitique et macroéconomique actuel. Les effets de ces éléments sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, l'évaluation des garanties immobilières, l'évaluation des actifs et des passifs des contrats d'assurance ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, sur la détermination du taux d'intérêt effectif des instruments financiers évalués au coût amorti ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également aux estimations et au jugement pour déterminer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives, ainsi que pour réévaluer les valeurs résiduelles des actifs de location simple (notamment la flotte de véhicules automobiles) et ajuster prospectivement leurs plans d'amortissement.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit (prenant également en considération le caractère aggravant du risque climatique de transition) observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers. Concernant l'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance, l'exercice du jugement et le recours à des estimations portent principalement sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, prestations, frais directement rattachables), le niveau d'ajustement pour risques non financiers et sur le rythme de reconnaissance en résultat de la marge sur services contractuels.

5. CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET MACROECONOMIQUE

Les incertitudes géopolitiques et les tarifs douaniers influent sur l'économie mondiale. Le dollar américain conserve son statut de monnaie de réserve, mais des signes de tension apparaissent. En zone euro, des points d'interrogation sur l'industrie, comme les écarts technologiques et les coûts de l'énergie structurellement plus élevés, pèseront au cours de l'horizon de prévision. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait baisser ses taux, mais poursuivre le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening*) jusqu'en 2026. La Chine devrait partiellement compenser l'impact des tarifs douaniers par des mesures de relance temporaires. La fragmentation géoéconomique entraîne une réorganisation progressive des chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, les scénarios retenus prennent pour hypothèse qu'il n'y aura pas d'expansion géographique supplémentaire des conflits en cours.

Dans ce contexte, le Groupe a mis à jour les scénarios macroéconomiques retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels.

Ces scénarios macroéconomiques sont pris en compte dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8) et sont également utilisés pour réaliser les tests de recouvrement des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

5.1. Scénarios macroéconomiques

Au 30 juin 2025, le Groupe a retenu trois scénarios macroéconomiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macroéconomique actuel.

Les hypothèses retenues pour construire ces scénarios sont présentées ci-dessous :

Le scénario central (*SG Central*) prévoit un niveau de croissance faible en zone euro dans un contexte de politique budgétaire plus restrictive qu'en 2024 et d'incertitudes géopolitiques persistantes. Aux Etats-Unis, bien que les mesures de relance budgétaire et la déréglementation puissent donner un coup de pouce à l'économie américaine, cela ne suffira pas à compenser les vents contraires liés à l'immigration, aux tarifs douaniers et à l'incertitude générale. Des risques baissiers, notamment liés à la volatilité financière, demeurent.

Le scénario favorable (*SG Favourable*) décrit une accélération de la croissance par rapport à la trajectoire prévue par le scénario central, qui peut provenir d'une amélioration des conditions de l'offre du fait d'un choc positif sur la productivité ou d'une amélioration inattendue des conditions de la demande. Dans les deux cas, la croissance plus forte aurait un impact positif sur l'emploi et sur la profitabilité des entreprises.

Le scénario stressé (*SG Stress*) de stagflation a été calibré sur l'expérience de la révolution iranienne pour le choc pétrolier. Ce scénario s'appuie sur un choc d'offre négatif entraînant des pressions inflationnistes combiné à une crise financière.

Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe.

Les prévisions des institutions (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE...) et le consensus des économistes de la place servent de référence comme un élément de *challenge* des prévisions du Groupe.

5.2. Instruments financiers : pertes de crédit attendues

Les scénarios fournis par les économistes du Groupe sont intégrés dans les modèles de provisionnement de pertes de crédit attendues sur un horizon de trois ans, suivi d'une période de deux ans pour revenir progressivement d'ici la cinquième année à la probabilité de défaut moyenne observée sur la période de calibrage. Les hypothèses formulées par le Groupe dans le cadre de la détermination de ces scénarios macroéconomiques ont fait l'objet d'une mise à jour au deuxième trimestre 2025.

VARIABLES

Les principales variables utilisées dans les modèles sont le taux de croissance des Produits Intérieurs Brut (PIB), le revenu disponible des ménages, l'écart de taux d'intérêt entre la France et l'Allemagne, les importations américaines, les exportations des pays développés, les taux de chômage, le taux d'inflation en France et le taux d'intérêt des obligations d'Etat français à 10 ans.

Les variables les plus impactantes dans la détermination des pertes de crédit attendues (pourcentage de croissance des PIB pour les principaux pays où le Groupe opère et revenu disponible des ménages en France) pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

Scénario SG Favourable	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	1,1	2,1	2,4	2,3	1,9
Revenu disponible des ménages en France	0,7	0,8	1,1	1,0	0,7
PIB zone euro	1,2	2,3	2,5	2,3	1,9
PIB Etats-Unis	2,2	2,9	2,4	2,8	2,5
PIB Développés ⁽¹⁾	1,8	2,6	2,4	2,5	2,2

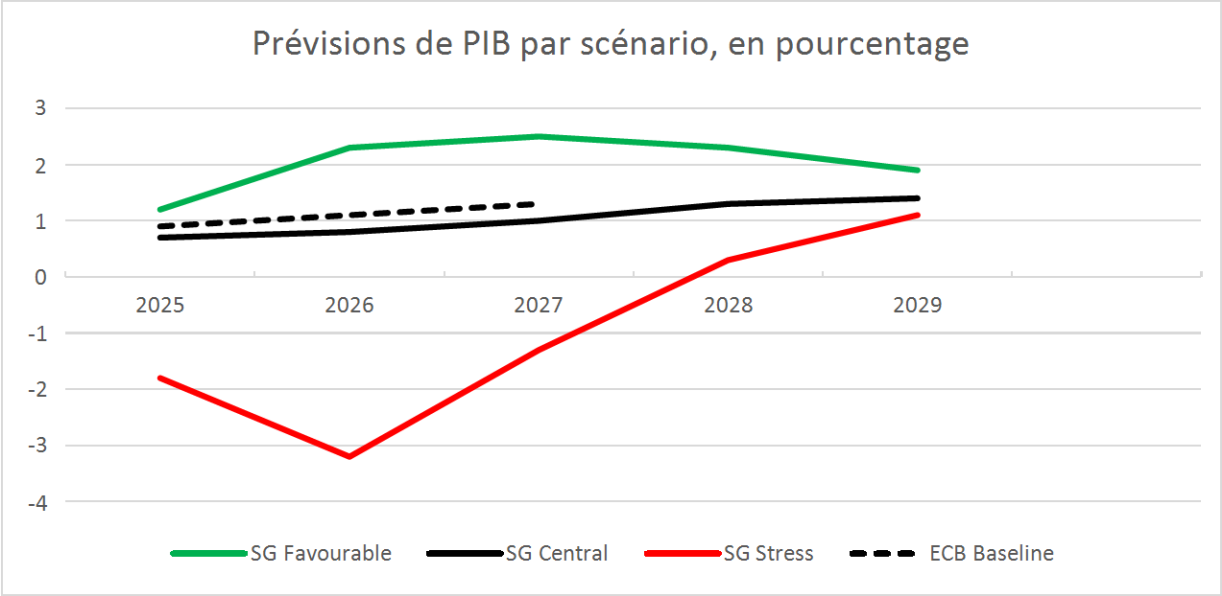
Scénario SG Central	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	0,6	0,6	0,9	1,3	1,4
Revenu disponible des ménages en France	0,4	0,2	0,4	0,6	0,6
PIB zone euro	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4
PIB Etats-Unis	1,7	1,4	0,9	1,8	2,0
PIB Développés ⁽¹⁾	1,3	1,1	0,9	1,5	1,7

Scénario SG Stress	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	(1,9)	(3,4)	(1,3)	0,3	1,1
Revenu disponible des ménages en France	(0,2)	(1,1)	(1,0)	(0,9)	(0,1)
PIB zone euro	(1,8)	(3,2)	(1,3)	0,3	1,1
PIB Etats-Unis	(0,8)	(2,6)	(1,3)	0,8	1,7
PIB Développés ⁽¹⁾	(1,2)	(2,9)	(1,3)	0,5	1,4

(1) Les PIB Développés correspondent à la combinaison des PIB des zones euro, Etats-Unis et Japon.

Les simulations supposent que les relations historiques entre les variables économiques clés et les paramètres de risque restent inchangées. En réalité, ces corrélations peuvent être impactées par des événements géopolitiques ou climatiques, ou par des changements de comportement, d’environnement législatif ou encore de politique d’octroi de crédit.

L’illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario et les compare aux scénarios publiés par la BCE en juin 2025.



	2025	2026	2027	2028	2029
SG Favourable	1,2	2,3	2,5	2,3	1,9
SG Central	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4
SG Stress	(1,8)	(3,2)	(1,3)	0,3	1,1
ECB Baseline	0,9	1,1	1,3		

PONDERATIONS DES SCENARIOS MACROECONOMIQUES

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts des prévisions d'un consensus d'économistes sur le PIB US par rapport au scénario réalisé (prévision similaire au réalisé, significativement optimiste ou pessimiste).

Afin de mieux prendre en compte les possibilités de retournement de cycle, le Groupe applique une méthodologie de pondération des scénarios (principalement sur la base de l'observation des *output gaps* pour les Etats-Unis et la zone euro), en allouant un poids plus important au scénario central lorsque l'économie est déprimée. Réciproquement, la méthodologie prévoit un poids supérieur alloué au scénario *SG Stress* quand l'économie se rapproche du haut de cycle. La pondération appliquée au scénario *SG Central* est maintenue à 56% au 30 juin 2025.

Présentation de l'évolution des pondérations :

	30.06.2025	31.12.2024	30.06.2024
<i>SG Central</i>	56%	56%	60%
<i>SG Stress</i>	34%	34%	30%
<i>SG Favourable</i>	10%	10%	10%

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES ET ANALYSE DE SENSIBILITE

Le coût du risque de crédit au 30 juin 2025, hors filiales du secteur de l'assurance, présente une charge nette de 699 millions d'euros, en baisse de 88 millions d'euros (-11%) par rapport au 30 juin 2024 (787 millions d'euros).

Des tests de sensibilité ont été réalisés pour mesurer l'impact de la variation des pondérations sur les modèles. Les ajustements sectoriels (cf. Note 3.8) ont été pris en compte dans les tests de sensibilité. Le périmètre de cet exercice concerne les encours classés en Etape 1 et en Etape 2 faisant l'objet d'une modélisation statistique des impacts des variables macroéconomiques (ce qui représente 90% des pertes de crédit attendues contre 88% au 31 décembre 2024).

Les résultats de ces tests, en tenant compte de l'effet sur le classement des encours concernés pour 71% du total des encours, montrent qu'en cas de pondération à 100% :

- du scénario *SG Stress*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 199 millions d'euros ;
- du scénario *SG Favourable*, l'impact serait une reprise de 197 millions d'euros ;
- du scénario *SG Central*, l'impact serait une reprise de 124 millions d'euros.

6. HYPERINFLATION EN TURQUIE ET AU GHANA

Les publications de l'*International Practices Task Force du Center for Audit Quality*, référence habituelle pour identifier les pays en hyperinflation, montrent que la Turquie et le Ghana sont considérés comme des économies hyperinflationnistes depuis respectivement 2022 et 2023.

En conséquence, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 (« Information financière dans les économies hyperinflationnistes ») pour préparer les états financiers individuels présentés en livres turques de l'entité LEASEPLAN OTOMOTIV SERVIS VE TICARET A.S située en Turquie et les états financiers individuels en cedis de l'entité SOCIETE GENERALE GHANA PLC située au Ghana (avant leur conversion en euro dans le cadre du processus de consolidation) depuis respectivement le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023.

Les comptes de la succursale SG ISTANBUL n'ont en revanche pas été retraités, les effets n'étant pas significatifs.

En application des dispositions de la norme IAS 29, la valeur comptable de certains postes du bilan présentés au coût est ajustée, en date d'arrêté, des effets de l'inflation constatée sur la période. Dans les comptes des entités concernées, ces ajustements sont principalement appliqués aux immobilisations (incluant notamment la flotte automobile mise en location et des immeubles), ainsi qu'aux différentes composantes des capitaux propres.

Les ajustements d'inflation des actifs concernés et des postes de capitaux propres, ainsi que des charges et produits de la période, sont enregistrés parmi les produits ou charges sur opérations de change dans le Résultat net des opérations financières.

Ainsi retraités, les états financiers des entités concernées sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 juin 2025, un gain de 14 millions d'euros a été enregistré dans le Résultat net des opérations financières au titre des ajustements d'inflation de la période. Après prise en compte des ajustements des autres postes de produits et charges de la période, l'effet des retraitements d'hyperinflation sur le résultat comptable avant impôts consolidé ressort à 19 millions d'euros.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2025 par rapport au périmètre du 31 décembre 2024 sont les suivantes, par ordre chronologique :

CESSION DE SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A.

Le 31 janvier 2025, le groupe Société Générale a finalisé la cession de Société Générale Private Banking (Suisse) S.A. à l'Union Bancaire Privée (UBP).

Cette cession a entraîné une baisse de 3,2 milliards d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 2,3 milliards d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 3,0 milliards d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 2,9 milliards d'euros de Dettes envers la clientèle).

CESSION DES ACTIVITES DE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

Le 28 février 2025, le groupe Société Générale a finalisé la cession des activités de financement d'équipements professionnels opérées par Société Générale Equipement Finance (SGEF) au Groupe BPCE.

Cette cession a entraîné une baisse de 15,0 milliards d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 14,2 milliards d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 6,1 milliards d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 3,5 milliards d'euros de Dettes envers les établissements de crédits et assimilés et 2,2 milliards d'euros de Dettes envers la clientèle).

CESSION DE SG KLEINWORT HAMBROS BANK LIMITED

Le 31 mars 2025, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Kleinwort Hambros Bank Limited à l'Union Bancaire Privée (UBP).

Cette cession a entraîné une baisse de 5,6 milliards d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 2,9 milliards d'euros d'Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et 2,0 milliards d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 5,3 milliards d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 5,2 milliards d'euros de Dettes envers la clientèle).

CESSION DE SG BURKINA FASO

Le 27 juin 2025, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Burkina Faso à Vista Group.

Cette cession a entraîné une baisse de 0,9 milliard d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 0,5 milliard d'euros de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti) et une baisse de 0,8 milliard d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 0,4 milliard d'euros de Dettes envers la clientèle).

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente par secteurs opérationnels (Note 8.1) l'évolution sur le premier semestre 2025 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Tableau 2.2.B

(En MEUR)	Valeur nette au 31.12.2024	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2025
Banque de détail en France et Banque Privée	1 120	-	-	-	1 120
Banque de détail en France et Banque Privée	1 120	-	-	-	1 120
Assurances	345	-	-	-	345
Assurances	345	-	-	-	345
Banque de détail à l'international	829	-	-	-	829
Europe	829	-	-	-	829
Afrique, Bassin méditerranéen	-	-	-	-	-
Mobilité et Services financiers	2 708	-	-	-	2 708
Financement d'équipement professionnel	-	-	-	-	-
Services Financiers Location automobile	2 163	-	-	-	2 163
Crédit à la consommation	545	-	-	-	545
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	26	-	(3)	-	23
Activités de Marché et	26	-	(3)	-	23
Financement et Conseil	57	1	-	-	57
Financement et Conseil	57	1	-	-	57
Total	5 086	1	(3)	-	5 084

CREATION D'UNE COENTREPRISE PAR SOCIETE GENERALE ET ALLIANCEBERNSTEIN

Le 1er avril 2024, Société Générale et AllianceBernstein ont lancé Bernstein, une coentreprise combinant leurs activités de cash actions et de recherche actions.

La coentreprise s'organise autour de deux véhicules juridiques distincts : Sanford C. Bernstein Holdings Limited, portant les activités Europe et Asie, avec un siège social à Londres, et Bernstein North America Holdings LLC, portant les activités Amérique du Nord, avec un siège social à New York, complétés par des hubs majeurs à Paris et à Hong Kong ainsi que plusieurs bureaux régionaux.

Depuis le 1er avril 2024, l'entité Sanford C. Bernstein Holdings Limited, contrôlée de manière exclusive par le Groupe (participation de 51%), est consolidée par intégration globale, et l'entité Bernstein North America Holdings LLC, sur laquelle le Groupe exerce une influence notable (participation de 33,33%), est mise en équivalence.

Des options ont été négociées afin de permettre à Société Générale, sous réserve d'obtention des approbations réglementaires requises, d'atteindre d'ici cinq ans une participation de 100% dans les deux entités.

Sanford C. Bernstein Holdings Limited (entité consolidée par intégration globale)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 51% de la holding Sanford C. Bernstein Holdings Limited pour un montant de 108 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2025, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition. Dans le cadre de cet exercice, l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés de l'entité a conduit le Groupe à réviser à la hausse la valeur de l'actif net de Sanford C. Bernstein Holdings Limited de 6 millions d'euros. Le montant de l'écart d'acquisition estimé provisoirement à 26 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 a ainsi été ajusté pour atteindre le montant définitif de 23 millions d'euros au 30 juin 2025.

Dans le cadre de la révision de l'allocation du prix d'acquisition, le tableau ci-dessus comprend les principaux ajustements des actifs acquis et des passifs assumés présentés au 30 juin 2025 :

Actifs / passifs identifiables	Description de l'approche d'évaluation
Immobilisations incorporelles – Marque Bernstein	La juste valeur de la marque est obtenue selon la méthode des redevances. La valorisation repose sur les taux de redevances rendus publics et observés sur le marché pour des actifs comparables.
Immobilisations incorporelles – Relations clients	L'actif incorporel lié à la relation client a été comptabilisé séparément de l'écart d'acquisition et matérialise la fidélité des clients de l'activité <i>equity</i> de Bernstein. L'évaluation est basée sur la méthode des surprofits sur plusieurs périodes (<i>MPEEM : Multi-Period Excess Earnings Method</i>)

(En M EUR)	Affectation temporaire au 31 décembre 2024	Variations	Affectation définitive au 30 juin 2025
Immobilisations corporelles et incorporelles	4	8	12
Prêts et créances envers les établissements de crédit	246	-	246
Actifs d'impôts nets	5	(2)	3
Dettes envers la clientèle	(80)	-	(80)
Autres actifs et passifs nets	(14)	-	(14)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS ACQUIS (C)	161	6	167
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE ⁽¹⁾ (B)	79	3	82
PRIX D'ACHAT (A)	108	-	108
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	26	(3)	23

(1) Les Participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net réévalué.

L'option de vente négociée en vue de racheter les participations ne donnant pas le contrôle (49%) a donné lieu à l'enregistrement d'une dette représentative de la valeur actuelle du prix d'exercice pour un montant de 70 millions d'euros au 30 juin 2025.

Bernstein North America Holdings LLC (entité mise en équivalence)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 33,33% de la holding Bernstein North America Holdings LLC pour un montant de 180 millions d'euros.

Des instruments optionnels ont été négociés avec la contrepartie, conduisant à l'enregistrement d'un passif financier dérivé à hauteur de 35 millions d'euros au 30 juin 2025.

Le 1er juillet 2025, Société Générale a notifié à AllianceBernstein qu'elle avait l'approbation pour son augmentation de participation (« *Increased Ownership Approval Notice* »). Le 18 juillet 2025, conformément à l'accord d'acquisition, AllianceBernstein a notifié à Société Générale sa décision d'exercer son droit de vendre à Société Générale ses « *Partial put option interests* » (17,67% dans Bernstein North America Holdings LLC). Lorsque les conditions suspensives restantes seront levées, notamment toutes les approbations réglementaires nécessaires et les amendements prévus au cadre contractuel, le transfert de la participation sera effectif et il conduira à la prise de contrôle de l'entité Bernstein North America Holdings LLC par Société Générale. Le Groupe s'attend à ce que la transaction soit finalisée entre le dernier trimestre 2025 et le premier trimestre 2026.

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés basés sur les bénéfices distribuables (*discounted cash-flows*) calculés au niveau de chaque UGT.

En l'absence d'indices de perte de valeur sur le premier semestre 2025, le Groupe n'a pas réalisé de nouveau test de dépréciation pour les UGT. Ce test sera effectué au 31 décembre 2025.

NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES

Au 30 juin 2025, le détail des postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés est le suivant :

Tableau 2.3.A

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Actifs non courants destinés à être cédés	4 018	26 426
Immobilisations et écarts d'acquisition	84	424
Actifs financiers	2 859	23 725
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	54	95
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	-	2 904
<i>Titres au coût amorti</i>	825	535
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti</i>	83	199
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	1 897	19 992
Autres actifs	1 075	2 277
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 526	17 079
Provisions	35	175
Passifs financiers	3 388	16 372
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	15
<i>Dettes représentées par un titre</i>	19	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	21	3 714
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 348	12 620
<i>Dettes subordonnées</i>	-	23
Autres passifs	103	532

Au 30 juin 2025, les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés incluent les actifs et passifs relatifs aux filiales consolidées : SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE, SOCIETE GENERALE MAURITANIE, SOCIETE GENERALE BENIN, SOCIETE GENERALE GUINEE et SOCIETE GENERALE CAMEROUN.

Le Groupe maintient son intention de vente des filiales SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE et SOCIETE GENERALE MAURITANIE. Les actifs et passifs de ces entités sont présentés dans le tableau des actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées depuis le 30 juin 2023.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

SYNTHESE

Tableau 3.1.A

(En MEUR)	30.06.2025		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	431 073	305 954	391 379	295 933
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	120 043		118 928	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	15 574	100 750	15 741	100 681
Total	566 690	406 704	526 048	396 614
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>154 417</i>	<i>147 678</i>	<i>148 255</i>	<i>139 880</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

Tableau 3.1.B

(En MEUR)	30.06.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres de dettes	63 207	48 226
Actions et autres instruments de capitaux propres	105 250	89 995
Pensions livrées	154 374	148 207
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	98 994	96 745
Prêts, créances et autres actifs de transaction	9 247	8 206
Total	431 073	391 379
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>22 043</i>	<i>23 081</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

Tableau 3.1.C

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Dettes sur titres empruntés	38 263	43 076
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	6 720	5 788
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 936	2 468
Pensions livrées	147 635	136 929
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	109 317	105 431
Emprunts et autres passifs de transaction	2 083	2 241
Total	305 954	295 933

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Tableau 3.1.D

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres de dettes	35 633	34 449
Actions et autres instruments de capitaux propres	71 794	71 020
Prêts, créances et pensions livrées	12 615	13 459
Total	120 043	118 928

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent notamment :

des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêts ;

des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPPI).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

Tableau 3.1.F

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres de dettes	14 323	14 394
Prêts, créances et pensions livrées	57	57
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel ⁽¹⁾	1 195	1 290
Total	15 574	15 741

(1) Dont 1 016 millions d'euros au 30 juin 2025 d'actifs distincts pour régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies contre 1 092 millions d'euros au 31 décembre 2024.

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale.

Le Groupe évalue à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les émissions obligataires structurées du métier des Activités de Marché et Services aux Investisseurs. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Tableau 3.1.G

(En M EUR)	30.06.2025		31.12.2024	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 750	100 449	100 681	100 933

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période une perte en capitaux propres de 507 millions d'euros avant impôts. Au 30 juin 2025, le montant cumulé des variations de valeurs attribuables au risque de crédit propre représente une perte totale de 656 millions d'euros avant impôts.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.A

(En M EUR)	30.06.2025		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	40 028	34 817	40 255	36 518
Instruments de change	26 913	27 517	28 123	27 898
Instruments sur actions et indices	30 562	44 662	27 068	38 564
Instruments sur matières premières	2	15	54	112
Dérivés de crédit	863	574	686	861
Autres instruments financiers à terme	627	1 732	559	1 478
Total	98 994	109 317	96 745	105 431

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.B

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Instruments de taux d'intérêt	11 714 232	11 569 327
Instruments fermes	9 998 239	9 772 291
Swaps	8 118 419	8 093 140
Contrats à terme de taux	1 879 820	1 679 151
Instruments conditionnels	1 715 993	1 797 036
Instruments de change	6 701 168	6 113 133
Instruments fermes	4 145 305	4 002 611
Instruments conditionnels	2 555 863	2 110 522
Instruments sur actions et indices	1 060 736	982 592
Instruments fermes	122 197	142 454
Instruments conditionnels	938 539	840 138
Instruments sur matières premières	8 829	20 824
Instruments fermes	4 820	15 105
Instruments conditionnels	4 009	5 719
Dérivés de crédit	115 061	128 196
Autres instruments financiers à terme	49 560	36 995
Total	19 649 586	18 851 067

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.C

(En M EUR)	30.06.2025		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	6 904	13 141	8 850	15 000
Instruments de taux d'intérêt	6 871	13 138	8 829	14 999
Instruments de change	2	1	1	1
Instruments sur actions et indices	32	1	20	-
Couverture de flux de trésorerie	508	431	277	551
Instruments de taux d'intérêt	201	355	199	526
Instruments de change	37	76	56	23
Instruments sur actions et indices	269	-	22	2
Couverture d'investissement net	357	56	106	199
Instruments de change	357	56	106	199
Total	7 769	13 628	9 233	15 750

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts / emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

La gestion du risque structurel de taux a conduit le Groupe à ajuster le niveau des couvertures des passifs à taux fixe couverts (i.e. dépôts). Si pour couvrir le risque de taux, des *swaps* receveurs taux fixe ont été contractés, des *swaps* taux fixe payeurs ont été conclus pour réduire la couverture. Conformément à la norme IAS 39 « *Carve Out* », ces instruments ont été désignés comme instruments de couverture de portefeuille (comptabilité de macrocouverture).

Au 30 juin 2025, les écarts de réévaluation des portefeuilles d'actifs financiers à taux fixe et des portefeuilles de passifs financiers à taux fixe macrocouverts restent négatifs dans un environnement de taux légèrement en hausse par rapport à fin 2024.

A l'actif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles d'actifs couverts en taux s'élève ainsi à - 330 millions d'euros au 30 juin 2025 (contre -292 millions d'euros au 31 décembre 2024), et au passif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles de passifs couverts en taux s'élève à -6 129 millions d'euros au 30 juin 2025 (contre -5 277 millions d'euros au 31 décembre 2024).

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.D

(En M EUR)

	30.06.2025	31.12.2024
Instruments de taux d'intérêt	634 270	613 674
Instruments fermes	630 643	610 683
<i>Swaps</i>	457 143	438 681
<i>Contrats à terme de taux</i>	173 500	172 002
Instruments conditionnels	3 627	2 991
Instruments de change	10 498	11 056
Instruments fermes	10 498	11 056
Instruments sur actions et indices	440	338
Instruments fermes	440	338
Total	645 207	625 068

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHESE

Tableau 3.3.A

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Instruments de dettes	103 021	95 750
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	103 021	95 750
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	276	274
Total	103 297	96 024
<i>Dont titres prêtés</i>	106	165

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

Tableau 3.3.B

(En M EUR)	2025
Solde au 1er janvier	95 750
Acquisitions / décaissements	25 959
Cessions / remboursements	(16 950)
Transferts vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	20
Variations de périmètre et autres	84
Variations de juste valeur de la période	816
Variations des créances rattachées	33
Différences de change	(2 691)
Solde au 30 juin	103 021

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.A

(En M EUR)	30.06.2025				31.12.2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	162 629	165 320	4 130	332 079	128 968	160 892	4 774	294 634
Obligations et autres titres	58 028	4 852	327	63 207	40 134	7 898	194	48 226
Actions et autres instruments	104 579	671	-	105 250	88 831	1 164	-	89 995
Pensions livrées	-	150 974	3 400	154 374	-	144 061	4 146	148 207
Prêts, créances et autres actifs	21	8 823	403	9 247	3	7 769	434	8 206
Dérivés de transaction	12	96 940	2 043	98 994	3	94 012	2 730	96 745
Instruments de taux d'intérêt	-	38 873	1 154	40 028	2	38 933	1 320	40 255
Instruments de change	-	26 473	440	26 913	-	26 995	1 128	28 123
Instruments sur actions et indices	11	30 423	128	30 562	1	26 898	169	27 068
Instruments sur matières premières	-	2	-	2	-	54	-	54
Dérivés de crédit	-	543	321	863	-	573	113	686
Autres instruments financiers	-	627	-	627	-	559	-	559
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste	81 840	20 557	17 646	120 043	79 765	21 190	17 973	118 928
Obligations et autres titres	32 292	1 294	2 048	35 633	31 266	1 270	1 913	34 449
Actions et autres instruments	49 548	8 492	13 754	71 794	48 499	8 573	13 948	71 020
Prêts, créances et pensions livrées	-	10 771	1 844	12 615	-	11 347	2 112	13 459
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option *	14 323	1 251	-	15 574	14 394	1 347	-	15 741
Obligations et autres titres	14 323	-	-	14 323	14 394	-	-	14 394
Prêts, créances et pensions livrées	-	57	-	57	-	57	-	57
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 195	-	1 195	-	1 290	-	1 290
Dérivés de couverture	-	7 769	-	7 769	-	9 233	-	9 233
Instruments de taux d'intérêt	-	7 072	-	7 072	-	9 028	-	9 028
Instruments de change	-	396	-	396	-	163	-	163
Instruments sur actions et indices	-	301	-	301	-	42	-	42
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	101 768	1 253	276	103 297	94 559	1 191	274	96 024
Instruments de dettes	101 768	1 252	-	103 021	94 559	1 191	-	95 750
Instruments de capitaux propres	-	-	276	276	-	-	274	274
Total *	360 571	293 089	24 096	677 756	317 689	287 865	25 751	631 305

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2024.

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.B

(En M EUR)	30.06.2025				31.12.2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	9 096	182 160	5 381	196 636	8 636	176 222	5 644	190 502
Dettes sur titres empruntés	424	37 576	263	38 263	380	42 640	56	43 076
Obligations et autres titres	6 720	-	-	6 720	5 788	-	-	5 788
Actions et autres instruments	1 936	-	-	1 936	2 467	1	-	2 468
Des passifs passifs passifs								
Pensions livrées	-	142 520	5 115	147 635	-	131 345	5 584	136 929
Emprunts et autres passifs	16	2 064	3	2 083	1	2 236	4	2 241
Dérivés de transaction	4	106 201	3 112	109 317	3	101 553	3 875	105 431
Instruments de taux d'intérêt	-	33 353	1 464	34 817	3	34 627	1 888	36 518
Instruments de change	-	27 383	134	27 517	-	27 210	688	27 898
Instruments sur actions et indices	3	43 382	1 278	44 663	-	37 495	1 069	38 564
Instruments sur matières premières	-	15	-	15	-	112	-	112
Dérivés de crédit	-	372	202	574	-	670	191	861
Autres instruments financiers	1	1 696	35	1 732	-	1 439	39	1 478
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	46	49 680	51 024	100 750	962	51 728	47 991	100 681
Dérivés de couverture	-	13 628	-	13 628	-	15 750	-	15 750
Instruments de taux d'intérêt	-	13 494	-	13 494	-	15 525	-	15 525
Instruments de change	-	134	-	134	-	223	-	223
Instruments sur actions et indices	-	1	-	1	-	2	-	2
Total	9 146	351 670	59 517	420 332	9 601	345 253	57 510	412 364

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.C

(En M EUR)	Solde au 31.12.2024	Acquisitions	Cessions / rembour-	Transferts vers	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2025
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	4 774	2 826	(2 250)	(991)	101	(135)	(193)	-	4 130
Obligations et autres titres	194	342	(218)	(67)	101	(2)	(23)	-	327
Pensions livrées	4 146	2 093	(1 672)	(924)	-	(121)	(121)	-	3 400
Prêts, créances et autres actifs de transaction	434	391	(361)	-	-	(12)	(49)	-	403
Dérivés de transaction	2 730	63	(2)	(63)	133	(714)	(105)	-	2 043
Instruments de taux d'intérêt	1 320	-	-	(37)	14	(170)	28	-	1 154
Instruments de change	1 128	2	(1)	(4)	47	(610)	(122)	-	440
Instruments sur actions	169	60	-	-	27	(128)	(1)	-	128
Dérivés de crédit	113	-	-	(22)	45	195	(10)	-	321
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	17 973	722	(728)	(14)	25	(21)	(92)	(218)	17 646
Obligations et autres titres de dettes	1 913	150	(18)	-	-	3	-	-	2 048
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 948	496	(518)	-	-	62	(15)	(218)	13 754
Prêts, créances et pensions livrées	2 112	77	(191)	(14)	25	(87)	(77)	-	1 844
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	274	1	-	-	-	1	-	-	276
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	274	1	-	-	-	1	-	-	276
Total	25 751	3 612	(2 980)	(1 068)	258	(869)	(390)	(218)	24 096

PASSIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.D

(En M EUR)	Solde au 31.12.2024	Acquisitions	Cessions / rembour-	Transferts vers	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2025
Portefeuille de transaction	5 644	2 367	(1 212)	(631)	401	(722)	(466)	-	5 381
Dettes sur titres empruntés	56	-	-	(287)	401	93	-	-	263
Pensions livrées	5 584	2 367	(1 212)	(344)	-	(815)	(466)	-	5 115
Emprunts et autres passifs de transaction	4	-	-	-	-	-	-	-	3
Dérivés de transaction	3 875	231	(35)	(360)	112	(463)	(248)	-	3 112
Instruments de taux d'intérêt	1 888	2	-	(285)	17	(57)	(101)	-	1 464
Instruments de change	688	-	(1)	(1)	56	(550)	(59)	-	134
Instruments sur actions et indices	1 069	228	(34)	(46)	7	125	(72)	-	1 278
Dérivés de crédit	191	-	-	(28)	33	19	(12)	-	202
Autres instruments financiers à terme	39	-	-	-	-	-	(4)	-	35
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	47 991	13 140	(7 759)	(2 084)	1 491	476	(2 232)	-	51 024
Total	57 510	15 738	(9 005)	(3 074)	2 004	(709)	(2 947)	-	59 517

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture, pour intégrer des événements ayant une incidence sur les prix, survenus après la fermeture des marchés boursiers mais avant la date d'évaluation ou en cas de marché inactif.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes. Depuis 2021, un dispositif permet d'identifier les nouvelles transactions pour lesquelles les ajustements CVA / DVA sont significatifs. Ces transactions font alors l'objet d'un classement en Niveau 3.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, *Funding Valuation Adjustment*) est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à cinq ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à cinq ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à revoir les modalités de valorisation en fonction des données pertinentes disponibles et le cas échéant mettre en œuvre un nouveau modèle, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture.

Pour les titres non cotés significatifs et pour les titres significatifs cotés sur un marché non liquide, la valorisation sera effectuée prioritairement en utilisant une méthodologie d'évaluation développée : *Discounted Cash Flows* (DCF) ou *Discounted Dividend Model* (DDM) et / ou de multiples de marché.

Pour les titres non cotés non significatifs, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

quote-part d'actif net réévalué détenue.

évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);

valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNEES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non-performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Tableau 3.4.E

(En M EUR)

Instruments <i>cash</i> et dérivés	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables	
				min.	max.
Actions / fonds	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	3,00%	138,00%
			Dividendes des actions	0,00%	8,00%
			Corrélations	-200,00%	200,00%
			Volatilités des <i>Hedge funds</i>	N/A	N/A
			Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1,70%	26,80%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-60,00%	90,00%
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1,00%	27,00%
	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0,00%	20,00%
	Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	83,00%	93,00%
Crédit	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0,00%	100,00%
			Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0,00%	100,00%
	Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0,00%	100,00%
			Corrélation <i>quanto</i>	0,00%	100,00%
			<i>Spreads</i> de crédit	0,0 bps	82,40 bps
Matières premières	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	NA	NA
Actions détenues à long terme	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif Net Comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-

Le tableau ci-après présente l'évaluation au bilan des instruments *cash* et dérivés. Quand il s'agit d'instruments hybrides, ces derniers sont ventilés selon les principales données non observables.

Tableau 3.4.F

(En M EUR)	30.06.2025	
	Actif	Passif
Actions / fonds	13 000	23 144
Taux d'intérêts et / ou taux de change	9 213	36 171
Crédit	321	202
Actions détenues à long terme	1 561	-
Total	24 095	59 517

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2025 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable. En cas d'indisponibilité de ces données, l'écart-type des données historiques est alors utilisé pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

Tableau 3.4.G

	30.06.2025		31.12.2024	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
	(18)	27	(22)	31
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés				
Volatilités des actions	(5)	5	(6)	6
Dividendes	(8)	8	(10)	10
Corrélations	(5)	13	(6)	14
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	-	-	-	-
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(0)	1	-	1
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(7)	7	(7)	7
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(7)	7	(7)	7
Volatilités de change	(0)	0	-	-
Taux constants de remboursements anticipés	-	-	-	-
Corrélations entre taux d'inflation	(0)	0	-	-
Instruments de crédit et dérivés	(4)	5	(2)	3
Corrélations des temps de défaut	-	-	-	-
Corrélations <i>quanto</i>	(0)	1	-	1
<i>Spreads</i> de crédit	(4)	4	(2)	2
Instruments dérivés sur matières premières	NA	NA	NA	NA
Corrélations entre matières premières	NA	NA	NA	NA
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

Tableau 3.4.H

	Instruments	Instruments	Instruments	Autres
(En M EUR)	dérivés sur	dérivés de taux	dérivés	instruments
Marge différée au 31 décembre 2024	(465)	(355)	(32)	(23)
Marge différée sur les transactions de l'exercice	(141)	(136)	(8)	(2)
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	166	86	7	4
<i>Dont amortissement</i>	92	51	5	3
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	5	2	-	-
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	68	32	2	-
Marge différée au 30 juin 2025	(440)	(406)	(33)	(22)

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

SYNTHESE

Tableau 3.5.A

(En M EUR)	30.06.2025		31.12.2024	
	Valeur au bilan	Dont dépréciations	Valeur au bilan	Dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	81 711	(19)	84 051	(26)
Prêts et créances sur la clientèle	446 154	(8 348)	454 622	(8 445)
Titres	49 240	(7)	32 655	(36)
Total	577 105	(8 374)	571 328	(8 507)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Tableau 3.5.B

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires	44 060	44 498
Prêts et comptes	14 439	20 475
Titres reçus en pension livrée	22 768	18 544
Prêts subordonnés et participatifs	229	230
Créances rattachées	253	360
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	81 749	84 107
Dépréciations pour risque de crédit	(19)	(26)
Réévaluation des éléments couverts	(19)	(30)
Total	81 711	84 051

(1) Au 30 juin 2025, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 14 millions d'euros contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

Tableau 3.5.C

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires débiteurs	19 227	20 383
Autres concours à la clientèle	401 354	405 141
Opérations de location-financement	21 290	21 477
Titres reçus en pension livrée	9 300	11 515
Créances rattachées	3 345	4 627
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽¹⁾	454 516	463 143
Dépréciations pour risque de crédit	(8 348)	(8 445)
Réévaluation des éléments couverts	(14)	(76)
Total	446 154	454 622

(1) Au 30 juin 2025, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 13 577 millions d'euros contre 14 016 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

Tableau 3.5.F

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Effets publics	14 040	14 208
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	34 822	18 322
Créances rattachées	428	267
Titres avant dépréciations	49 290	32 797
Dépréciations	(7)	(36)
Réévaluation des éléments couverts	(43)	(106)
Total	49 240	32 655

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Tableau 3.6.A

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires	12 603	15 695
Dettes au jour le jour	1 301	1 297
Dettes à terme	69 992	73 517
Dettes rattachées	534	476
Réévaluation des éléments couverts	(494)	(678)
Titres donnés en pension livrée	16 652	9 437
Total	100 588	99 744

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Tableau 3.6.B

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Comptes d'épargne à régime spécial	125 103	122 285
<i>A vue</i>	105 771	101 712
<i>A terme</i>	19 332	20 573
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	252 207	257 647
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	129 289	143 408
Dettes rattachées	2 393	1 611
Réévaluation des éléments couverts	(50)	31
Total dépôts clientèle	508 942	524 982
Titres donnés en pension à la clientèle	9 455	6 693
Total	518 397	531 675

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Tableau 3.6.D

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Bons de caisse	92	112
Emprunts obligataires	33 393	34 341
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	123 062	128 025
Dettes rattachées	1 504	1 603
Réévaluation des éléments couverts	(1 129)	(1 881)
Total	156 922	162 200
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	93 243	100 659

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Tableau 3.7.A

(En M EUR)	1er semestre 2025			2024			1er semestre 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	14 506	(11 233)	3 272	34 678	(27 797)	6 881	17 761	(14 341)	3 420
<i>Banques Centrales</i>	2 055	(135)	1 920	6 776	(408)	6 368	3 640	(206)	3 435
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	788	(2 323)	(1 534)	1 366	(5 281)	(3 915)	620	(2 729)	(2 109)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit</i>	1 692	(2 061)	(369)	4 375	(4 917)	(542)	2 307	(2 647)	(339)
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	9 023	(5 818)	3 205	19 716	(15 195)	4 521	9 855	(7 785)	2 070
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(381)	(381)	-	(911)	(911)	-	(377)	(377)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	1	(3)	(2)	4	(6)	(2)	2	(4)	(2)
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	946	(513)	433	2 441	(1 079)	1 362	1 337	(593)	743
Instruments dérivés de couverture	5 934	(6 362)	(427)	14 907	(17 031)	(2 124)	7 969	(9 130)	(1 161)
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	1 543	(193)	1 350	2 871	(240)	2 631	1 399	(133)	1 266
Opérations de location	560	(28)	531	1 440	(58)	1 382	697	(29)	668
<i>Location immobilière</i>	97	(27)	69	315	(54)	261	163	(26)	136
<i>Location mobilière</i>	463	(1)	462	1 125	(4)	1 121	534	(2)	532
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	22 543	(17 817)	4 726	53 896	(45 126)	8 770	27 825	(23 632)	4 194
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur	366	-	366	1 123	(1)	1 122	662	-	662
Total produits / charges d'intérêts	22 909	(17 817)	5 092	55 019	(45 127)	9 892	28 487	(23 632)	4 856
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	133	-	133	308	-	308	153	-	153

(1) Dont 623 millions d'euros pour les filiales du secteur de l'assurance au 1er semestre 2025 (1 206 millions d'euros en 2024). Ce montant doit être appréhendé en prenant en compte les produits et charges financiers des contrats d'assurance (cf. Note 4.3, Détail de la performance de l'activité d'assurance).

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

MODALITES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

La nature des variables utilisées dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues est présentée dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel.

L'évaluation des pertes attendues est réalisée sur la base des paramètres mentionnés ci-dessous, complétés des analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie, de manière individuelle ou statistique.

CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET MACROECONOMIQUE

Le Groupe a révisé en 2025 les paramètres utilisés dans les modèles sur la base des scénarios macroéconomiques actualisés qui tiennent compte des évolutions économiques récentes ainsi que des impacts macroéconomiques liés au contexte géopolitique actuel (cf. Note 1).

Pour tenir compte des incertitudes liées au contexte macroéconomique et géopolitique, le Groupe a mis à jour au 1er semestre 2025 les ajustements de modèles et post-modèles.

Les effets de ces ajustements dans la détermination des pertes de crédit attendues sont décrits ci-après.

MISE A JOUR DES MODELES ET IMPACT SUR L'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Au 30 juin 2025, les mises à jour des variables macroéconomiques et des probabilités de défaut ont eu pour effet d'augmenter de 31 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit.

Ces dernières ne sont pas impactées par la pondération des scénarios macroéconomiques décrite en Note 1 qui est restée stable au cours du premier semestre 2025.

AJUSTEMENTS MIS EN PLACE EN COMPLEMENT DE L'APPLICATION DES MODELES

Ajustements sectoriels

Le Groupe peut compléter les modèles avec des ajustements sectoriels portant sur la révision éventuelle des estimations de pertes de crédit attendues (sans impact sur le classement des encours) de certains secteurs.

Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs dont l'activité est cyclique et qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé, ou qui sont particulièrement exposés aux crises actuelles et pour lesquels l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la Direction des risques.

Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement par la Direction des risques puis validés en fonction du seuil de matérialité par la Direction générale. Les propositions sont déterminées en s'appuyant sur l'évaluation des secteurs par la Direction des études économiques et sectorielles. Ce processus d'évaluation prend en compte les caractéristiques financières des entreprises du secteur, sa situation actuelle et ses perspectives, ainsi que l'exposition du secteur au risque climatique (tant les risques induits par la transition climatique que son exposition au risque physique).

La prise en compte des risques liés au changement climatique et à la nature implique de faire converger les mesures traditionnelles d'analyse des risques de crédit, de liquidité et de marché (basées sur les états financiers, les données de flux, les prix du marché et les tendances commerciales) avec les mesures liées à l'environnement via des indicateurs calculés au niveau souverains, des secteurs d'activité ou des entreprises.

La dimension prospective de l'analyse des risques est importante pour prendre en compte les risques environnementaux, notamment compte tenu de l'incertitude importante qui pèse sur les risques de transition et les risques physiques. Les risques physiques sont susceptibles de s'intensifier à l'avenir, avec des impacts financiers potentiels pour les entreprises. La transition s'accompagne de changements perturbateurs qui pourraient se traduire par des pertes de valeur pour certains actifs. L'évaluation des risques implique donc d'identifier les aléas (source de risque) et d'évaluer l'exposition à ceux-ci dans différents scénarios environnementaux afin d'évaluer les problématiques de vulnérabilité.

Le Groupe a développé un ensemble de scénarios environnementaux et d'indicateurs de vulnérabilité environnementale internes dans le but d'intégrer la dimension climatique dans l'analyse des risques :

Les scénarios environnementaux visent à décrire de futures trajectoires possibles. Plusieurs dispositifs, fournis par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le NGFS (*Network for Greening Financial System*) ou l'AIE (Agence internationale de l'énergie), sont utilisés comme références par le Groupe. Les scénarios climatiques internes tiennent compte des spécificités des différents secteurs dans la transition.

Les indicateurs de vulnérabilité couvrent les contreparties souveraines et les entreprises et proposent une notation relative à leur sensibilité vis-à-vis des enjeux environnementaux (liés au changement climatique, à la perte de biodiversité, à l'épuisement des ressources en eau douce, à la pollution et aux problématiques d'économie circulaire et de ressources) en termes de risques de transition et de risques physiques.

Les principaux secteurs concernés au 30 juin 2025 sont l'immobilier commercial, le commerce de détail non alimentaire et la construction-travaux publics.

Le montant total des ajustements sectoriels s'élève ainsi à 759 millions d'euros au 30 juin 2025 (752 millions d'euros au 31 décembre 2024). Cette légère augmentation résulte de la mise à jour de la vision prospective du Groupe sur les secteurs économiques et de l'évolution des encours par secteur. Les principaux mouvements sont :

Une hausse sur les secteurs dont la situation se détériore, en raison notamment des incertitudes liées au commerce international dues aux négociations sur les droits de douane, notamment sur le secteur automobile et de la fabrication de biens et d'équipements.

Une baisse notamment sur le secteur de l'extraction de produits minéraux.

Par ailleurs, le Groupe a transféré en étape 2 l'ensemble des expositions des secteurs équipementiers automobiles, vins et spiritueux et du secteur de la fibre optique en Europe hors France (par simplicité opérationnelle, ce transfert n'a pas été réalisé pour les expositions pour lesquelles l'effet en pertes de crédit attendues aurait été réduit). Le total des encours transférés en étape 2 à ce titre s'élève à environ 3 milliards d'euros et le montant de coût du risque en résultant s'élève à 16 millions d'euros.

Autres ajustements

Des ajustements à dire d'expert et sans impact sur la classification ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours :

pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macro-économiques et taux de défaut ; et

pour les périmètres sur lesquels des modèles sont développés et lorsque ces modèles ne peuvent refléter des risques futurs non observés historiquement ou des risques idiosyncratiques à des portefeuilles ou entités et non intégrés dans les modèles.

Le montant de ces ajustements s'élève à 333 millions d'euros au 30 juin 2025 (410 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces ajustements s'expliquent par la prise en compte :

des risques induits par le contexte économique spécifique, tels que les effets persistants de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts à partir de 2022, sur les clientèles fragiles et les portefeuilles plus particulièrement exposés, et que les modèles ne prennent pas en compte ;

du risque spécifique sur le portefeuille de crédit *offshore* à des clients *corporate* russes du fait de la situation géopolitique. Cet ajustement est estimé en appliquant aux modèles de pertes de crédit attendues de ce portefeuille des scénarios

dégradés (pondérés d'une probabilité de réalisation) pour lesquels des probabilités de défaut et des perspectives de recouvrement prennent en compte l'incertitude liée à ce contexte.

Deux principales méthodes d'estimation de ces ajustements sont utilisées de façon indépendante ou combinée :

- l'application aux paramètres des modèles de pertes de crédit attendues, de probabilités de défaut sévériées reflétant le choc économique attendu selon les scénarios économiques du Groupe ;
- la simulation de l'impact sur les pertes de crédit attendues d'un passage en étape 2 de tout ou partie des portefeuilles concernés.

1. SYNTHÈSE

PRESENTATION DES ENCOURS COMPTABLES BILAN ET HORS BILAN

Tableau 3.8.A

(En M EUR)		30.06.2025	31.12.2024
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.3	103 021	95 750
Titres au coût amorti	Note 3.5	49 240	32 655
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	81 711	84 051
Banques centrales ⁽¹⁾		146 804	199 573
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	446 154	454 622
Dépôts de garantie versés	Note 4.4	49 343	50 970
Autres		6 936	6 387
<i>Dont autres débiteurs divers porteurs de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>6 450</i>	<i>6 109</i>
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuse de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>486</i>	<i>278</i>
Valeur nette des encours comptables au bilan		883 209	924 008
Dépréciations des encours au coût amorti	Note 3.8	8 804	8 912
Valeur brute des encours comptables au bilan		892 013	932 920
Engagements de financement		208 662	218 157
Engagements de garantie		91 690	93 296
Valeur brute des engagements hors-bilan		300 352	311 453
Total encours (bilan et hors-bilan)		1 192 365	1 244 373

(1) Inclus dans la ligne Caisse et Banques centrales.

ENCOURS PROVISIONNABLES PAR ETAPE DE DEPRECIATION ET PAR CATEGORIE COMPTABLE

Tableau 3.8.B

(En M EUR)	30.06.2025				31.12.2024			
	Groupe hors activité d'assurance		Assurance		Groupe hors activité d'assurance		Assurance	
	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions
Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres	44 816	2	58 205	6	41 401	2	54 349	6
Encours sains (Etape 1)	44 685	-	58 109	4	41 279	-	54 216	4
Encours dégradés (Etape 2)	131	2	96	2	122	2	133	2
Encours douteux (Etape 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾	782 487	8 798	6 505	6	830 573	8 912	6 597	-
Encours sains (Etape 1)	720 841	800	6 401	-	770 421	834	6 500	-
Encours dégradés (Etape 2)	47 397	1 779	98	-	45 483	1 803	97	-
Encours douteux (Etape 3)	14 249	6 219	6	6	14 669	6 275	-	-
Dont créances de location-financement et assimilés	23 297	646	-	-	21 637	632	-	-
Encours sains (Etape 1)	15 703	79	-	-	15 906	79	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	6 104	139	-	-	4 567	130	-	-
Encours douteux (Etape 3)	1 490	428	-	-	1 164	423	-	-
Engagements de financement	208 662	367	-	-	218 157	418	-	-
Encours sains (Etape 1)	195 569	143	-	-	205 306	149	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	12 777	167	-	-	12 577	207	-	-
Encours douteux (Etape 3)	316	57	-	-	274	62	-	-
Engagements de garantie	91 690	291	-	-	93 296	324	-	-
Encours sains (Etape 1)	88 077	53	-	-	89 404	54	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	2 935	61	-	-	3 225	63	-	-
Encours douteux (Etape 3)	678	177	-	-	667	207	-	-
Total encours (bilan et hors-bilan)	1 127 655	9 458	64 710	12	1 183 427	9 656	60 946	6

(1) Ce poste inclut les banques centrales pour 146 804 millions d'euros au 30 juin 2025 (contre 199 573 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Afin de présenter son exposition au risque de crédit, le Groupe a choisi de présenter sous format tabulaire les encours et les dépréciations par étape de dépréciation des actifs financiers au coût amorti par catégorie bâloise, par zone géographique et note de la contrepartie. En raison de l'absence d'expositions significatives au risque de crédit pour les activités d'assurance, les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres ainsi que pour les engagements de financement et de garantie, cette information n'est pas présentée ci-après.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR CATEGORIE BALOISE

Tableau 3.8.C

(En M EUR)	30.06.2025							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	200 802	5 462	41	206 305	3	2	27	32
Etablissements	130 735	860	69	131 664	5	2	14	21
Entreprises	219 293	22 567	7 111	248 971	503	1 247	2 970	4 720
Dont PME	33 191	5 708	3 094	41 993	172	361	1 336	1 869
Clientèle de détail	168 517	18 454	7 015	193 986	287	525	3 201	4 013
Dont TPE	14 817	4 241	2 400	21 458	66	197	1 141	1 404
Autres	1 494	54	13	1 561	2	3	7	12
Total	720 841	47 397	14 249	782 487	800	1 779	6 219	8 798

Tableau 3.8.D

(En M EUR)	31.12.2024							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	244 506	5 229	63	249 798	4	2	31	37
Etablissements	138 437	710	51	139 198	7	1	13	21
Entreprises	219 684	20 048	7 826	247 558	518	1 204	3 143	4 865
Dont PME *	32 860	5 051	3 059	40 970	176	358	1 423	1 957
Clientèle de détail	166 177	19 445	6 714	192 336	302	594	3 080	3 976
Dont TPE *	15 986	3 639	2 288	21 913	56	234	1 089	1 379
Autres	1 617	51	15	1 683	3	2	8	13
Total	770 421	45 483	14 669	830 573	834	1 803	6 275	8 912

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2024.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) inclus dans les réserves de liquidité. Ces actifs correspondent essentiellement à des souverains classés en Etape 1.

Les engagements de financement et de garantie correspondent essentiellement aux encours non tirés par la clientèle Entreprise. Ces actifs sont essentiellement classés en Etape 1.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La zone géographique retenue correspond au pays de la contrepartie. En cas d'indisponibilité de cette information, c'est le pays de la filiale émettrice qui est retenue.

Tableau 3.8.E

(En M EUR)	30.06.2025							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	357 270	26 509	9 589	393 368	431	1 086	3 736	5 253
Europe de l'Ouest (hors France)	123 325	11 348	1 313	135 986	120	160	644	924
Europe de l'Est UE	55 677	4 746	1 032	61 455	153	208	553	914
Europe de l'Est hors UE	4 595	327	120	5 042	1	54	38	93
Amérique du Nord	102 599	1 635	529	104 763	14	170	177	361
Amérique Latine et Caraïbes	5 119	266	204	5 589	1	7	69	77
Asie-Pacifique	50 385	617	202	51 204	7	6	49	62
Afrique et Moyen-Orient	21 871	1 949	1 260	25 080	73	88	953	1 114
Total	720 841	47 397	14 249	782 487	800	1 779	6 219	8 798

Plus de 80% des engagements de financement et de garantie ont été donnés à des contreparties situées en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord ou en France.

Tableau 3.8.F

(En M EUR)	31.12.2024							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	402 436	22 941	9 393	434 770	429	1 014	3 505	4 948
Europe de l'Ouest (hors France)	119 814	10 355	1 429	131 598	138	173	693	1 004
Europe de l'Est UE	63 953	6 405	994	71 352	147	260	529	936
Europe de l'Est hors UE	4 209	687	168	5 064	1	62	45	108
Amérique du Nord	107 895	1 948	613	110 456	18	152	200	370
Amérique Latine et Caraïbes	4 894	239	283	5 416	2	10	95	107
Asie-Pacifique	42 857	500	244	43 601	8	7	60	75
Afrique et Moyen-Orient	24 363	2 408	1 545	28 316	91	125	1 148	1 364
Total	770 421	45 483	14 669	830 573	834	1 803	6 275	8 912

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾

Le classement entre Etape 1 et Etape 2 ne dépend pas de la probabilité absolue de défaut mais des éléments qui permettent d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit, y compris l'évolution relative de la probabilité de défaut depuis la comptabilisation initiale. Il n'y a donc pas de relation directe entre la note de contrepartie, présentée dans le tableau ci-dessous et le classement par étape de dépréciation.

Tableau 3.8.G

(En M EUR)	30.06.2025							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	68 664	-	-	68 664	-	-	-	-
2	112 556	5 233	-	117 789	3	1	-	4
3	66 645	1 131	-	67 776	5	1	-	6
4	84 175	1 766	-	85 941	55	13	-	68
5	70 829	6 564	-	77 393	236	118	-	354
6	15 277	8 373	-	23 650	122	493	-	615
7	1 920	3 527	-	5 447	22	508	-	530
Défaut (8, 9, 10)	-	-	6 947	6 947	-	-	2 854	2 854
Autre méthode	300 775	20 803	7 302	328 880	357	645	3 365	4 367
Total	720 841	47 397	14 249	782 487	800	1 779	6 219	8 798

(1) Une correspondance entre l'échelle de notation interne de Société Générale et les notations des agences est présentée à titre indicatif dans le Chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

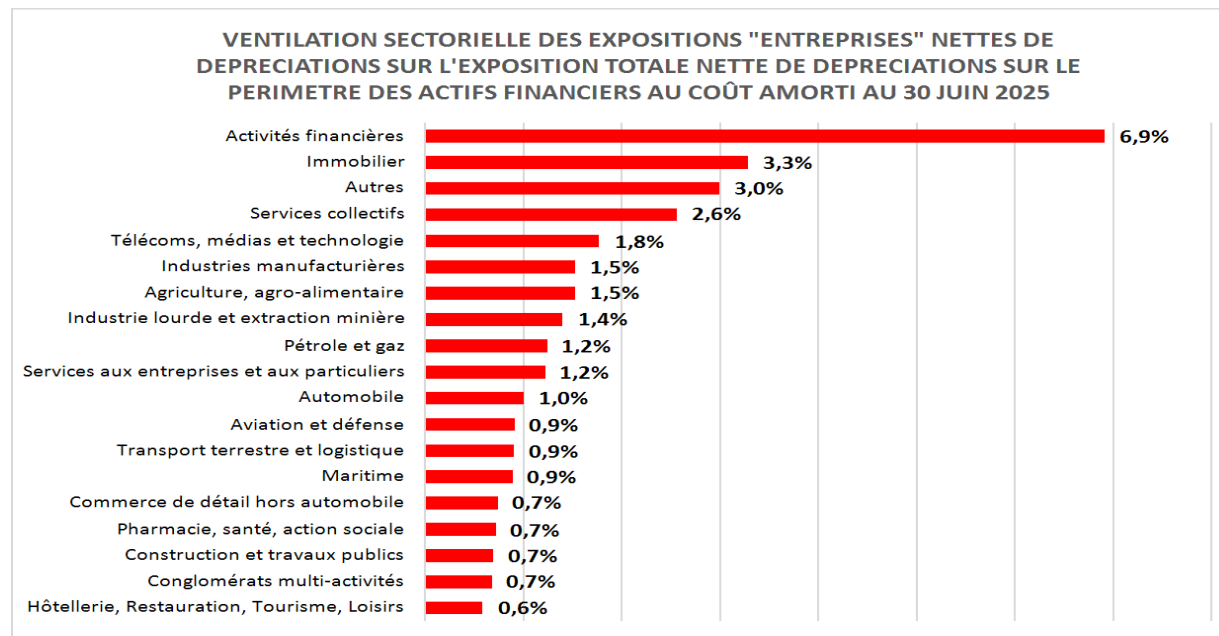
Tableau 3.8.H

(En M EUR)	31.12.2024							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	78 964	940	-	79 904	4	3	-	7
2	164 103	4 631	-	168 734	3	1	-	4
3	64 411	1 786	-	66 197	7	6	-	13
4	86 165	793	-	86 958	53	4	-	57
5	79 566	6 180	-	85 746	263	122	-	385
6	18 497	9 851	-	28 348	145	489	-	634
7	1 982	4 449	-	6 431	16	575	-	591
Défaut (8, 9, 10)	-	-	7 961	7 961	-	-	3 305	3 305
Autre méthode	276 733	16 853	6 708	300 294	343	603	2 970	3 916
Total	770 421	45 483	14 669	830 573	834	1 803	6 275	8 912

(1) Une correspondance entre l'échelle de notation interne de Société Générale et les notations des agences est présentée à titre indicatif dans le Chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

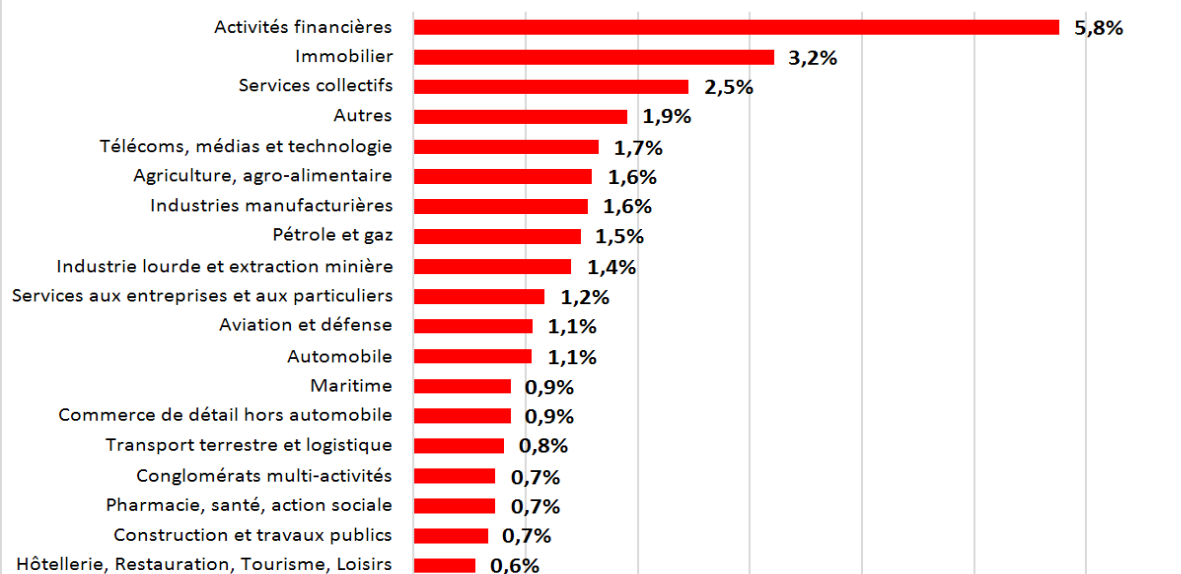
**ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS
« ENTREPRISES » SUR L'EXPOSITION TOTALE DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI (TOUTES CATEGORIES BALOISES)**

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation sectorielle de la catégorie bâloise « Entreprises » (cf. tableaux "Actifs au coût amorti du Groupe hors activités d'assurance : encours et dépréciations par catégorie bâloise" présentés ci-dessus). Les pourcentages présentés correspondent aux montants nets (montants bruts diminués des dépréciations associées).



Actifs financiers au coût amorti	% Encours nets de dépréciations
Activités financières	6,9%
Immobilier	3,3%
Autres	3,0%
Services collectifs	2,6%
Télécoms, médias et technologie	1,8%
Industries manufacturières	1,5%
Agriculture, agro-alimentaire	1,5%
Industrie lourde et extraction minière	1,4%
Pétrole et gaz	1,2%
Services aux entreprises et aux particuliers	1,2%
Automobile	1,0%
Aviation et défense	0,9%
Transport terrestre et logistique	0,9%
Maritime	0,9%
Commerce de détail hors automobile	0,7%
Pharmacie, santé, action sociale	0,7%
Construction et travaux publics	0,7%
Conglomérats multi-activités	0,7%
Hôtellerie, Restauration, Tourisme, Loisirs	0,6%

**VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS "ENTREPRISES" NETTES DE
DEPRECIATIONS SUR L'EXPOSITION TOTALE NETTE DE DEPRECIATIONS SUR LE
PERIMETRE DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI AU 31 DECEMBRE 2024**



Secteurs	% Encours nets de dépréciations
Activités financières	5,8%
Immobilier	3,2%
Services collectifs	2,5%
Autres	1,9%
Télécoms, médias et technologie	1,7%
Agriculture, agro-alimentaire	1,6%
Industries manufacturières	1,6%
Pétrole et gaz	1,5%
Industrie lourde et extraction minière	1,4%
Services aux entreprises et aux particuliers	1,2%
Aviation et défense	1,1%
Automobile	1,1%
Maritime	0,9%
Commerce de détail hors automobile	0,9%
Transport terrestre et logistique	0,8%
Conglomérats multi-activités	0,7%
Pharmacie, santé, action sociale	0,7%
Construction et travaux publics	0,7%
Hôtellerie, Restauration, Tourisme, Loisirs	0,6%

2. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL

Tableau 3.8.I

(En M EUR)	Stock au 31.12.2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2025
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	4	1	(1)	-		-	4
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	4	-	-	-		-	4
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	-	-	-	-	-	-	-
Total	8	1	(1)	-	-	-	8
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	834	572	(591)	(19)		(15)	800
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 803	901	(864)	37		(61)	1 779
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	6 275	2 290	(1 632)	658	(385)	(323)	6 225
Total	8 912	3 763	(3 087)	676	(385)	(399)	8 804
Dont créances de location financement et assimilées	632	225	(170)	55	(22)	(19)	646
Dépréciations sur encours	79	24	(26)	(2)		2	79
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	130	65	(54)	11		(2)	139
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	423	136	(90)	46	(22)	(19)	428

VARIATION DES DEPRECIATIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

En raison de l'absence de variations significatives des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers au coût amorti des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.J

(En M EUR)	Dont créances de location- financement		Dont créances de location- financement		Dont créances de location- financement		Total
	Etape 1		Etape 2		Etape 3		
Stock au 31.12.2024	834	79	1 803	130	6 275	423	8 912
Production et Acquisition ⁽¹⁾	146	12	43	3	84	52	273
Décomptabilisation ⁽²⁾	(66)	-	(120)	-	(365)	(30)	(551)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(47)	(4)	383	35	-	-	336
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	-	1	(200)	(14)	-	-	(200)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(7)	(1)	(127)	(10)	621	61	487
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	1	-	38	7	(114)	(14)	(75)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(80)	(9)	(11)	(16)	(199)	(66)	(290)
Change	(5)	-	(22)	-	(69)	(3)	(96)
Périmètre	(8)	-	(11)	-	(196)	-	(215)
Autres variations	32	1	3	4	182	5	217
Stock au 30.06.2025	800	79	1 779	139	6 219	428	8 798

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les variations dues aux amortissements et les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;

L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.K

(En M EUR)	Etape 1		Etape 2		Etape 3		Stock des encours transférés au 30 juin	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(12 645)	(47)	8 142	383	-	-	8 142	383
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	2 833	-	(3 194)	(200)	-	-	2 833	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	186	1	-	-	(65)	(24)	186	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	333	38	(420)	(90)	333	38
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(374)	(7)	-	-	325	223	325	223
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(866)	(127)	735	398	735	398
Change sur les contrats qui changent d'étape	(179)	-	(111)	(4)	-	-	(290)	(4)

3. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL

Tableau 3.8.L

(En MEUR)	Stock au 31.12.2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2025
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains	149	81	(85)	(4)	(2)	143
Provisions sur encours dégradés	207	79	(111)	(32)	(8)	167
Provisions sur encours douteux	62	52	(55)	(3)	(2)	57
Total	418	212	(251)	(39)	(12)	367
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains	54	29	(28)	1	(2)	53
Provisions sur encours dégradés	63	25	(25)	-	(2)	61
Provisions sur encours douteux	207	45	(68)	(23)	(7)	177
Total	324	99	(121)	(22)	(11)	291

VARIATION DES PROVISIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En raison de l'absence de variations significatives des provisions sur engagements de financement et de garantie des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.M

(En M EUR)	Provisions								Total
	Sur engagements de financement				Sur engagements de garantie				
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	
Stock au 31.12.2024	149	207	62	418	54	63	207	324	742
Production et Acquisition ⁽¹⁾	25	4	16	45	11	4	2	17	62
Décomptabilisation ⁽²⁾	(26)	(32)	(8)	(66)	(7)	(7)	(18)	(32)	(98)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(7)	36	-	29	(2)	12	-	10	39
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	2	(12)	-	(10)	1	(3)	-	(2)	(12)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	-	(3)	7	4	-	(6)	11	5	9
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	6	(24)	6	(12)	3	11	(3)	11	(1)
Change	(3)	(4)	(1)	(8)	(2)	(3)	(2)	(7)	(15)
Périmètre	-	-	-	-	(1)	(1)	(5)	(7)	(7)
Autres variations	(3)	(5)	(25)	(33)	(4)	(9)	(14)	(27)	(60)
Stock au 30.06.2025	143	167	57	367	53	61	177	291	658

(1) Les montants des provisions présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des provisions calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassé directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;

L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.N

(En M EUR)	Engagement de financement						Stock des engagements transférés au 30 juin	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(4 298)	(7)	3 302	36	-	-	3 302	36
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	821	2	(865)	(12)	-	-	821	2
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	3	-	-	-	(4)	-	3	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	4	-	(4)	-	4	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(22)	-	-	-	21	1	21	1
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(39)	(3)	40	6	40	6
Change sur les contrats qui changent d'étape	(119)	-	(33)	(1)	-	-	(152)	(1)

Tableau 3.8.O

(En MEUR)	Engagement de garantie						Stock des engagements transférés au 30 juin	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(4 624)	(2)	902	12	-	-	902	12
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	782	1	(814)	(3)	-	-	782	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	2	-	-	-	(2)	-	2	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	3	-	(4)	(1)	3	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(7)	-	-	-	7	2	7	2
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(74)	(6)	71	9	71	9
Change sur les contrats qui changent d'étape	(84)	-	(25)	-	-	-	(109)	-

4. ANALYSE QUALITATIVE DES VARIATIONS DES DEPRECIATIONS / PROVISIONS SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les variations des dépréciations et provisions pour risque de crédit depuis le 31 décembre 2024 s'expliquent principalement par :

Le passage en pertes couvertes d'encours classés en Etape 3 pour 382 millions d'euros inclus dans la ligne Décomptabilisation.

Le montant des pertes non couvertes s'élève à -131 millions d'euros.

Le transfert de 1,2 milliard d'euros d'encours en Etape 3 à la suite de l'observation de défauts. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 497 millions d'euros.

En particulier, cette variation concerne :

- 354 millions d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2025 à 236 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 1 au 31 décembre 2024 ;
- 846 millions d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2025 à 261 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 2 au 31 décembre 2024.

Le transfert d'encours en Etape 2 en raison d'une dégradation des notations, de passages en « sensible » ou d'impayés de plus de 30 jours pour 12,4 milliards d'euros d'encours. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 375 millions d'euros.

Des entités classées en IFRS 5 (destinées à la vente) durant le premier semestre 2025. Ce classement a entraîné une baisse des dépréciations et provisions de 221 millions d'euros, incluse dans la ligne Périmètre.

5. COUT DU RISQUE DE CREDIT

SYNTHESE

Tableau 3.8.P

(En M EUR)

	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	2	0	1
Coût du risque de crédit	(699)	(1 530)	(787)
Total	(697)	(1 530)	(786)

Tableau 3.8.Q

(En M EUR)

	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Dotations nettes pour dépréciation	(676)	(1 235)	(765)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	-	1	1
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(676)	(1 236)	(766)
Dotations nettes aux provisions	61	43	22
<i>Sur engagements de financement</i>	39	31	21
<i>Sur engagements de garantie</i>	22	12	1
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(131)	(478)	(106)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	28	134	60
Effet des garanties non prises en compte dans les dépréciations	21	6	3
Total	(697)	(1 530)	(786)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours sains classés en Etape 1</i>	24	123	69
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours dégradés classés en Etape 2</i>	(2)	133	145
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours douteux classés en Etape 3</i>	(719)	(1 786)	(1 000)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.A

(En M EUR)	30.06.2025	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	81 711	81 595
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	446 154	432 472
Titres	49 240	48 829
Total	577 105	562 896

(1) La valeur comptable se compose de 151 040 millions d'euros d'actifs à taux variable et de 295 114 millions d'euros d'actifs à taux fixe (dont 58 187 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) La valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -330 millions d'euros.

Tableau 3.9.B

(En M EUR)	31.12.2024	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	84 051	84 052
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	454 622	442 554
Titres	32 655	32 280
Total	571 328	558 886

(1) La valeur comptable se compose de 154 555 millions d'euros d'actifs à taux variable et de 300 067 millions d'euros d'actifs à taux fixe (dont 65 404 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) La valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -292 millions d'euros.

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.C

(En M EUR)	30.06.2025	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	100 588	100 596
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	518 397	518 124
Dettes représentées par un titre	156 922	156 639
Dettes subordonnées	12 735	12 709
Total	788 643	788 068

(1) La valeur comptable se compose de 134 174 millions d'euros de passifs à taux variable et de 384 223 millions d'euros de passifs à taux fixe (dont 351 555 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) La valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -6 129 millions d'euros.

Tableau 3.9.D

(En M EUR)	31.12.2024	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	99 744	99 751
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	531 675	531 741
Dettes représentées par un titre	162 200	161 469
Dettes subordonnées	17 009	17 398
Total	810 628	810 359

(1) La valeur comptable se compose de 148 336 millions d'euros de passifs à taux variable et de 383 339 millions d'euros de passifs à taux fixe (dont 347 494 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) La valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -5 277 millions d'euros.

Les actifs financiers, contrairement aux passifs financiers, affichent une juste valeur fortement décotée par rapport à leur valeur comptable. Cette asymétrie s'explique notamment par le fait que les dettes envers la clientèle sont composées majoritairement de dépôts à vue dont la juste valeur est égale à leur valeur nominale en raison de leur échéance contractuelle immédiate. Cette asymétrie est partiellement réduite par une prise en considération des effets de la couverture en taux de ces dépôts.

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Tableau 4.1.A

(En M EUR)	1er semestre 2025			2024			1er semestre 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	80	(78)	2	145	(138)	7	66	(64)	2
Opérations avec la clientèle	1 475		1 475	3 141		3 141	1 531		1 531
Opérations sur instruments financiers	1 832	(1 650)	182	3 643	(3 029)	614	1 727	(1 444)	283
Opérations sur titres	323	(577)	(254)	614	(1 102)	(488)	294	(517)	(223)
Opérations sur marchés primaires	225		225	696		696	285		285
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 284	(1 073)	211	2 333	(1 927)	406	1 148	(928)	221
Engagements de financement et de garantie	539	(229)	310	1 050	(392)	658	523	(199)	324
Prestations de services diverses	1 235	(610)	625	2 838	(1 032)	1 806	1 331	(502)	829
Commissions de gestion d'actifs	159		159	342		342	157		157
Commissions sur moyens de paiement	497		497	1 042		1 042	504		504
Commissions sur produits d'assurance	78		78	164		164	74		74
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	44		44	88		88	44		44
Autres commissions	457	(610)	(153)	1 202	(1 032)	170	552	(502)	50
Total	5 161	(2 567)	2 594	10 817	(4 591)	6 226	5 177	(2 209)	2 968

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITES DE LOCATION, MOBILITE ET AUTRES ACTIVITES

Tableau 4.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2025			2024			1er semestre 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	13 947	(11 373)	2 574	26 901	(22 238)	4 663	13 121	(10 828)	2 293
Opérations de promotion immobilière	16	(3)	13	50	(12)	38	20	(8)	12
Activités de location immobilière	40	(17)	23	68	(49)	19	39	(30)	9
Autres activités	553	(768)	(215)	563	(1 453)	(890)	326	(658)	(332)
Total	14 556	(12 161)	2 395	27 582	(23 752)	3 830	13 506	(11 524)	1 982

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules. Les contrats de location longue durée du Groupe sont généralement d'une durée de 36 à 48 mois.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE

Le Groupe présente les notes détaillant les données financières des filiales d'assurance en distinguant les données rattachées aux contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (colonnes intitulées Contrats d'assurance) incluant l'évaluation de ces contrats et les placements qui leurs sont adossés. Ces données distinguent par ailleurs les contrats d'assurance émis dits à participation directe évalués selon le modèle général adapté (VFA) applicable à ces contrats et leurs placements sous-jacents.

Les données financières des contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaires et sans composante investissement (dans le périmètre de la norme IFRS 9) ainsi que l'ensemble des instruments financiers qui ne sont pas adossés à des contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (ex : instruments financiers négociés dans le cadre du remplacement des fonds propres) sont présentés séparément des autres données financières dans la colonne intitulée Autres.

Les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et des passifs des contrats d'assurance sont actualisés en utilisant une courbe de taux sans risque (courbe des taux *swap*) ajustée d'une prime d'illiquidité par entité et par activité. Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyen utilisés :

Tableau 4.3.A

Taux d'actualisation moyen pour l'Euro	30.06.2025						31.12.2024					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans
Epargne et retraite	2,75%	3,03%	3,39%	3,58%	3,62%	3,51%	3,16%	3,07%	3,19%	3,26%	3,18%	3,10%
Protection	2,41%	2,64%	2,96%	3,14%	3,14%	3,14%	2,71%	2,44%	2,49%	2,56%	2,48%	2,58%

1. EXTRAIT DU BILAN DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables des actifs et des passifs enregistrés au bilan des filiales d'assurance du Groupe au titre :

Des contrats d'assurance ou des contrats d'investissements ;

Des placements réalisés (adossés ou non à des contrats d'assurance).

DETAIL DES ACTIFS

Tableau 4.3.B

(En M EUR)	30.06.2025				31.12.2024			
	Contrats d'assurance			Total	Contrats d'assurance			Total
	A participation directe	Autres	Autres		A participation directe	Autres	Autres	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	115 311	101	4 406	119 818	113 866	127	3 558	117 551
Portefeuille de transaction	527	-	47	574	403	-	67	470
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dérivés de transaction</i>	527	-	47	574	403	-	67	470
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	101 285	101	4 308	105 694	100 018	127	3 438	103 583
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	34 508	-	878	35 386	33 995	2	215	34 212
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	65 807	101	3 430	69 338	65 040	125	3 223	68 388
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	970	-	-	970	983	-	-	983
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 499	-	51	13 550	13 445	-	53	13 498
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	13 499	-	51	13 550	13 445	-	53	13 498
Instruments dérivés de couverture	120	-	-	120	129	-	-	129
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	56 266	1 635	303	58 204	52 335	1 725	289	54 349
Instruments de dettes	56 266	1 635	303	58 204	52 335	1 725	289	54 349
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	56 266	1 635	303	58 204	52 335	1 725	289	54 349
Actifs financiers évalués au coût amorti ⁽¹⁾	402	505	5 170	6 077	212	418	5 497	6 127
Immeubles de placement	701	-	-	701	698	-	3	701
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE ⁽²⁾	172 800	2 241	9 879	184 920	167 240	2 270	9 347	178 857
Actifs de contrats d'assurance émis	-	15	-	15	-	15	-	15
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	479	-	479	-	600	-	600
TOTAL DES ACTIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	-	494	-	494	-	615	-	615

(1) Les actifs financiers évalués au coût amorti correspondent aux Titres, aux Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés et aux Prêts et créances sur la clientèle.

(2) Le Groupe a fait le choix de maintenir au bilan consolidé les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe évalués en juste valeur par résultat représentatifs des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

DETAIL DES PASSIFS

Tableau 4.3.C

	30.06.2025				31.12.2024			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
(En M EUR)								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	373	-	3 961	4 334	183	-	4 162	4 345
Portefeuille de transaction	373	-	314	687	182	-	362	544
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	-	-	3 647	3 647	1	-	3 801	3 802
Instruments dérivés de couverture	-	-	14	14	-	-	13	13
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 009	272	16	2 297	3 309	236	22	3 567
Dettes envers la clientèle	-	-	5	5	-	-	5	5
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	2 382	272	3 996	6 650	3 492	236	4 202	7 930
Passifs de contrats d'assurance émis	153 544	2 825	-	156 369	147 761	2 930	-	150 691
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	1	-	1	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	153 544	2 826	-	156 370	147 761	2 930	-	150 691

(1) Les Instruments financiers à la juste valeur sur option correspondent aux contrats en unité de compte sans participation aux bénéfices.

2. PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des charges et produits, enregistrés dans le résultat net ou directement dans les capitaux propres, par les filiales d'assurance du Groupe au titre :

de la performance commerciale des services d'assurance présentée au sein du Résultat net des services d'assurance ;

de la performance financière liée à la gestion des contrats résultant :

des charges et produits financiers constatés sur les contrats d'assurance ;

des charges et produits financiers constatés sur les placements adossés aux contrats ;

de la performance financière des autres placements.

Tableau 4.3.D

(En M EUR)	1er semestre 2025				2024				1er semestre 2024			
	Contrats			Total	Contrats			Total	Contrats			Total
	A	Autres	Autres		A	Autres	Autres		A	Autres	Autres	
	participation directe				participation directe				participation directe			
Résultat financier des placements et des autres opérations des activités d'assurance	2 187	20	(21)	2 186	6 066	43	87	6 196	3 164	19	85	3 268
Intérêts et produits assimilés	811	20	58	889	1 455	47	152	1 654	705	23	96	824
Intérêts et charges assimilées	(207)	(5)	(61)	(273)	(358)	(15)	(99)	(472)	(150)	(6)	(65)	(221)
Commissions (produits)	1	1	15	17	2	-	2	4	-	-	2	2
Commissions (charges)	(3)	(6)	(5)	(14)	(30)	(4)	(6)	(40)	(5)	-	(1)	(6)
Résultat net des opérations financières	1 552	(1)	(28)	1 523	4 964	6	40	5 010	2 600	4	53	2 657
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>1 476</i>	<i>-</i>	<i>(28)</i>	<i>1 448</i>	<i>5 049</i>	<i>7</i>	<i>58</i>	<i>5 114</i>	<i>2 705</i>	<i>6</i>	<i>71</i>	<i>2 782</i>
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	<i>76</i>	<i>(1)</i>	<i>-</i>	<i>75</i>	<i>(85)</i>	<i>(1)</i>	<i>-</i>	<i>(86)</i>	<i>(105)</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>(107)</i>
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(18)</i>	<i>(18)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(18)</i>	<i>(18)</i>
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	2	-	-	2	1	-	-	1	1	-	-	1
Résultat net des activités de location, mobilités autres activités	31	11	-	42	32	9	(2)	39	13	(2)	-	11
Résultat net des services d'assurance	513	355		868	1 080	673		1 753	526	322		848
Produits des contrats d'assurance émis	678	1 295		1 973	1 348	2 503		3 851	677	1 232		1 909
Charges des services d'assurance	(165)	(1 040)		(1 205)	(268)	(1 790)		(2 058)	(151)	(878)		(1 029)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	100		100	-	(40)		(40)	-	(32)		(32)
Résultat financier des services d'assurance comptabilisé en résultat	(2 048)	(12)		(2 060)	(5 837)	(51)		(5 888)	(2 998)	(21)		(3 019)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis	(2 048)	(13)		(2 061)	(5 837)	(64)		(5 901)	(2 998)	(25)		(3 023)
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus	-	1		1	-	13		13	-	4		4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des placements des activités d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	192	17	2	211	238	30	(19)	249	(824)	(13)	(10)	(847)
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	203	17	2	222	246	30	(6)	270	(798)	(13)	(10)	(821)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(11)	-	-	(11)	(8)	-	(13)	(21)	(26)	-	-	(26)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des contrats d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(185)	(5)		(190)	(249)	(3)		(252)	833	(6)	-	827
Réévaluation des contrats d'assurance émis	(180)	(13)		(193)	(238)	(22)		(260)	810	17	-	827
Réévaluation des contrats de réassurance détenus	(5)	8		3	(11)	19		8	23	(23)		-

3. DETAILS RELATIFS AUX ENCOURS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe a fait le choix de ne pas présenter une information détaillée concernant les contrats de réassurance détenus en raison de leur faible matérialité à l'échelle du Groupe.

SYNTHESE DES ENCOURS

Tableau 4.3.E

(En M EUR)	30.06.2025				31.12.2024			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
Actifs de contrats d'assurance émis	-	15	-	15	-	15	-	15
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	15	-	15	-	15	-	15
Passifs de contrats d'assurance émis	153 544	2 825	-	156 369	147 761	2 930	-	150 691
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	153 544	1 219	-	154 763	147 761	1 272	-	149 033
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	479	-	479	-	600	-	600
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	144	-	144	-	257	-	257
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	1	-	1	-	-	-	-
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	1	-	1	-	-	-	-
Passifs financiers de contrats d'investissement ⁽¹⁾	-	-	3 648	3 648	-	-	3 801	3 801

(1) Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués en juste valeur par résultat sur option.

DETAIL DU RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente le Résultat net des services d'assurance. Les modalités de prise en compte des produits et charges d'assurance sont détaillées dans les principes comptables dans la rubrique intitulée Présentation de la performance financière des contrats d'assurance.

Tableau 4.3.F

	1er semestre 2025			2024			1er semestre 2024		
	Contrats d'assurance			Contrats d'assurance			Contrats d'assurance		
	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total
(En M EUR)									
Produits des contrats d'assurance émis	678	1 295	1 973	1 348	2 503	3 851	677	1 232	1 909
Produits évalués selon le modèle général	678	537	1 215	1 348	1 017	2 365	677	521	1 198
Quote-part de produits de primes (ajustement de Couverture restante) relâchés en résultat en couverture de :									
- Frais d'acquisition des contrats	19	104	123	30	186	216	18	99	117
- Coûts des sinistres et Frais de gestion attendus	55	228	283	128	420	548	69	218	287
- Risque non financier attendu	135	62	197	291	116	407	142	62	204
- Marge sur services contractuels attendue	469	142	611	899	295	1 194	447	142	589
Produits évalués selon la méthode simplifiée	-	758	758	-	1 486	1 486	-	711	711
Charges des services d'assurance	(165)	(1 040)	(1 205)	(268)	(1 790)	(2 058)	(151)	(878)	(1 029)
Amortissement des frais d'acquisition	(18)	(170)	(188)	(30)	(312)	(342)	(18)	(161)	(179)
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	(149)	(1 179)	(1 328)	(236)	(1 844)	(2 080)	(131)	(985)	(1 116)
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	314	314	-	360	360	-	265	265
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	2	(5)	(3)	(2)	6	4	(2)	3	1
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	100	100	-	(40)	(40)	-	(32)	(32)
RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE	513	355	868	1 080	673	1 753	526	322	848

3.1. CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE) ET LE MODELE SIMPLIFIE

TABLEAU DE RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS PAR NATURE DE COUVERTURE (COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS)

Tableau 4.3.G

(En M EUR)	2025					
	Couverture restante		Sinistres	Sinistres survenus		Total
	hors perte sur contrat déficitaire	Perte sur contrat déficitaire	survenus (sous	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
			modèle			
général)						
Passifs des contrats d'assurance émis	147 661	36	1 171	1 732	91	150 691
Actifs des contrats d'assurance émis	(23)	-	7	1	-	(15)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	147 638	36	1 178	1 733	91	150 676
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(1 973)	-	-	-	-	(1 973)
Charges des services d'assurance	188	3	381	626	7	1 205
Amortissement des frais d'acquisition	188	-	-	-	-	188
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	666	641	21	1 328
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(285)	(15)	(14)	(314)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	3	-	-	-	3
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	2 233	-	11	9	1	2 254
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(5 971)	-	5 971	-	-	-
Autres variations	(208)	-	10	(332)	2	(528)
Montants associés aux flux de trésorerie	11 369	-	(6 345)	(304)	-	4 720
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	11 509	-	-	-	-	11 509
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(6 345)	(304)	-	(6 649)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(140)	-	-	-	-	(140)
SOLDE NET AU 30 JUIN	153 276	39	1 206	1 732	101	156 354
Passifs des contrats d'assurance émis	153 300	39	1 197	1 732	101	156 369
Actifs des contrats d'assurance émis	(24)	-	9	-	-	(15)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 121 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Les produits issus des contrats d'assurance émis à participation directe ne sont pas suivis car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

Tableau 4.3.H

	2024					
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus		Total
	hors perte sur contrat déficitaire	Perte sur contrat déficitaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
Passifs des contrats d'assurance émis	139 155	32	986	1 444	106	141 723
Actifs des contrats d'assurance émis	(87)	4	33	(31)	-	(81)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	139 068	36	1 019	1 413	106	141 642
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(3 851)	-	-	-	-	(3 851)
Charges des services d'assurance	342	(4)	733	997	(10)	2 058
Amortissement des frais d'acquisition	342	-	-	-	-	342
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendu (ajustement de Sinistres survenus) - <i>Services rendus</i>	-	-	911	1 134	35	2 080
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendu (ajustement de Sinistres survenus) - <i>Services passés</i>	-	-	(178)	(137)	(45)	(360)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	(4)	-	-	-	(4)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	6 079	1	16	54	2	6 152
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(12 225)	-	12 225	-	-	-
Autres variations	(1 277)	3	64	(124)	(7)	(1 341)
Montants associés aux flux de trésorerie	19 502	-	(12 878)	(607)	-	6 017
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	20 077	-	-	-	-	20 077
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(12 878)	(607)	-	(13 485)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(575)	-	-	-	-	(575)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	147 638	36	1 178	1 733	91	150 676
Passifs des contrats d'assurance émis	147 661	36	1 171	1 732	91	150 691
Actifs des contrats d'assurance émis	(23)	-	7	1	-	(15)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 281 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Les produits issus des contrats d'assurance émis à participation directe ne sont pas suivis car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

3.2. CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE)

TABLEAU DE RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS PAR COMPOSANTES D'ESTIMATION (FLUX DE TRESORERIE FUTURS ACTUALISES, AJUSTEMENT POUR RISQUE NON FINANCIER ET MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS)

Tableau 4.3.I

	2025			
	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(En M EUR)				
Passifs des contrats d'assurance émis	136 793	3 593	8 647	149 033
Actifs des contrats d'assurance émis	(39)	6	18	(15)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	136 754	3 599	8 665	149 018
Variations liées aux services futurs	(1 875)	757	1 124	6
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(1 314)	608	706	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (i.e, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	(7)	-	-	(7)
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(554)	149	418	13
Variations liées aux services rendus	292	(110)	(611)	(429)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(611)	(611)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(110)	-	(110)
Ecart d'expérience	292	-	-	292
Variations liées aux services passés (i.e, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(210)	(75)	-	(285)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	2 241	3	10	2 254
Autres variations	(395)	8	(29)	(416)
Montants associés aux flux de trésorerie	4 600	-	-	4 600
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	11 167	-	-	11 167
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(6 345)	-	-	(6 345)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(222)	-	-	(222)
SOLDE NET AU 30 JUIN	141 407	4 182	9 159	154 748
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	141 448	4 175	9 140	154 763
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(41)	7	19	(15)

(1) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(2) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 204 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance émis à participation directe n'est pas suivi car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

Tableau 4.3.J

(En M EUR)	2024			
	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Passifs des contrats d'assurance émis	127 374	3 844	9 232	140 450
Actifs des contrats d'assurance émis	(239)	57	136	(46)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	127 135	3 901	9 368	140 404
Variations liées aux services futurs	(681)	112	569	-
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	272	(218)	(54)	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (i.e, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	(2)	(2)	-	(4)
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(951)	332	623	4
Variations liées aux services rendus	274	(326)	(1 194)	(1 246)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(1 194)	(1 194)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(326)	-	(326)
Ecart d'expérience	274	-	-	274
Variations liées aux services passés (i.e, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(125)	(54)	-	(179)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	6 061	13	22	6 096
Autres variations	(1 373)	(47)	(100)	(1 520)
Montants associés aux flux de trésorerie	5 463	-	-	5 463
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	18 768	-	-	18 768
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(12 877)	-	-	(12 877)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(428)	-	-	(428)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	136 754	3 599	8 665	149 018
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	136 793	3 593	8 647	149 033
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(39)	6	18	(15)

(1) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(2) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 360 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition n'est pas suivi sur le modèle VFA car le Groupe ne distingue pas de cohortes annuelles sur ce périmètre (voir exemption sur les cohortes annuelles dans les Principes comptables sur les regroupements de contrats).

DETAIL DE L'EFFET DES NOUVEAUX CONTRATS RECONNUS SUR LA PÉRIODE

Tableau 4.3.K

(En M EUR)	1er semestre 2025		2024	
	Contrats d'assurance	Dont transferts	Contrats d'assurance	Dont transferts
		de contrats		de contrats
Valeur actualisée des :				
Sorties de flux de trésorerie futurs	8 485	-	15 255	-
Dont frais d'acquisition	222	-	428	-
Dont coûts des sinistres et frais de gestion attendus	8 263	-	14 827	-
Entrées de flux de trésorerie futurs	(9 052)	-	(16 210)	-
Risque non financier	149	-	332	-
Marge sur services contractuels	418	-	623	-
Composante pertes attendues sur contrats déficitaires	13	-	4	-

3.3. DETAILS SUR LES ELEMENTS PROJETES LIES A L'EVALUATION DES CONTRATS

RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RESULTAT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS DETERMINEE EN FIN DE PERIODE ⁽¹⁾

Tableau 4.3.L

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Nombre d'années attendues avant reconnaissance en résultat	Contrats d'assurance émis	Contrats d'assurance émis
1 à 5 ans	4 026	3 727
6 à 10 ans	2 158	2 039
> 10 ans	2 975	2 899
Total	9 159	8 665

(1) La marge sur services contractuels déterminée en fin de période n'inclut pas les futurs nouveaux contrats d'assurance, et les contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié. Par ailleurs cette marge sur services contractuels inclut l'effet d'actualisation et l'ajustement prenant en compte la performance financière des actifs sous-jacents.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

Tableau 4.4.A

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	49 343	50 970
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	8 057	4 518
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuses de risque de crédit</i>	486	278
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 023	1 792
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	14 701	14 254
<i>Dont débiteurs divers porteurs de risque de crédit ⁽³⁾</i>	6 880	6 514
Total brut	74 124	71 534
Dépréciations	(647)	(631)
<i>Pour risque de crédit ⁽³⁾</i>	(430)	(405)
<i>Pour autres risques</i>	(217)	(226)
Total net	73 477	70 903

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales, les produits de commissions à recevoir et les produits à recevoir des autres activités. Les créances de location simple représentent 2 077 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 2 115 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(3) La valeur nette des débiteurs divers porteurs de risque de crédit s'élève à 6 450 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 6 109 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. Note 3.8).

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le Fonds de Résolution Unique européen (FRU) et les Fonds de Résolutions Nationaux (FRN), mis en place pour financer les mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne, ont été alimentés par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen.

Une fraction des contributions annuelles pouvait être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables sécurisés par le versement d'un dépôt de garantie en espèces rémunéré. Au 30 juin 2025, le montant des dépôts de garantie versés au FRU et aux FRN et présentés à l'actif du bilan parmi les Autres actifs s'élèvent respectivement à 766 millions d'euros et 217 millions d'euros.

2. AUTRES PASSIFS

Tableau 4.4.B

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	51 775	54 259
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	8 470	4 822
Charges à payer sur engagements sociaux	2 725	2 820
Dettes locative	1 931	2 003
Produits constatés d'avance	1 668	1 560
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	27 586	25 322
Total	94 155	90 786

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs, les charges de commissions à payer et les charges à payer des autres activités.

NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Tableau 5.A

(En M EUR)		1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Frais de personnel ⁽¹⁾	Note 5.1	(5 821)	(11 544)	(6 000)
Autres frais administratifs ⁽¹⁾	Note 5.2	(2 763)	(6 028)	(3 126)
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance ⁽²⁾		417	751	389
Total		(8 167)	(16 821)	(8 737)

(1) Le montant des Frais de personnel et des Autres frais administratifs est présenté en Note 5.1 et Note 5.2 avant réaffectation au sein du Produit net bancaire des charges rattachables aux contrats d'assurance.

(2) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis sauf les frais d'acquisition qui sont inscrits au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1.1 - FRAIS DE PERSONNEL

Tableau 5.1.A

(En M EUR)		1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Rémunérations du personnel		(4 008)	(8 355)	(4 355)
Charges sociales et fiscales		(1 048)	(1 953)	(1 005)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies		(414)	(821)	(417)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies		(21)	(75)	(41)
Participation, intéressement, abondement et décote		(330)	(340)	(182)
Total		(5 821)	(11 544)	(6 000)
Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions		(190)	(243)	(83)

NOTE 5.1.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Tableau 5.1.B

(En M EUR)	Stock au 31.12.2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecart actuariels	Change et variations de	Stock au 30.06.2025
Avantages postérieurs à l'emploi	1 026	93	(9)	84	(39)	(19)	(13)	1 039
Autres avantages à long terme	653	103	(58)	45	(72)	-	(3)	623
Indemnités de fin de contrat de travail	260	51	(37)	14	(80)	-	1	195
Total	1 939	247	(104)	143	(191)	(19)	(15)	1 857

NOTE 5.1.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2025 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

En 2025 il n'y a pas eu d'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés autres que les personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et les dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

PLAN 2025 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Date d'Assemblée	22.05.2024					
Date du Conseil d'administration	06.03.2025					
Nombre total d'actions attribuées	1 563 468					
	Conditions de performance	Tranches	Date d'acquisition	Date de fin de période de	Juste valeur (en EUR)	Nombre d'actions attribuées
<i>Sous-plan 2</i>	oui	1ère tranche	15.03.2028	16.03.2029	35,28	337 493
		2ème tranche	15.03.2029	16.03.2030	33,36	337 602
<i>Sous-plan 3</i>	oui	1ère tranche	15.03.2027	01.10.2027	37,70	351 596
		2ème tranche	15.03.2028	01.10.2028	35,65	351 908
<i>Sous-plan 4</i>	oui	1ère tranche	15.03.2028	16.03.2029	35,28	49 123
		2ème tranche	15.03.2029	16.03.2030	33,36	49 116
<i>Sous-plan 5</i>	oui		15.03.2030	16.03.2031	33,61	49 116
<i>Sous-plan 6</i>	oui		15.03.2030	16.03.2031	33,61	27 790
<i>Sous-plan 7</i>	oui	1ère tranche	15.03.2028	16.03.2029	35,28	3 241
		2ème tranche	15.03.2029	16.03.2030	33,36	3 241
		3ème tranche	15.03.2030	16.03.2031	31,59	3 242

PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIE

Au titre de la politique d'actionnariat salarié, Société Générale a proposé le 20 mai 2025 aux salariés du Groupe de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 35,76 euros. Ce cours intègre une décote de 20% par rapport à la moyenne arithmétique des 20 cours moyens de Bourse précédant le jour de la décision du Directeur général fixant la période et le prix de souscription (les cours moyens ont été pondérés par les volumes -VWAP: *Volume-Weighted Average Price*- et relevés chacun quotidiennement sur le marché réglementé d'Euronext Paris). 7 531 065 actions ont été souscrites. La charge pour l'exercice 2025 s'élève à 101 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de cinq ans des titres, réduite des cas de déblocages anticipés.

NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Tableau 5.2.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Loyers	(218)	(510)	(246)
Impôts, taxes et autres contributions	(435)	(571)	(461)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(996)	(2 331)	(1 175)
Honoraires et recours externes	(548)	(1 250)	(575)
Autres	(566)	(1 367)	(670)
Total	(2 763)	(6 029)	(3 127)

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

Tableau 6.A

(En M EUR)

	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Charge fiscale courante	(870)	(1 458)	(841)
Dont charge fiscale courante relative à l'impôt Pilier 2	(1)	(5)	(6)
Charge fiscale différée ⁽¹⁾	(97)	(143)	188
Total	(967)	(1 601)	(653)

(1) En application des dispositions introduites par les amendements à la norme IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts complémentaires découlant des règles Pilier 2.

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

Tableau 6.B

	1er semestre 2025		2024		1er semestre 2024	
	%	M EUR	%	M EUR	%	M EUR
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		4 517		6 708		2 906
Taux effectif Groupe	21,40%		23,87%		22,49%	
Différences permanentes	1,08%	48	0,54%	36	2,39%	69
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	1,65%	75	0,02%	1	-0,37%	(11)
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	1,59%	72	1,30%	87	1,51%	44
Variation de l'évaluation des impôts différés	0,11%	5	0,10%	7	-0,19%	(6)
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	25,83%		25,83%		25,83%	

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier est fixé à 25% (article 219 du Code Général des Impôts), auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% (article 235 ter ZC du CGI), soit un taux de 25,83%.

Les plus-values à long terme générées à l'occasion de la cession de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges s'élevant à 12% de leur montant brut en situation de plus-value nette (article 219 I a quinquiés du CGI).

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5% (article 216 du CGI).

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

Tableau 6.C

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Créances d'impôts exigibles	913	1 296
Actifs d'impôts différés	3 285	3 391
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	1 712	1 798
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1 532	1 555
<i>Dont impôts différés sur crédits d'impôts reportables</i>	41	38
Total	4 198	4 687

PASSIFS D'IMPOTS

Tableau 6.D

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Dettes d'impôts exigibles	1 027	929
Provisions pour risques fiscaux	44	46
Passifs d'impôts différés	1 190	1 262
Total	2 261	2 237

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des projections des performances des métiers. Ces dernières correspondent aux budgets prévisionnels (scénario *SG Central*) à cinq ans (de 2025 à 2029) extrapolés sur l'année 2030, celle-ci correspondant à une année « normative ».

Les résultats fiscaux tiennent compte des retraitements comptables et fiscaux (dont le retournement des bases d'impôts différés actifs et passifs sur différences temporaires) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces derniers sont déterminés d'une part sur la base d'un historique de résultats fiscaux, et d'autre part en s'appuyant sur l'expertise fiscale du Groupe. Une extrapolation des résultats fiscaux est réalisée à compter de l'année 2030 et jusqu'à un horizon de temps jugé raisonnable dépendant de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Par principe, l'appréciation des facteurs macro-économiques retenus, ainsi que les estimations internes utilisées pour déterminer les résultats fiscaux comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation sur l'horizon d'absorption des pertes. Ces risques et incertitudes concernent notamment les possibilités de changement des règles fiscales applicables (tant pour le calcul du résultat fiscal que pour les règles d'imputation des pertes fiscales reportables), ou la réalisation des hypothèses retenues. Ces incertitudes sont atténuées par des tests de robustesse des hypothèses budgétaires et stratégiques.

Au 30 juin 2025, les projections actualisées confirment la probabilité pour le Groupe de pouvoir imputer sur ses bénéfices futurs les pertes fiscales faisant l'objet d'un impôt différé actif.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

Tableau 7.1.A

(En M EUR)	30.06.2025	31.12.2024
Capital souscrit	1 000	1 000
Primes et réserves liées	20 521	20 392
Elimination des titres auto-détenus	(864)	(111)
Total	20 657	21 281

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Tableau 7.1.B

(En nombre d'actions)	30.06.2025	31.12.2024
Actions ordinaires	800 316 777	800 316 777
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>24 020 890</i>	<i>3 818 838</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>80 302 423</i>	<i>92 250 372</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Sur le 1er semestre 2025, 22 667 515 actions Société Générale ont été acquises sur le marché à un prix de revient de 872 millions d'euros, à des fins d'annulation conformément à la décision de l'Assemblée générale du 22 mai 2024. L'exécution de ce programme de rachats d'actions a débuté le 10 février 2025 et s'est achevée le 8 avril 2025. La réduction de capital par annulation de titres a été réalisée le 24 juillet 2025.

Au 30 juin 2025, le capital social de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 000 395 971,25 euros et se compose de 800 316 777 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe (cf. Note 5), la Société Générale a proposé le 20 mai 2025 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée. 7 531 065 actions ont été souscrites. L'augmentation de capital a été réalisée le 24 juillet 2025.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2025, les 21 905 248 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 2,74% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres (fermes ou dérivés) est de 864 millions d'euros.

L'évolution de l'autocontrôle sur le 1er semestre 2025 s'analyse comme suit :

Tableau 7.1.C

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active	Total
Cessions nettes d'achats	-	54	(807)	(753)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	(0)	(59)	(59)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

TITRES SUPER SUBORDONNES EMIS PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Compte tenu de la durée indéterminée des titres super subordonnés émis par Société Générale S.A. et du caractère discrétionnaire de la décision de versement de leur rémunération, ces titres sont classés en capitaux propres et sont présentés parmi les Autres instruments de capitaux propres.

Au 30 juin 2025, le montant des titres super subordonnés émis par Société Générale S.A. convertis au cours d'origine s'élève à 8 762 millions d'euros.

La diminution de 1 111 millions d'euros sur le 1er semestre s'explique par le remboursement d'un titre super subordonné émis en dollars américains.

AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS PAR LES FILIALES

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par les filiales intégrant des clauses à caractère discrétionnaire relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle dans le bilan consolidé du Groupe.

Au 30 juin 2025, le nominal des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe est de 800 millions d'euros.

4. EFFET DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sur le 1er semestre 2025, les effets des variations du périmètre de consolidation enregistrés dans les Capitaux propres s'élèvent à -81 millions d'euros. Cela inclut une variation des Participations ne donnant pas le contrôle de -60 millions d'euros se rapportant essentiellement à l'impact des cessions réalisées sur l'exercice, dont principalement celles de Société Générale Equipment Finance (SGEF) et de SG Burkina Faso (cf. Note 2.1).

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

Tableau 7.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2025	2024	1er semestre 2024
Résultat net part du Groupe	3 061	4 200	1 793
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(387)	(713)	(353)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	-	(7)	(3)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	2 674	3 480	1 437
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	785 488 331	795 168 649	794 282 456
Résultat par action ordinaire (en EUR)	3,40	4,38	1,81
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	785 488 331	795 168 649	794 282 456
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	3,40	4,38	1,81

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires sur le premier semestre 2025 par le Groupe s'élève à 1 403 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

Tableau 7.2.B

(En M EUR)	1er semestre 2025			2024		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	-	-	-	-	-	-
Payé en numéraire	(846)	(557)	(1 403)	(719)	(604)	(1 323)
Total	(846)	(557)	(1 403)	(719)	(604)	(1 323)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

La comparabilité des résultats sectoriels sur les périodes présentées doit être appréciée en tenant compte des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 2.1).

Tableau 8.1.A

1er semestre 2025											
(en M EUR)	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Mobilité et Services financiers	Total		
Produit net bancaire	4 225	343	4 568	3 674	1 868	5 542	1 833	2 203	4 036	(273)	13 874
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 978)	(65)	(3 043)	(2 341)	(1 044)	(3 385)	(1 028)	(1 212)	(2 240)	(267)	(8 935)
Résultat brut d'exploitation	1 247	278	1 525	1 333	824	2 157	805	992	1 796	(539)	4 939
Coût du risque de crédit	(317)	(0)	(317)	(4)	(132)	(136)	(65)	(185)	(250)	4	(699)
Résultat d'exploitation	931	278	1 208	1 329	691	2 021	740	807	1 546	(535)	4 240
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(2)	-	(2)	2	(0)	2	-	8	8	(0)	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	(0)	27	(1)	1	0	1	(0)	0	250	277
Résultat avant impôts	956	278	1 233	1 330	692	2 022	740	814	1 554	(286)	4 524
Impôts sur les bénéfices	(249)	(72)	(321)	(317)	(98)	(415)	(170)	(205)	(375)	143	(967)
Résultat net de l'ensemble consolidé	707	205	912	1 013	594	1 607	570	610	1 180	(142)	3 557
Participations ne donnant pas le contrôle	0	2	3	1	0	2	209	249	458	34	496
Résultat net part du Groupe	706	203	909	1 012	594	1 606	362	361	722	(176)	3 061
Actifs sectoriels	253 741	185 204	438 945	622 147	189 590	811 737	104 370	93 368	197 738	103 069	1 551 491
Passifs sectoriels⁽³⁾	285 510	173 780	459 290	642 657	115 289	757 946	84 020	51 265	135 285	121 509	1 474 030

Tableau 8.1.B

2024 *											
(en M EUR)	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Services de mobilité et leasing	Total		
Produit net bancaire	8 005	674	8 679	6 572	3 582	10 153	4 187	4 318	8 504	(548)	26 788
Frais de gestion ⁽²⁾	(6 485)	(148)	(6 634)	(4 492)	(2 050)	(6 542)	(2 388)	(2 684)	(5 072)	(224)	(18 472)
Résultat brut d'exploitation	1 519	526	2 045	2 080	1 532	3 611	1 799	1 633	3 432	(772)	8 316
Coût du risque de crédit	(712)	(0)	(712)	8	(133)	(126)	(341)	(364)	(705)	12	(1 530)
Résultat d'exploitation	807	526	1 333	2 088	1 398	3 485	1 457	1 270	2 727	(760)	6 786
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	-	7	(0)	(0)	(0)	-	15	15	(0)	21
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	2	6	1	(1)	(0)	93	3	96	(179)	(77)
Résultat avant impôts	818	528	1 346	2 088	1 397	3 485	1 551	1 288	2 839	(939)	6 730
Impôts sur les bénéfices	(202)	(132)	(334)	(499)	(165)	(664)	(386)	(322)	(709)	106	(1 601)
Résultat net de l'ensemble consolidé	615	396	1 011	1 590	1 232	2 821	1 164	965	2 130	(833)	5 129
Participations ne donnant pas le contrôle	1	4	4	10	1	11	467	372	838	76	929
Résultat net part du Groupe	614	393	1 007	1 580	1 231	2 811	697	595	1 292	(909)	4 200
Actifs sectoriels	258 975	179 073	438 048	642 282	194 927	837 209	99 142	110 000	209 142	89 146	1 573 545
Passifs sectoriels ⁽³⁾	294 093	168 887	462 980	645 505	114 662	760 167	81 610	58 780	140 390	130 420	1 493 957

Tableau 8.1.C

1er semestre 2024*											
	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Services de mobilité et leasing	Total		
Produit net bancaire	3 807	339	4 146	3 492	1 768	5 259	2 086	2 232	4 318	(394)	13 330
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 294)	(82)	(3 377)	(2 343)	(1 061)	(3 404)	(1 244)	(1 368)	(2 611)	(158)	(9 550)
Résultat brut d'exploitation	513	257	770	1 149	707	1 856	842	865	1 707	(552)	3 780
Coût du risque	(420)	(0)	(420)	(2)	1	(1)	(180)	(190)	(370)	5	(787)
Résultat d'exploitation	93	257	350	1 147	707	1 854	662	674	1 336	(547)	2 993
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	-	4	3	(0)	3	-	6	6	(0)	13
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	1	8	1	(1)	(0)	(0)	4	4	(99)	(88)
Résultat avant impôts	104	258	362	1 151	706	1 857	662	684	1 346	(647)	2 918
Impôts sur les bénéfices	(25)	(65)	(89)	(276)	(105)	(381)	(169)	(171)	(340)	157	(653)
Résultat net de l'ensemble consolidé	79	193	273	875	601	1 476	493	513	1 006	(490)	2 265
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2	1	3	0	3	199	207	406	61	472
Résultat net part du Groupe	80	191	271	872	601	1 473	293	306	599	(551)	1 793
Actifs sectoriels	259 819	176 830	436 649	665 479	192 424	857 903	109 489	109 839	219 328	78 264	1 592 144
Passifs sectoriels⁽³⁾	298 737	166 068	464 805	665 911	110 136	776 047	93 060	57 400	150 460	124 420	1 515 732

* Montants retraités, d'une part, de l'évolution de l'allocation de capital aux métiers de 12% à 13% (annoncée dans la publication des résultats financiers fin 2024), et d'autre part, d'une correction d'erreur sur les passifs sectoriels, par rapport aux états financiers publiés en 2024.

(1) Les produits ou charges, ainsi que les actifs et les passifs qui ne relèvent pas directement de l'activité des pôles sont affectés au Hors Pôles. Les résultats du Hors Pôles intègrent notamment des conséquences de la gestion centrale par le Groupe des litiges et des opérations conduisant à des variations du périmètre de consolidation. Les Frais de gestion supportés par les entités bancaires au titre de la distribution des contrats d'assurance sont considérés comme des frais directement rattachables à l'exécution des contrats et sont donc intégrés à l'évaluation de ces derniers et présentés dans la rubrique Charges des services d'assurance, ce retraitement est affecté au Hors Pôles.

(2) Ces montants regroupent les Autres charges générales d'exploitation et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

(3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

NOTE 8.2 - PROVISIONS

SYNTHESE

Tableau 8.2.A

(En M EUR)	Stock au 31.12.2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2025
Provisions pour risque de crédit	742	311	(372)	(61)	-	(23)	658
sur engagements hors bilan							
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.1)	1 939	247	(104)	143	(191)	(34)	1 857
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	125	1	(15)	(14)	-	-	110
Autres provisions ⁽¹⁾	1 279	354	(102)	252	(218)	(23)	1 291
Total	4 085	913	(592)	321	(410)	(81)	3 916

(1) Y compris les provisions pour litiges juridiques, amendes, pénalités et litiges commerciaux.

2. AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration (hors frais de personnel), des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Tableau 8.3.A

(En M EUR)	31.12.2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Réévaluations	Autres mouvements	30.06.2025
Immobilisations incorporelles	3 393	(13)	(39)		(2)	3 339
<i>Dont valeurs brutes</i>	9 743	348	(65)		(29)	9 997
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6 350)	(362)	27		27	(6 659)
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	3 885	(17)	(70)		(83)	3 715
<i>Dont valeurs brutes</i>	10 294	218	(197)		(204)	10 111
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6 409)	(236)	127		121	(6 396)
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	51 762	5 137	(5 259)		(561)	51 079
<i>Dont valeurs brutes</i>	69 231	10 045	(10 068)		(502)	68 706
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(17 469)	(4 908)	4 810		(60)	(17 628)
Immeubles de placement (hors activités d'assurance)	8	-	-		(2)	6
<i>Dont valeurs brutes</i>	26	-	-		(4)	22
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(18)	-	-		3	(16)
Immeubles de placement (activités d'assurance)	701	-	-	2	(2)	701
Droits d'utilisation	1 660	42	(43)		(34)	1 625
<i>Dont valeurs brutes</i>	3 658	248	(197)		(73)	3 635
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(1 998)	(205)	154		39	(2 010)
Total	61 409	5 149	(5 411)	2	(684)	60 465

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq années d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la Banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de J. Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la Banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS »), alors filiale de SG Luxembourg, a conclu un accord transactionnel, devenu définitif le 28 mars 2025, en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son groupe, dont Stanford International Bank Limited. Cet accord transactionnel prévoyait le versement par SGPBS d'une indemnité de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon des demandes formées contre cette dernière. Comme prévu par la documentation contractuelle relative à la cession de SGPBS, réalisée le 31 janvier 2025, le groupe Société Générale a pris en charge le paiement de ce montant. Toutes les procédures Stanford aux Etats-Unis sont désormais terminées.

A Genève, dans le même dossier, une requête en conciliation, puis un mémoire en demande, ont été déposés contre SGPBS en, respectivement, novembre 2022 et juin 2023 par les *Joint Liquidators* antillais représentant également les investisseurs représentés par les demandeurs qui étaient parties aux procédures américaines précitées. UBP, acquéreur de SGPBS, est désormais partie à cette procédure suisse. Conformément à la documentation contractuelle relative à la cession de SGPBS et sous les réserves qui y sont prévues, Société Générale continue in fine à porter le risque financier qui est associé à cette procédure. Le 3 mars 2025, le juge suisse a fait droit à la demande d'examen préalable de la qualité à agir du demandeur avant de se prononcer sur le fond de sa demande.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions jugeant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et définissant les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Les modalités définies par le Conseil d'Etat ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Or, Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue Engie), des droits de cette nature avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat

concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure en manquement contre la République française en novembre 2014 et confirmé sa position via la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de justice a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement au motif que le Conseil d'Etat n'avait pas pris en compte l'impôt des sous-filiales européennes afin de gager le précompte acquitté à tort, et du fait également que le Conseil d'Etat avait omis de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Engie sur les créances rachetées à Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution financière en faveur de Société Générale. Cet arrêt a jugé que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles. Saisi en cassation contre cet arrêt, le Conseil d'Etat a considéré qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. La Cour de justice, dans un arrêt du 12 mai 2022, a confirmé la non-compatibilité du précompte avec la directive mère-filles. Le Conseil d'Etat, par une décision Engie du 30 juin 2023, a pris acte de cette incompatibilité et a ainsi confirmé la solution qui avait été retenue par l'arrêt de la Cour administrative de Versailles pour l'année 2002, mais a renvoyé l'examen de l'année 2003 à cette même Cour, laquelle a confirmé le 9 janvier 2024 le dégrèvement partiel prononcé par l'administration en cours d'instance. Société Générale a formé un pourvoi qui n'a pas été admis par le Conseil d'Etat par une décision du 23 décembre 2024 mettant un terme définitif au contentieux portant sur les créances 2002 et 2003. Parallèlement, un contentieux de nature indemnitaire concernant la créance Rhodia et les créances Suez relatives aux exercices 1999 et 2001 a été introduit en mars 2023 devant la Commission européenne et la Cour administrative d'appel de Paris. Cette dernière a rendu une décision partiellement défavorable en date du 17 juillet 2025, ne faisant droit à la requête de Société Générale qu'en tant qu'elle concerne les précomptes Rhodia, mais rejetant les demandes au titre des précomptes Suez. Société Générale entend se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat. L'arrêt de la Cour ne remet pas en cause l'actuelle procédure européenne.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, avaient été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le *Chicago Mercantile Exchange (CME)*, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le *CME*, acheté des options de vente d'or négociées sur le *CME*, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. Société Générale, ainsi que trois autres défendeurs, est parvenue à trouver un accord pour mettre un terme à cette action pour 50 millions de dollars américains. Par une ordonnance du 13 janvier 2022, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la transaction. L'audience d'approbation définitive a eu lieu le 5 août 2022 et la transaction a été approuvée définitivement par une ordonnance du 8 août 2022. Ce dossier est désormais clos. Bien que le montant de la part de Société Générale dans cette transaction ne soit pas public, il n'est pas significatif financièrement. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires. Société Générale se défend contre ces demandes.
- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont entre autres relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transactions sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

Les entités du groupe Société Générale peuvent en outre être exposées à des demandes de tiers, dont des autorités fiscales allemandes, et faire l'objet de contentieux judiciaires à l'initiative de clients impliqués dans des procédures contre l'administration fiscale allemande.

- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont actionnables et

recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci ont mis un terme à ce litige en concluant un accord transactionnel avec le *Trustee*. Il a été mis fin à la procédure par ordonnance du 20 juin 2025. Ce dossier est donc désormais définitivement terminé.

- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi *Cuban Liberty and Democracy Solidarity (Libertad)* de 1996 (connue sous le nom de *Helms-Burton Act*) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 11 septembre 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée dans laquelle ils ont substitué une autre banque aux trois banques co-défenderesses et ont ajouté d'autres demandeurs, qui prétendent être des héritiers des fondateurs de la Banco Nunez. Le 22 décembre 2021, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet de Société Générale mais a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 25 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 11 avril 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action. Le 30 mars 2023, le Tribunal a fait droit à cette demande de rejet. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Le 7 janvier 2025, la Cour d'Appel du *Second Circuit* a confirmé le rejet de l'action prononcé par la juridiction inférieure. Ce dossier est désormais définitivement terminé.
- Le 9 novembre 2020, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la Cour fédérale de Manhattan dans une action Helms-Burton semblable par les prétendus héritiers des anciens propriétaires, et par les représentants des successions des anciens propriétaires de la Banco Pujol, une banque cubaine qui aurait été expropriée par le gouvernement cubain en 1960 (action Pujol I). Le 27 janvier 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet. Le 26 février 2021, avec l'accord du juge, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Le 19 mars 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet de l'assignation modifiée à laquelle la Cour a fait droit le 24 novembre 2021. Le Tribunal a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 4 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 14 mars 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action à laquelle le Tribunal a fait droit le 23 janvier 2023. Le 7 janvier 2025, la Cour d'Appel du *Second Circuit* a confirmé le rejet de l'action prononcé par la juridiction inférieure. Ce dossier est désormais définitivement terminé.

Le 16 mars 2021, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la *US District Court* de Manhattan, dans une nouvelle action Helms-Burton presque identique initiée par le représentant d'un des prétendus héritiers de la Banco Pujol, qui est également demandeur dans l'action Pujol I (action Pujol II). Cette action a fait l'objet d'un sursis dans l'attente de l'évolution de l'action Pujol I. A la demande des parties et à la suite du rejet de l'action Pujol I, le Tribunal a levé le sursis de l'action Pujol II et a rejeté cette action pour les mêmes motifs que ceux retenus dans l'action Pujol I. Le demandeur a interjeté appel de cette décision. La décision du 7 janvier 2025 rendue par la *Second Circuit* s'applique également à Pujol II. Ce dossier est désormais définitivement terminé.

- Dans le cadre de la cession de sa filiale polonaise Euro Bank à Bank Millennium le 31 mai 2019 et de la garantie accordée à cette dernière couvrant divers risques, Société Générale continue de suivre l'évolution des contentieux liés au portefeuille de prêts émis par Euro Bank et libellés en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Le provisionnement de ce dossier dans les comptes de Société Générale tient compte de l'augmentation du nombre de litiges sur son portefeuille cédé et de la teneur des décisions rendues par les juridictions en Pologne.
- Comme d'autres établissements de la place, Société Générale fait l'objet de vérifications par l'administration fiscale de ses activités de prêt/emprunt de titres et sur instruments dérivés actions et indices. Les exercices vérifiés de 2017 à 2022 font l'objet de propositions de rectifications au titre de l'application d'une retenue à la source (exercices 2017 à 2021). Ces propositions sont contestées par le Groupe. Constituant un sujet de place, un recours pour excès de pouvoir avait été formé le 30 mars 2023 par la Fédération bancaire française contre la position de l'administration fiscale. A ce titre, le 8 décembre 2023, le Conseil d'Etat a jugé que l'administration fiscale ne pouvait étendre l'application d'une retenue à la source sur dividendes au-delà du cadre légal existant, sauf à ce que les contribuables se rendent coupables d'un abus de droit, jugeant ainsi que la position de l'administration fiscale fondée sur la notion de bénéficiaire effectif était contraire à la loi. Les services vérificateurs s'orientent désormais vers l'abus de droit pour fonder leurs redressements et sont en principe tenus d'analyser individuellement les opérations. A l'occasion d'une perquisition du parquet national financier (« PNF ») fin mars

2023 dans cinq établissements bancaires à Paris, dont Société Générale, cette dernière a appris qu'elle faisait l'objet d'une enquête préliminaire en lien avec le même sujet.

- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. La décision du juge anglais est attendue dans les prochains mois.
- Les 24 et 25 juin 2025, le PNF a diligenté une perquisition des locaux de Société Générale à La Défense. Concomitamment, les autorités luxembourgeoises ont, à la demande du PNF, procédé à une perquisition des locaux de SG Luxembourg au Luxembourg. Ces mesures semblent s'inscrire dans le cadre d'une enquête préliminaire en cours du PNF en lien avec des opérations pour des clients français de la banque.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.

Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cédex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

Aux Actionnaires

Société Générale SA

29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du groupe Société Générale, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés. condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 31/07/2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Emmanuel Benoist Ridha Ben Chamek

Guillaume MABILLE

6. ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

6.1 Information sur le capital

Actualisation de la page 659 du document d'enregistrement universel 2025

Répartition du capital et des droits de vote

	Nombre d'actions	% du capital	nombre droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾
Actionnariat salarié - plans d'épargne	69 881 564	8,73%	137 122 881	15,42%	15,84%
BlackRock, Inc.	49 278 371	6,16%	49 278 371	5,54%	5,69%
Amundi	23 827 677	2,98%	23 827 677	2,68%	2,75%
The Capital Group Companies, Inc.	26 217 506	3,28%	26 217 506	2,95%	3,03%
BNPP AM	9 387 551	1,17%	9 375 949	1,06%	1,08%
Caisse des Dépôts et Consignations	17 029 657	2,13%	22 725 377	2,55%	2,63%
Public	580 673 561	72,56%	596 931 192	67,11%	68,97%
Autodétention (2)	24 020 890	3,00%	24 020 890	2,70%	0,00%
Total	800 316 777	100%	889 511 445	100%	100%
Base de référence	800 316 777		889 511 445		865 490 555

(1) Au 30 juin 2025, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 31,62%.

(2) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

Communiqué de presse du 24 juillet 2025- Modification du capital social

Société Générale annonce avoir réalisé une réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues et finalisé avec succès une augmentation de capital dans le cadre du 32^{ème} Plan Mondial d'Actionnariat Salarié.

Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

Le 10 juillet 2025, le Conseil d'administration a, sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2024, décidé de réduire le capital social de Société Générale par voie d'annulation de 22 667 515 actions auto-détenues à compter du 24 juillet 2025, soit 2,8% du capital social. Ces actions ont été rachetées du 10 février au 8 avril 2025 inclus en vue de les annuler pour un montant de 872 millions d'euros.

Ce montant d'actions rachetées et celui de la réduction de capital consécutive ont été déterminés par le Conseil d'administration en application de la politique de distribution aux actionnaires au titre de l'exercice 2024. La détermination de ce montant a également et prioritairement pour finalité de compenser intégralement, pour les actionnaires n'y participant pas, l'impact dilutif de l'augmentation de capital du 32^{ème} Plan Mondial d'Actionnariat Salarié.

Augmentation de capital du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié

Le 24 juillet 2025, le Directeur général a, sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2024 et délégation du Conseil d'administration, constaté la réalisation de l'augmentation de capital à l'issue du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2025. L'augmentation de capital s'élève à un montant total de 269 310 884,40 euros et a donné lieu à l'émission de 7 531 065 nouvelles actions, soit 0,97% du capital social après la réduction du capital réalisée consécutivement au rachat d'actions précédemment mentionné ou 0,94% du capital avant celle-ci.

Cette augmentation de capital aura un impact positif d'environ 7 points de base sur le ratio CET1 du Groupe au 3^{ème} trimestre 2025.

Environ 51 000 salariés et anciens salariés retraités éligibles du Groupe dans 31 pays ont souscrit à cette opération.

L'actionnariat salarié est un dispositif collectif mis en œuvre au sein du Groupe dans une volonté d'associer activement et durablement les salariés au développement de l'entreprise et au partage de la valeur.

Nouveau montant du capital social

À l'issue de ces deux opérations, le capital social de Société Générale est de 981 475 408,75 euros, divisé en 785 180 327 actions de 1,25 euro de nominal par action.

es informations relatives au nombre total de droits de vote et d’actions seront mises à jour et disponibles sur le site internet de Société Générale dans la rubrique « [Déclarations mensuelles du nombre total de droits de vote et d’actions](#) ».

6.2 Rachat d’actions

Le tableau ci-dessous remplace la version publiée le 12 mars 2025 dans le Document d’Enregistrement Universel 2025 en page 661 :

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	Achats			Transferts/cessions			Prix de cession/ transfert
	Nombre	Prix moyen	Montant	Nombre	Prix moyen	Montant	
Annulation	11 718 771	23,87	279 777 287	11 718 771	23,87	279 777 287	
Croissance externe							
Attribution aux salariés et mandataires sociaux				2 917 172	31,26	91 191 716	
Contrat de liquidité	3 652 102	24,05	87 825 100	3 652 102	24,05	87 825 100	24,06 87 855 140
TOTAL	15 370 873	23,92	367 602 387	18 288 045	25,09	458 794 103	24,06 87 855 140

6.3 Contrat de liquidité

La liquidité quotidienne de l’action Société Générale étant satisfaisante depuis plusieurs années, Société Générale a décidé de mettre fin à compter du 1^{er} juillet 2025 au contrat de liquidité confié depuis 2011 à Rothschild Martin Maurel. Au titre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2025 :

- 0 titre
 - 5 573 179,76 euros
- Il est rappelé que :
- à la date de la signature du contrat de liquidité, soit le 22 août 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 0 titre
 - 170 000 000 euros
 - l’avenant du 19 décembre 2018 au contrat de liquidité avait ramené ces moyens à :
 - 0 titre
 - 5 000 000 euros
 - au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 0 titre
 - 5 429 174 euros

7. RESPONSABLE DU DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

7.1 Responsable du deuxième amendement au Document d'enregistrement universel

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

7.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent amendement au Document d'enregistrement universel listées dans la table de concordance à la section 8.2.) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 1^{er} août 2025

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

7.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société KPMG S.A.
représentée par Guillaume Mabilie

Adresse : Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta
CS 60055 - 92066 Paris la Défense (France)

Date de nomination : 22 mai 2024

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit représentée par Emmanuel Benoist et Ridha Ben Chamek

Adresse : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Date de nomination : 22 mai 2024

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Les sociétés KPMG S.A. et PricewaterhouseCoopers Audit sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

7.4 7.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

Le deuxième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 1^{er} août 2025 sous le numéro D-25-0088-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

8. TABLE DE CONCORDANCE

8.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques		Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement	2 ^{ème} Amendement
1	PERSONNES RESPONSABLES			
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	674	38	161
1.2	Déclaration des personnes responsables	674	38	161
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA
1.4	Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA
1.5	Déclaration de l'émetteur	680	39	162
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES			
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	674	39	162
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	674	39	
3	FACTEURS DE RISQUE	165-177	29-30	41-51
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	664	1	1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	664	1	1
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	664	NA	NA
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	664	1	1
5	APERÇU DES ACTIVITÉS			
5.1	Principales activités	6 - 7 ; 15 - 24 ; 42 - 46	7-18	7-27
5.2	Principaux marchés	6 - 14 ; 15 - 24 ; 26 - 27 ; 58 - 60 ; 528-530	7-18	8-27
5.3	Événements importants dans le développement des activités	3 - 24	3-6	3-5
5.4	Stratégie et objectifs	8 - 14 ; 15 - 24	3-6	3-5
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	30-37	7-25	6-19
5.7	Investissements	54 - 55 ; 265 ; 402 - 407	NA	81-83
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
6.1	Description sommaire du Groupe	6 - 7 ; 26 - 27	NA	27
6.2	Liste des filiales importantes	26 - 27 ; 538 - 574	NA	27
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
7.1	Situation financière	29 ; 51 - 53 ; 383 - 654	7-27	8-26
7.2	Résultats d'exploitation	28-41	7-24	8-19
8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	51 - 53 ; 384 - 390 ; 630 - 632	11 ; 21 ; 23-27	30-35 ; 52-54
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	389	NA	70
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	52 - 53	26-27	30-35

8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	52 - 53; 56	NA	NA
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	12 - 14 ; 190	3-6	3-5
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES			
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	56 ; 57	NA	37
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	12-14	3-6	3-5
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA	NA
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	62 - 63 ; 64 - 92	28	38-40
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	140	28	40
13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	94-136	NA	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	505-514	NA	NA
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	66 ; 73 - 80 ; 91 ; 95 ; 135	28	38-40
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	84 ; 86	NA	39
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	63	NA	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	64-65	NA	38-40
15	SALARIÉS			
15.1	Nombre de salariés	6	NA	NA
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	66 ; 73 - 80 ; 91 ; 94 - 136	NA	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	506; 512 - 513 ; 603 ; 622 ; 626 ; 659 - 660 ; 660 - 661 ; 666	NA	159
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	659	NA	159
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	659 - 663 ; 664 - 666	NA	159
16.3	Contrôle de l'émetteur	659 ; 662	NA	159
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	140 ; 141 ; 506	NA	NA
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
18.1	Informations financières historiques	7 ; 28 - 41 ; 164 ; 383 - 654	7-25	8-35
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	580 - 587 ; 649 - 654	NA	NA

18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	9 ; 658	7	8
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	262 ; 576 - 578	36	154-157
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	57	26-27	37
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
19.1	Capital social	138 - 139 ; 656 - 666	1	1
19.2	Acte constitutif et statuts	667 - 672	NA	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	56	NA	37
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	664 - 666	NA	NA

8.2 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'article 9 paragraphe 12 du Règlement Prospectus n°2017/1129, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document d'enregistrement universel :

Rapport financier semestriel	Numéros de page
• Comptes sociaux	NA
• Comptes consolidés	64-157
• Rapport de gestion incluant l'état de durabilité (table de concordance)	NA
• Rapport sur le gouvernement d'entreprise (table de concordance)	NA
• Attestation du responsable du rapport financier semestriel	161
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	NA
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	158
• Rapport de certification des informations en matière de durabilité	NA